



Bilan d'activité 2020

Une équipe au service de l'environnement



Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine

Association agréée au titre de la protection de la nature



Durant l'année 2020, notre Fédération a vécu une drôle de période. Le premier confinement, en mars, a abrégé la saison de chasse du sanglier, limitant malheureusement les prélèvements nécessaires.

L'Assemblée générale de la Fédération n'a pas pu se tenir et nous a privés d'un contact indispensable avec les acteurs de terrain que sont les responsables de chasse.

Certaines opérations techniques, comme les comptages de faisans (coqs chanteurs), nécessitant un grand nombre de participants, n'ont pas eu lieu. Les animations scolaires, elles aussi annulées.

Le second confinement de fin octobre, en pleine période de chasse, a perturbé notre pratique en interdisant la chasse du petit gibier et des migrateurs, mais la chasse du grand gibier devient tout à coup d'intérêt général, l'Etat nous assignant à nos responsabilités, nous obligeant à réguler les animaux susceptibles d'occasionner des dégâts, tout en respectant des règles sanitaires strictes. Cette situation exceptionnelle a remis en quelque sorte « l'église au centre du village ».

Oui, les chasseurs répondent à une mission d'intérêt général et de service public en régulant les populations de grand gibier, principalement le sanglier, sans quoi l'agriculture de notre département serait en grande difficulté.

La réhabilitation d'une zone humide majeure de notre département, engagée depuis plus de trente ans par la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, n'est-elle pas, elle aussi, d'intérêt général au regard de l'érosion sans précédent de la biodiversité et de la dégradation des masses d'eau ?

C'est dans cet esprit que la Fédération d'Ille-et-Vilaine vient de déposer un dossier auprès de la Région Bretagne pour que le Marais Noir de Saint-Coulban soit classé Réserve naturelle Régionale. Nous espérons que ce projet soit soutenu par le plus grand nombre de personnes impliquées dans la reconquête de la biodiversité.

Si nous sommes crédibles aux yeux de nos différents interlocuteurs, c'est grâce à notre implication sérieuse et durable sur notre territoire.

Ce nouveau bilan d'activité qui, lui aussi, a vu sa conception chahutée, est le témoin de notre implication.

Bonne lecture et surtout préservez-vous !

André DOUARD

Sommaire

LA FDC 35

- Le socle de la chasse p. 1
- Portrait d'une filière économique p. 2
- Le chasseur, un acteur économique.... p. 3

SERVICE ADMINISTRATIF

- Validation du permis de chasser p. 6
- Gestion des ACCA p. 7

JURIDIQUE

- Surveillance des territoires..... p. 8

LA SÉCURITÉ

- Accidents de chasse et sécurité p. 10

LES ESPÈCES

- Le lièvre p. 14
- Communication scientifique p. 16
- Tableaux de chasse p. 19
- La bécasse des bois p. 22
- Le baguage des bécassines..... p. 26
- La caille des blés..... p. 30
- Le pigeon ramier et colombin p. 34
- Le vanneau huppé p. 39
- Les dégâts de grand gibier p. 42
- Le cerf élaphe..... p. 45
- Le chevreuil p. 48
- Le sanglier p. 52
- Vénérie sous terre..... p. 56
- Le renard roux p. 58

LES MILIEUX

- L'éco-contribution p. 62
- Gestion agricole p. 64

FDC 35

Beauregard - 35630 Saint-Symphorien
Tél. : 02 99 45 50 20 - Fax : 02 99 45 54 26
fdc35@fdc35.com - www.fdc35.com

Édition de novembre 2019

Directeur de la publication : André Douard
Responsable de projet : Philippe Baudron
Crédit photos : FNC, FDC 35, Dominique Gest, Philippe Hervault, Virginie Michel, David Tannoux, Jean-Paul Morin et Hugues Lefranc
Photo couverture : Cygne chanteur
Marais Noir de Saint-Coulban, janvier 2021
Création et impression : **atimco** IMPRIM'VERT*
Papier PEFC - Encres végétales - Tirage : 2000 ex

Le socle de la chasse

La Fédération des chasseurs est une association Loi 1901 dont les orientations sont gérées démocratiquement lors d'une assemblée générale annuelle.

La représentativité de cette assemblée générale est garantie par l'adhésion obligatoire de chaque chasseur et l'essentiel des détenteurs de droits de chasse. Les pratiquants, comme les territoires, disposent d'un droit de vote qui les associe ainsi étroitement au développement de la chasse et aux responsabilités attribuées aux fédérations départementales ou interdépartementales.

L'assemblée générale annuelle n'est pas seulement le lieu d'un débat sur les budgets alloués aux diverses actions entreprises par la fédération ou aux montants des cotisations à définir, elle est un moment privilégié de partage des connaissances sur les informations les plus récentes dans les domaines scientifiques, juridiques, techniques, sécuritaire... et d'échanges avec les responsables politiques, administratifs, économiques et sociaux du département. Les vœux et les projets qui y sont présentés sont préparés lors des réunions de secteurs qui permettent de prendre en compte la diversité des territoires et des pratiques cynégétiques.

Une structure à la fois privée et publique

La Fédération des chasseurs est une association relevant de la Loi 1901, donc « privée », ayant pour objectif la représentation et la défense des intérêts de la chasse et des chasseurs, assumant cependant **pour l'État des missions de service public.**

- Indemnisation des dégâts de grand gibier aux agriculteurs ⇒ plus de 35 millions d'euros d'indemnités versées en France.

- Formation des candidats à l'examen du permis de chasser ⇒ chaque année 22 000 candidats reçus à l'examen du permis de chasser, placé sous la responsabilité de l'OFB.
- Validation annuelle du permis de chasser et validation temporaire ⇒ 1 000 000 chasseurs français.

Les autres missions

La Fédération Départementale des Chasseurs est la cheville ouvrière pour l'établissement des plans de chasse grand et petit gibier. C'est un temps de travail au coût financier important.

- La Fédération Départementale des Chasseurs propose un choix de formations : sécurité, examen initial du gibier, agrément piéteur, garde de chasse particulier, régulation des prédateurs et déprédateurs...
- La Fédération Départementale des Chasseurs communique et informe : revues, bilans, site internet...
- La Fédération Départementale des Chasseurs partage ses connaissances de la nature en proposant des animations nature aux scolaires.
- La Fédération Départementale des Chasseurs participe à la protection des habitats de la faune sauvage.
- La Fédération Départementale des Chasseurs mène des études sur les espèces gibiers en partenariat avec l'OFB (lièvre, renard, sanglier, bécasse).
- La Fédération Départementale des Chasseurs élabore le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC), approuvé par le Préfet ; outil central du pilotage de l'activité cynégétique du département pour 6 ans.

Portrait d'une filière économique



LA CHASSE EN FRANCE, C'EST :

3,6

MILLIARDS
D'EUROS DE CHIFFRE
D'AFFAIRES



à titre comparatif :

- le tennis en France en 2012 : 2,2 milliards € de CA
- la pêche en France en 2011 : 2,1 milliards € de CA

2,1

MILLIARDS
D'EUROS DE
VALEUR AJOUTÉE
À L'ÉCONOMIE
NATIONALE (PIB)

à titre comparatif :

- le tennis en France en 2012 :
1 milliard € de PIB
- la pêche en France en 2011 :
920 millions € de PIB

PORTRAIT D'UNE FILIÈRE ÉCONOMIQUE

25 800

EMPLOIS (ETP*)

à titre comparatif :

- le tennis en France en 2012 :
18 100 ETP*



70
CHASSEURS

1 EMPLOI À TEMPS PLEIN



LA CHASSE FRANÇAISE COMPTE

1 000 000
PRATIQUANTS

55% SONT DES ACTIFS ET 2,2 %
SONT DES FEMMES. PRÈS DE
LA MOITIÉ DES PRATIQUANTS
A MOINS DE 55 ANS.

CHAQUE CHASSEUR CONTRIBUE À HAUTEUR DE

1 136 € / AN

À LA RICHESSE
DE NOTRE PAYS

Le chasseur, un acteur économique

UN CHASSEUR
DÉPENSE EN MOYENNE

2 162 €
PAR SAISON

LES GRANDS POSTES DE DÉPENSES DES CHASSEURS

12%

DÉPENSES LIÉES À
L'EXERCICE DE LA CHASSE

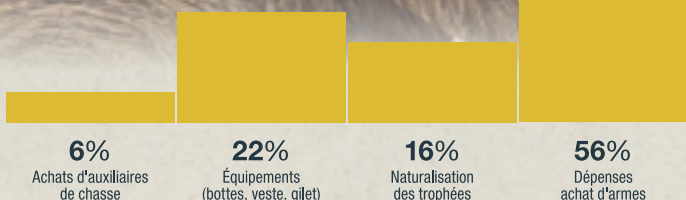
47%

DÉPENSES LIÉES À LA
PRATIQUE DE LA CHASSE

41%

DÉPENSES LIÉES
AU TERRITOIRE

LES DÉPENSES LIÉES À L'EXERCICE DE LA CHASSE (12%)



LE CHASSEUR, UN ACTEUR ÉCONOMIQUE

LES DÉPENSES LIÉES AU TERRITOIRE DE CHASSE (41%)

Aménagement
du territoire
par le chasseur
7%

Transport /
déplacement
32%

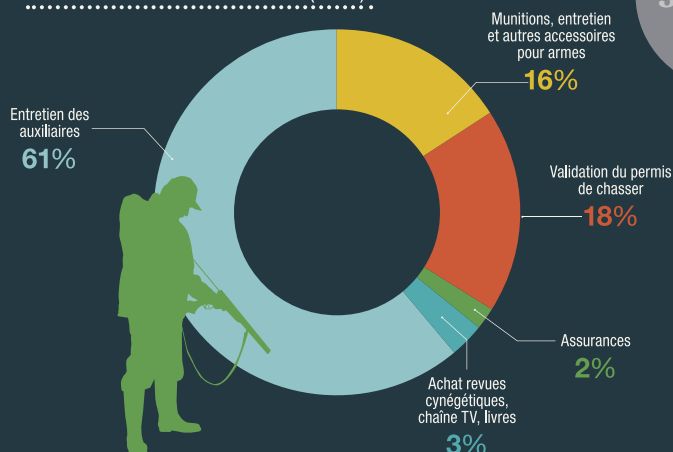
Cotisation à une
société de chasse ou
actions de chasse
26%

Location
personnelle d'un
territoire de chasse
14%

Entretien du
territoire de chasse
16%

Restauration
extérieure
5%

LES DÉPENSES LIÉES À LA PRATIQUE DE LA CHASSE (47%)





Service administratif

- Validation du permis de chasser
- Gestion des ACCA
- Surveillance des territoires

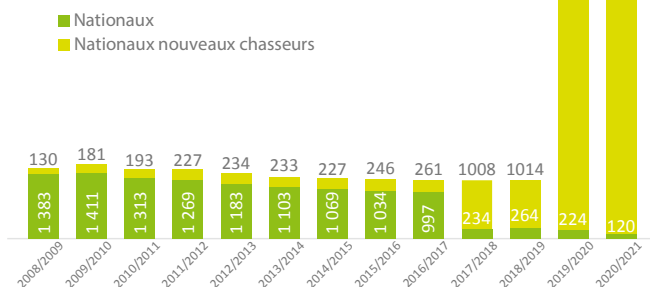
Validation du permis de chasser

Délivré depuis le 11 juin 2019, le permis national à 200 euros est un rêve devenu réalité. Grâce à ce gain de pouvoir d'achat, beaucoup de chasseurs ont pu découvrir de nouveaux territoires et de nouveaux modes de chasse.

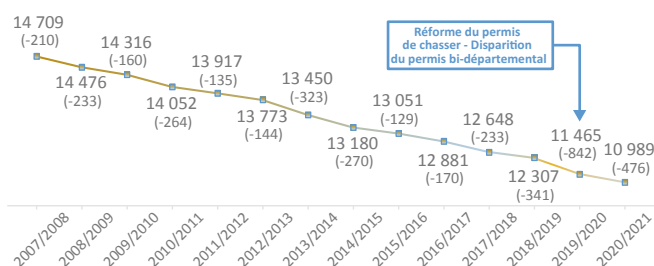
A l'échelon national, plus de 450 000 chasseurs ont choisi ce permis, soit 4.5 fois plus qu'à l'époque du permis national à 400 euros.

Pour notre département, avant la réforme, environ 1 000 chasseurs prenaient un permis national. Depuis 2019, près de 5 500 chasseurs ont opté pour le permis national à 200 euros, soit 50 % de nos chasseurs. La preuve est faite qu'une grande partie de nos chasseurs attendaient cette réforme inédite du permis de chasser. En contrepartie, les permis bi-départementaux, parfois moins onéreux qu'un permis national, ont été supprimés et la possibilité de chasser sur une commune limitrophe avec un permis départemental disparaît. Cependant, si vous disposez d'un territoire contigu sur deux départements, le permis départemental reste suffisant.

Évolution des validations par type de permis



Évolution du nombre de chasseurs sur la dernière décennie en Ile-et-Vilaine



La diminution du nombre de validations du permis de chasser en Ile-et-Vilaine semble s'accélérer pour les trois dernières saisons. Dans le même temps, les

nouveaux permis montrent une stabilité à travers les saisons pour une moyenne de 240 nouveaux permis.

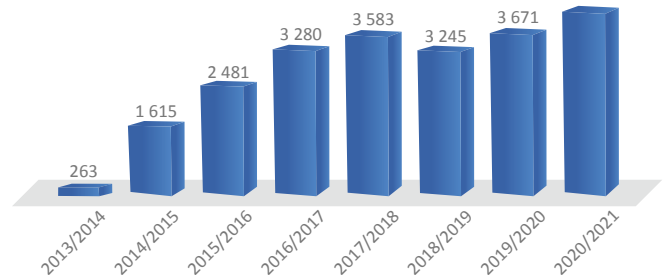
La saison 2019/2020, année de la réforme du permis de chasser, a bousculé la continuité des données, liée à la validation annuelle. La nouvelle offre du permis de chasser national a entériné la disparition des permis bi-départementaux, qui étaient comptabilisés dans les chiffres du département (environ 1 000 validations bi-départementales).

LA E-VALIDATION

Depuis la campagne de chasse 2013/2014, le chasseur peut imprimer son titre de validation directement à son domicile sur papier. La e-validation peut être réimprimée autant de fois que nécessaire.

Le carnet de prélèvement bécasse (CPB) peut être également dématérialisé grâce à ChassAdapt.

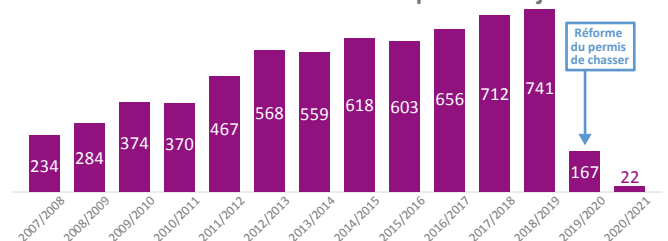
Évolution de la e-validation



Dans un proche avenir, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ile-et-Vilaine pourra, dans un souci d'économie budgétaire et de gestion contraignante des traditionnels Cerfa, ne proposer que des validations de permis de chasser en e-validation.

La validation temporaire 3 jours, qui répondait à l'attente des chasseurs voulant découvrir la chasse dans d'autres départements (avant la réforme du permis national), est balayée par le permis national à 200 euros.

Évolution des validations temporaires 3 jours



Gestion des ACCA

Suite au transfert par décret de missions des DDTM vers les Fédérations de chasseurs, le Président de la Fédération des chasseurs exerce depuis le 1^{er} janvier 2020, des missions de service public en matière de **gestion des ACCA**. Désormais le Président de la FDC :

- Valide les modifications aux statuts et au règlement intérieur et de chasse des ACCA,
- Prend les décisions d'incorporation et de retrait de terres au sein des ACCA,
- Prend les décisions d'exclusion ou de suspension du droit de chasser d'adhérents de l'ACCA.

STATUTS, RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DE CHASSE

Les bureaux des ACCA ont eu la lourde tâche en 2020, dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons depuis quelques mois, de convoquer leurs assemblées générales afin :

- D'approuver les modifications statutaires résultant de la loi,
- D'approuver un règlement intérieur et de chasse unique,
- De procéder à l'élection intégrale de leur conseil d'administration.

Sur 218 ACCA :

- **Deux ACCA** n'ont pas convoqué leurs assemblées en 2020,
- **Une assemblée générale** a été invalidée par le Président de la Fédération des Chasseurs sur demande d'adhérents à l'ACCA,
- **100 ACCA** ont été recontactées par la FDC suite à leurs déclarations pour les motifs suivants :
 - non restitution des documents d'assemblée,
 - documents restitués incomplets ou vierges,
 - documents restitués non signés,
 - validation par l'assemblée de dispositions non conformes à la loi,
 - non délivrance par le bureau des associations de la préfecture d'Ille-et-Vilaine du récépissé de modification des statuts.

L'ACCA, comme **toute association inscrite au Répertoire National des Associations (RNA)**, se doit de déclarer les **modifications à ses statuts et bureaux**.

La prise en charge par la Fédération des chasseurs des formalités administratives des ACCA a débuté en 2012 par la déclaration des bureaux. Depuis 2020, les ACCA qui ont pris soin de déclarer leurs modifications, peuvent se prévaloir d'un bureau et de statuts déclarés auprès du bureau des associations de la Préfecture. Cette formalité n'avait pas été réalisée depuis la création des ACCA dans les années 1970 et malgré les modifications statutaires de 2004, 2005 et 2013.

DÉCISIONS D'INCORPORATION ET DE RETRAIT DE TERRES, DE SUSPENSION DE LA CHASSE SUR LES TERRITOIRES ACCA :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Fédération des chasseurs a traité 51 demandes d'incorporation de terres, d'oppositions cynégétiques et de conscience réparties comme suit :

Incorporations de terres :

- 17 décisions d'incorporation de terres ont été prises par la FDC,
- 4 demandes sont en traitement à la FDC.

Oppositions cynégétiques :

- 1 décision de retrait de terre a été prise par la FDC,
- 11 demandes sont en traitement à la FDC.

Oppositions de conscience :

- 3 décisions de suspension de la chasse ont été prises par la FDC,
- 15 demandes sont en traitement à la FDC.

Le traitement des dossiers consiste :

- A étudier les justificatifs fournis au dossier (justificatifs de propriété, plans),
- Consulter le cadastre pour le contrôle de certains documents,
- Cartographier les demandes,
- Consulter les propriétaires et l'ACCA,
- Vérifier sur le terrain l'implantation de maisons d'habitation,
- Justifier et argumenter nos décisions en cas de contestation,
- Vérifier le statut des demandeurs d'opposition de conscience (chasseur ou non chasseur),
- Rédiger la décision,
- Inscire la décision dans le répertoire des actes officiels du Président de la Fédération.

Surveillance des territoires

Trois techniciens assermentés de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine participent à la mission de surveillance des territoires.

Les contrôles annuels portent sur le règlement intérieur des ACCA, sur l'application de l'arrêté préfectoral d'ouverture et de clôture et sur l'application du schéma départemental de gestion cynégétique.

Plus de 450 contrôles sur la validation du permis de chasser sont effectués chaque année, ainsi que sur la chasse individuelle devant soi, la chasse en battue, la chasse au gibier d'eau sur le domaine public maritime et en marais intérieurs...

Les zones en plan de chasse ou en PMA (1 ou 2 jours) du lièvre, ainsi que les GIC développant des populations naturelles de faisans, font partie des territoires les plus contrôlés.

Les techniciens assermentés ont à leur disposition les timbres amendes pour verbaliser les infractions de la 1^{re} à la 4^e classe (de 11 euros à 135 euros).

En relation directe avec les tribunaux, les techniciens assermentés rédigent des procès-verbaux (PV) pour les infractions et les délits importants (5^e classe). Le Procureur de la République décide ensuite de poursuivre ou pas l'affaire devant les tribunaux.

Bien que nos effectifs soient très réduits, il est toujours possible de joindre un agent durant la période de chasse. Comme la pédagogie ne suffit pas toujours, une dizaine d'infractions sont relevées chaque année, certaines pour infractions aux plans de chasse chevreuil, lièvre ou plan de gestion sanglier, dont plusieurs ont abouti à de fortes amendes et à des suspensions de permis de chasser.

Les agents sont vigilants au bon respect des règles de sécurité tant en chasse de groupe (battue) qu'en chasse individuelle.



- Accidents de chasse et sécurité

La sécurité

Accidents de chasse et sécurité

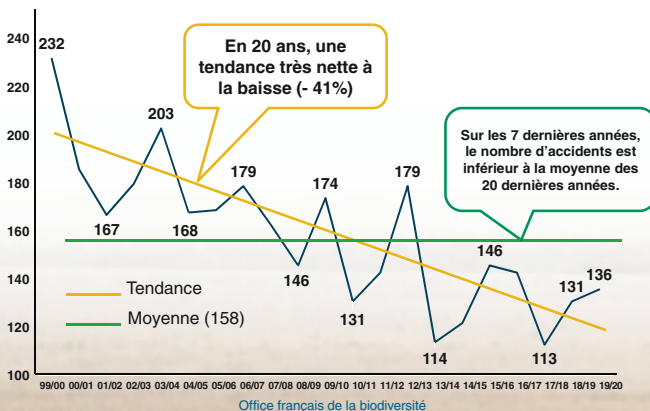


Bilan national des accidents de chasse 2019/2020

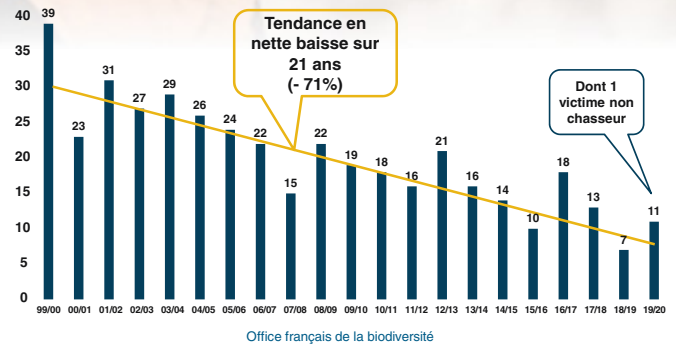
La Fédération nationale de la chasse et l'Office français de la biodiversité présentent le bilan annuel des accidents de chasse pour la période 2019-2020. En 20 ans, la tendance globale des accidents de chasse est à la baisse. Le nombre d'accidents a ainsi diminué de 41 % comparé à son niveau de 1999 et reste inférieur à la moyenne générale de ces vingt dernières années qui est de 158 victimes par an. La saison 2019-2020 est malgré tout plus accidentogène que la précédente, avec 141 victimes contre 131. En 2019-2020, 11 accidents mortels ont eu lieu contre 7 durant la saison précédente. Le nombre d'accidents mortels a toutefois chuté de 71 % comparé à 1999.

Cette saison, les accidents se sont principalement produits lors de chasse au grand gibier (56 %) et au petit gibier à plume (36 %), avec seulement 8 % occasionnés lors de chasse au petit gibier à poil. Les auto-accidents ont augmenté, et ils se sont majoritairement produits lors de chasse au grand gibier. 90 % des victimes des accidents étaient des chasseurs.

Évolution du nombre d'accidents



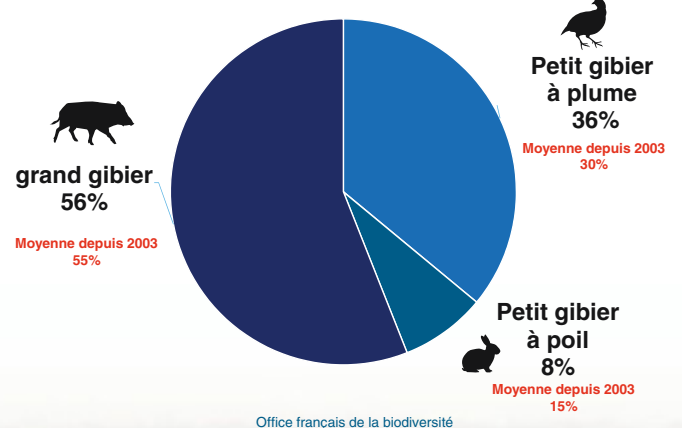
Évolution des accidents mortels



LES PRINCIPALES CAUSES DES ACCIDENTS DE CHASSE

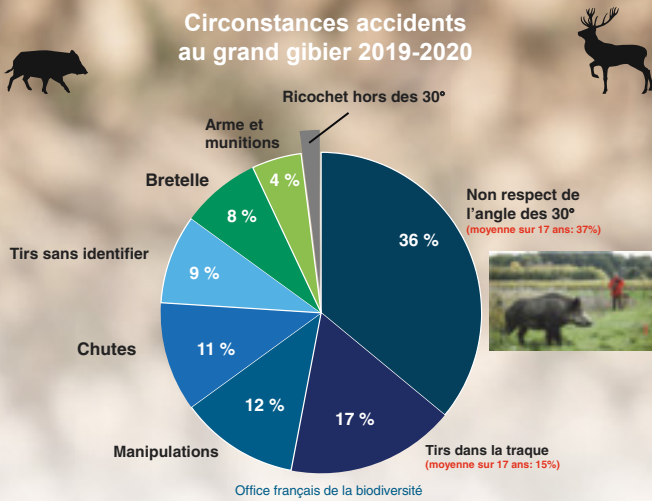
- Mauvaises manipulations de l'arme : principale cause des auto-accidents, suivie des chutes et du port d'arme chargée à bretelle.

Gibier chassé au moment de l'accident saison 2019-2020



- Non-respect de l'angle de 30° : principale cause des accidents occasionnés lors de battues au grand gibier, suivie par le tir dans la traque et le tir sans identifier. Les accidents au grand gibier sont à 99 % dus à des fautes humaines – seul 1 % est lié à un ricochet imprévisible ou inexplicable.





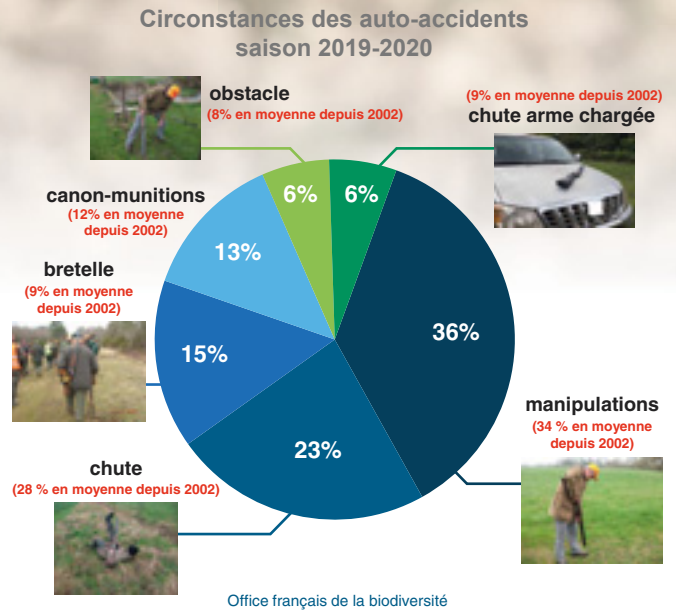
Les postés restent les auteurs principaux des accidents mais proportionnellement, ce sont les rabatteurs armés qui sont les plus à risque (20 % des auteurs alors qu'ils ne représentent que 15 % environ des chasseurs).



- Proportionnellement, les rabatteurs sont également des victimes plus souvent que les postés.
- Une augmentation en 2019-2020 des auteurs sur miradors liée au développement de ces accessoires de chasse.
- Le non-respect de l'angle des 30° reste la principale circonstance des accidents suivi par le tir dans la traque.
- Le tir sans identifier reste élevé à 9 %.
- Seul 1% des accidents dans le cadre des battues organisées au grand gibier sont dus à un ricochet inexplicable (supérieur à 30°).
- 99 % des accidents en battue organisée au grand gibier sont liés à une faute humaine.
- Les mauvaises manipulations restent la cause principale de ces auto-accidents, suivies par les chutes et le port de l'arme chargée à la bretelle.
- On note également une forte proportion d'auto-accidents par les traqueurs dans le cadre des chasses organisées au grand gibier (31 % alors que les rabatteurs ne représentent environ que 15 % des chasseurs armés).
- Augmentation sensible des auto-accidents pour cette saison de chasse (50 accidents soit plus d'un accident sur 3).

RÉGLEMENTATION EN ILLE-ET-VILAINE DEPUIS 2013 CONCERNANT L'UTILISATION DE LA BRETELLE

Pour tout mode de chasse, à l'exception de la chasse à l'approche du grand gibier et du renard, une arme portée à la bretelle devra être obligatoirement déchargée. Pour tout autre mode de chasse et pour toutes les armes, la bretelle est interdite en action de chasse.



La sécurité à la chasse

Les tragiques accidents et leurs répétitions ont renforcé les exigences de l'Etat en matière de sécurité à la chasse. Dorénavant, les fédérations départementales des chasseurs devront créer une Commission de sécurité, qui devra se réunir plusieurs fois par an pour traiter de toutes les questions relatives à la sécurité en action de chasse.

Le gilet fluo orange lors d'une battue de grand gibier devient obligatoire au niveau national (déjà obligatoire en Ile-et-Vilaine pour les chasses collectives du grand gibier et du renard depuis 2013).

La signalisation sur la voie publique du déroulement d'une chasse collective devient obligatoire avec des panneaux normalisés à partir de 2021 ; signalisation très largement pratiquée depuis de nombreuses années en Ile-et-Vilaine.

La principale nouveauté consiste à la mise en place d'une formation sécurité qui devra être suivie de façon obligatoire une fois tous les 10 ans par tous les chasseurs. Il ne s'agit pas d'un examen, mais bien d'une remise à niveau (identique pour toute la France). Cette formation est en cours de validation au niveau national.

Les espèces



- Le lièvre brun
- Communication scientifique
- Tableaux de chasse

Petite faune sédentaire

Le lièvre brun

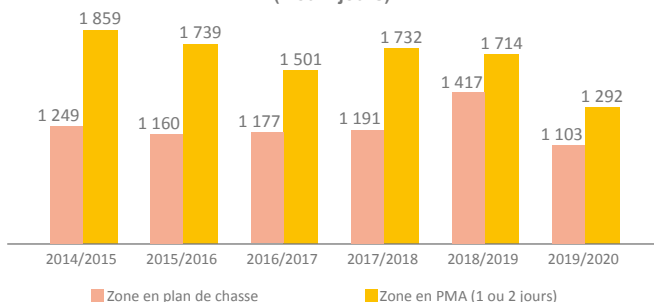
(*Lepus europaeus*)

Depuis de nombreuses années, nous communiquons sur la situation du lièvre dans notre département.

RAPPEL HISTORIQUE

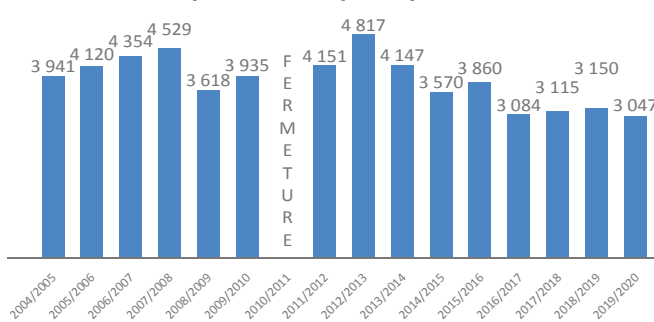
Après des prélèvements généralement supérieurs à 4 000 lièvres pour la période 2004 à 2013, avec une année record en 2018 (4 817 lièvres prélevés), les prélèvements ont régulièrement baissé, pour se stabiliser actuellement autour de 3 000 individus.

Évolution des prélèvements lièvre en Ile-et-Vilaine en zone plan de chasse et en zone PMA (1 ou 2 jours)



Le niveau global des populations lièvres dans le département n'est pas satisfaisant. 30 % des communes ne chassent pas l'espèce. Le bon niveau de population dans certaines communes ne doit pas occulter la situation préoccupante du lièvre.

Évolution des prélèvements lièvre Enquête statistique départementale



Dans beaucoup de communes, une possibilité de progression existe. Le levier principal pour agir reste la pression de chasse.

Ce qui devient inquiétant, et de plus en plus fréquent, c'est qu'aujourd'hui, même en l'absence de prélèvement, les populations stagnent alors que le même ef-

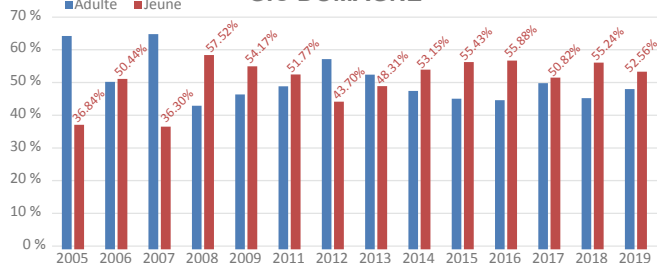
fort il y a environ 10-15 ans engendrait quasi-automatiquement une remontée des effectifs. La prédation du renard, souvent incriminée, ne peut justifier une telle baisse. En effet, depuis environ six années, la gale sarcoptique du renard a décimé la population. Les prélèvements du renard par la chasse à tir ont chuté de 69 %.



Les indices d'abondance nocturnes du renard relevés lors des IKA lièvres ont également fortement chuté.

Le succès reproducteur du lièvre dans notre département reste très médiocre. L'analyse des cristallins, réalisée depuis 2005 sur plusieurs GIC, montre qu'il y a seulement environ un jeune par adulte au tableau de chasse, alors que normalement il devrait y avoir 2 jeunes par adulte.

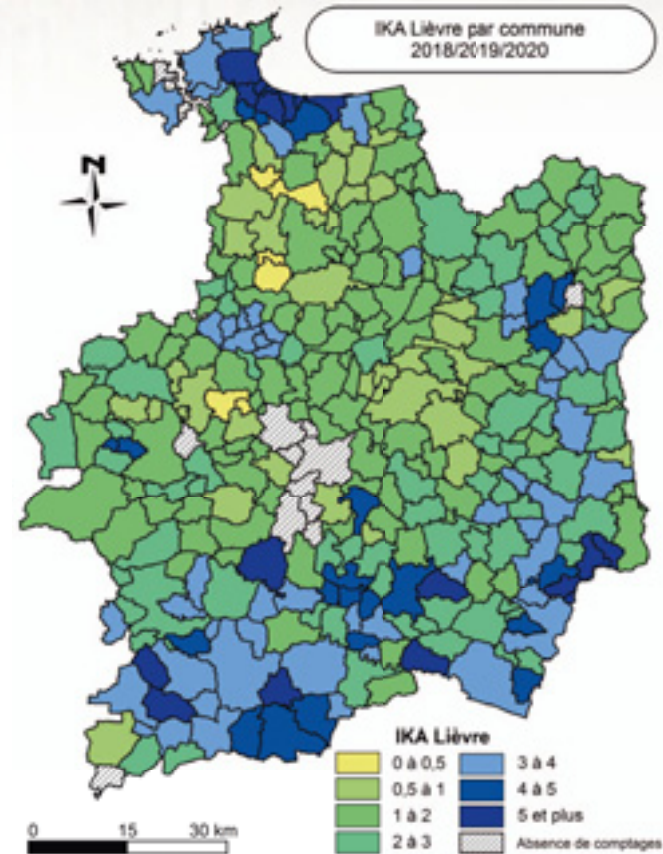
GIC DOMAGNE





Le prélèvement lièvre est réalisé environ sur 70 % des communes du département (105 communes en fermeture). L'enquête statistique chasse à tir du lièvre donne les mêmes tendances de baisse de prélèvements, certainement corrélées à une baisse de population.

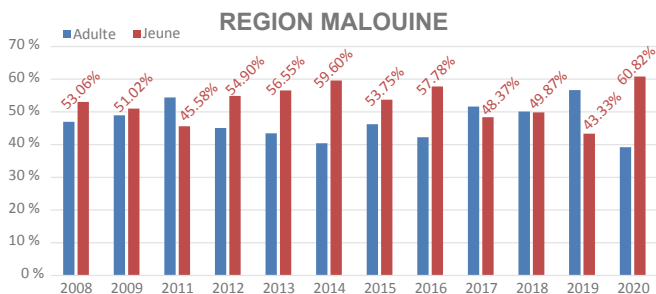
Pour les trois dernières années, les indices d'abondance du lièvre pour la partie sud du département se sont très nettement améliorés, probablement en lien avec la forte diminution de la présence du renard sur ce même secteur (gale sarcoptique).



Deux hypothèses peuvent expliquer cette situation :

- la survie des jeunes nés entre mars et septembre-octobre est très faible. La météo printanière et estivale a été plutôt favorable ces dernières années. La prédation par le renard est au plus faible, due à la chute drastique des populations (gale sarcoptique).
- la mécanisation agricole intense dans notre département tout au long de la période de reproduction est certainement le facteur majeur agissant négativement sur la dynamique de la population lièvre (17 % des lièvres adultes présents dans les parcelles de luzerne sont tués lors des fauches – étude Agrifaune 2012-2014).

Existe-t-il un phénomène de diminution des naissances chez le lièvre ? (aucune étude à ce jour).



À l'instar des populations perdrix (où les dernières populations naturelles du département ont disparu au début des années 1980), du lapin de garenne qui a vu ses effectifs s'effondrer au début des années 2000, ou de l'érosion sans précédent des oiseaux et des insectes vivant dans le milieu agricole, il semble bien que les milieux cultivés deviennent de plus en plus inhospitaliers pour de nombreuses espèces.

Le lièvre, qui est la dernière espèce emblématique de nos campagnes, et pour nos chasseurs, est en train de suivre la même voie !

Quand les espèces communes diminuent drastiquement ou disparaissent, il y a de quoi s'inquiéter pour notre environnement et l'avenir des générations futures.

Pour la saison 2019/2020, sur la zone de plan de chasse lièvre, le prélèvement est de 1 103 lièvres et sur la zone PMA (1 ou 2 dimanches) il est de 1 292 individus, soit un total de 2 395 lièvres déclarés pour le département, contre 3 131 lièvres au tableau de chasse 2018/2019.

Connaissant la forte dynamique de la population renard, il est plus que certain que dans les années à venir, le renard va reconquérir le territoire. Il sera alors très intéressant de suivre l'évolution de la population lièvre. Deux hypothèses sont possibles :

- la population lièvre se maintient ou continue à augmenter tout en supportant une part de prédation par le renard ;
- la population lièvre chute à nouveau, le retour de la prédation du renard est trop importante par rapport à la dynamique de population du lièvre.





Communication scientifique

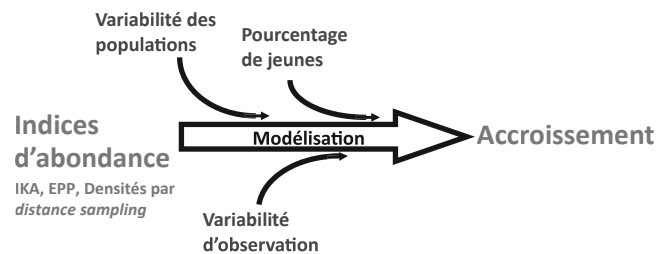
État des populations de lièvres : étude de l'accroissement annuel en réponse à la baisse de reproduction

Contexte

Le lièvre est une espèce commune et communément chassée en France et en Europe, mais mal connue en termes de dynamique. Une baisse de succès reproducteur chez le lièvre depuis les années 1990 a été mise en évidence par la baisse du pourcentage de jeunes au tableau de chasse. Cela pose la question de l'état des populations de lièvres en France et les conséquences de cette baisse du succès de la reproduction sur ces populations. Une étude a été menée, dans le cadre d'un stage de Master 2, visant à estimer les accroissements annuels à partir des données de comptages de lièvres effectués par les Fédérations Départementales des Chasseurs. L'étude s'est appuyée sur les données de 142 sites répartis sur 14 départements différents, dont 3 sites suivis par l'ONCFS. Le but était de déterminer l'évolution dans le temps de l'accroissement annuel et de quantifier l'effet du pourcentage de jeunes sur le taux d'accroissement. Nous avons également effectué une analyse complémentaire de la tendance des taux de prélèvement au cours des années lorsque les données étaient disponibles.

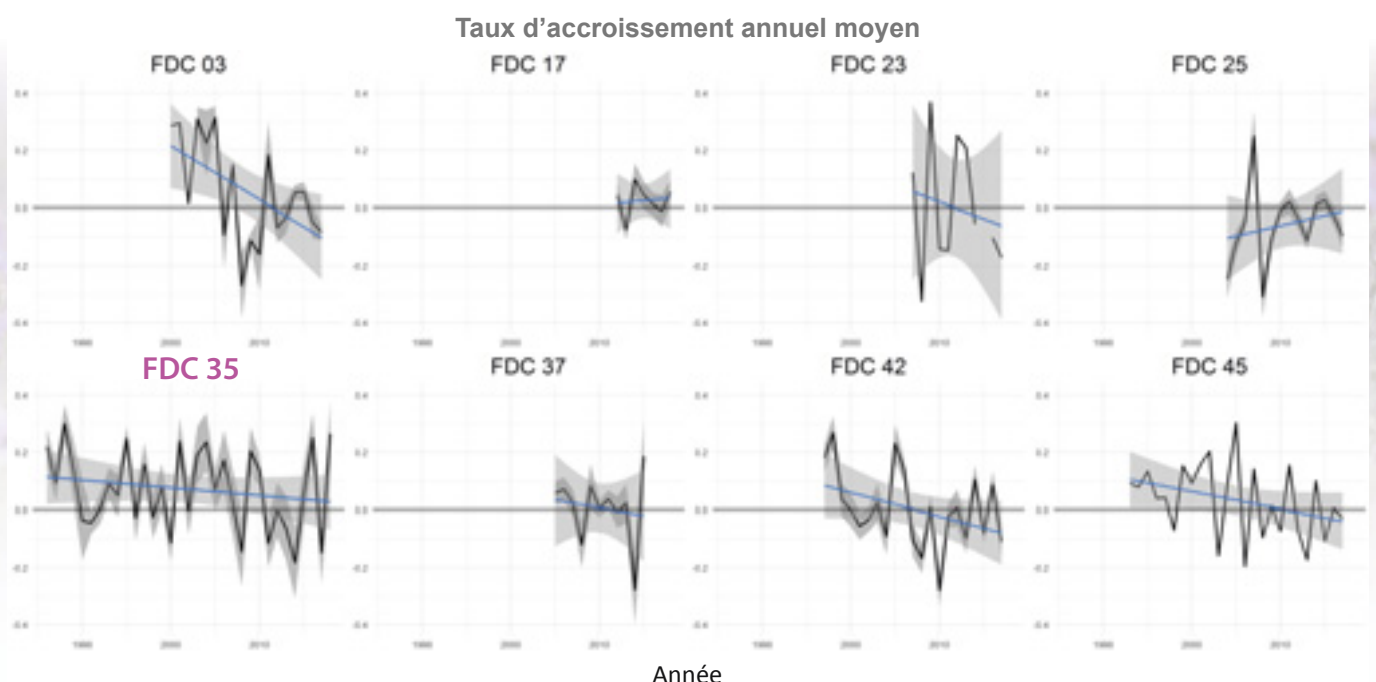


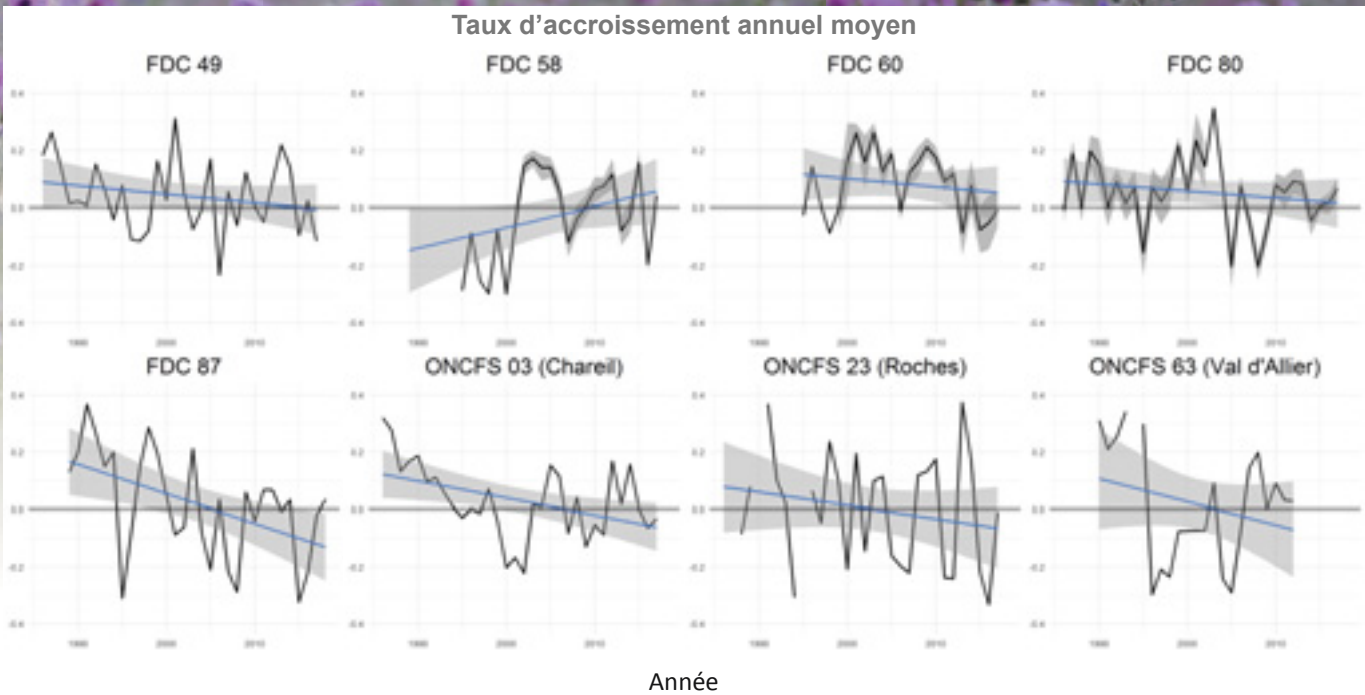
Point méthode



Ralentissement de la croissance

Dans un premier temps, nous avons repris les données de comptage de différents sites et nous avons estimé un taux d'accroissement annuel moyen par département. Les résultats sont illustrés ci-dessous avec l'évolution temporelle du taux d'accroissement moyen et la tendance linéaire estimée sur la période de suivi. La ligne noire correspond à un accroissement nul.



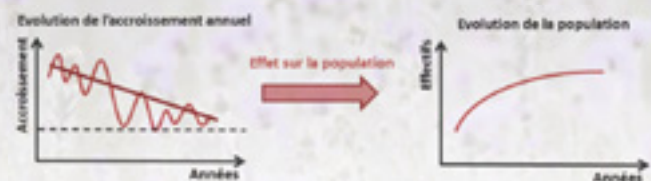


Le taux d'accroissement moyen tend à globalement diminuer au cours du temps, sauf dans les départements du Doubs et de la Nièvre. Néanmoins, et cela est important, le taux d'accroissement reste globalement autour de 0. Cela signifie que les populations de lièvres suivies augmentent toujours mais très peu sur les dernières années.



Lien entre accroissement et population

Le taux d'accroissement permet de décrire l'évolution d'une population d'un pas de temps à un autre, généralement d'une année à l'autre. Dans le cas présent, une valeur négative indique une diminution des populations tandis qu'une valeur positive indique une augmentation.



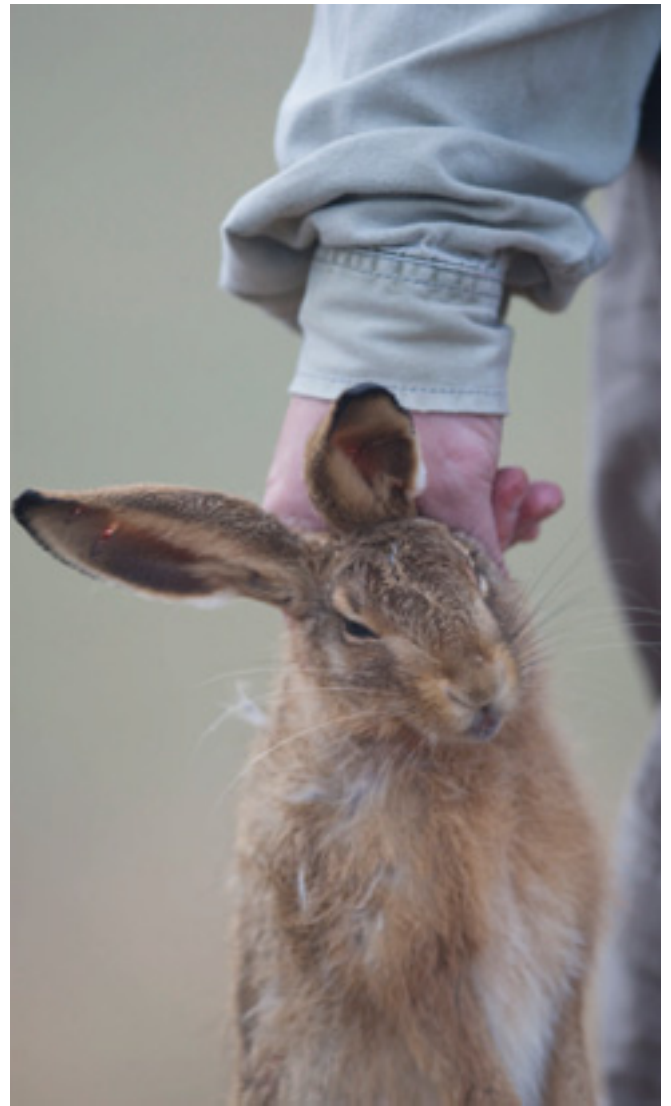
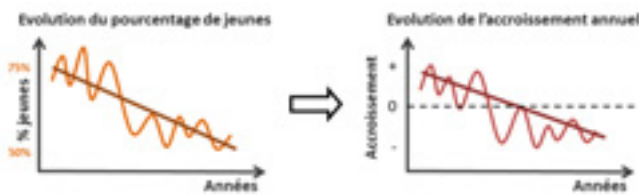
Ici, nous avons donc montré une diminution du taux d'accroissement, tout en gardant des valeurs positives. Cela décrit donc une population qui a fortement augmenté au début de la période étudiée et qui a ensuite continué à augmenter mais de plus en plus lentement pour tendre vers une stabilisation des populations.



Accroissement et succès de reproduction

Dans un second temps, nous avons regardé le lien entre taux d'accroissement et pourcentage de jeunes dans le tableau de chasse.

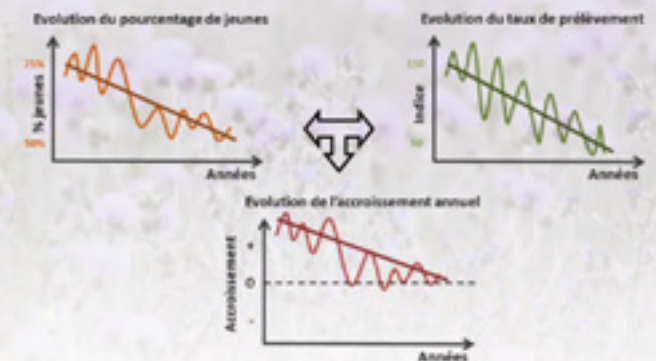
Nous observons que le pourcentage de jeunes est bien en diminution dans les départements étudiés, ce qui est cohérent avec les observations faites précédemment (voir Lettre du réseau n°4, Mauvy et al. 2018). Or il y a une relation positive entre le pourcentage de jeunes et l'accroissement des populations. Cela signifie qu'une baisse du pourcentage de jeune impliquera une baisse de l'accroissement.



Ainsi, la baisse du succès reproducteur a engendré une baisse du taux d'accroissement qui a pu être compensé, au moins en partie, par la baisse des prélèvements à la chasse.

Ce mécanisme expliquerait la diminution du taux de croissance, sans que celui-ci ne devienne négatif et donc que les populations suivies ne soient pas en déclin.

En résumé



Accroissement, succès de reproduction et chasse

Enfin, les analyses complémentaires effectuées sur le taux de prélèvement montrent que celui-ci est également en baisse, de 2 à 3 fois moins important qu'auparavant. On peut supposer que cette baisse du prélèvement a permis d'augmenter la survie des lièvres et ainsi de limiter la baisse de l'accroissement.



En conclusion, les populations de lièvres sont à surveiller en raison d'un renouvellement qui semble plus difficile qu'auparavant.

La situation n'est cependant pas encore critique.

Tableaux de chasse

Connaissance des tableaux de chasse - Saison 2019/2020

Depuis la saison 2004/2005, l'estimation des tableaux de chasse à tir hors grand gibier est effectuée dans notre département à partir d'un échantillon de chasseurs, annuellement renouvelé (enquête statistique).

Pour la saison de chasse 2019/2020, sur 2 500 questionnaires envoyés et 1 080 sont retournés et exploitables.

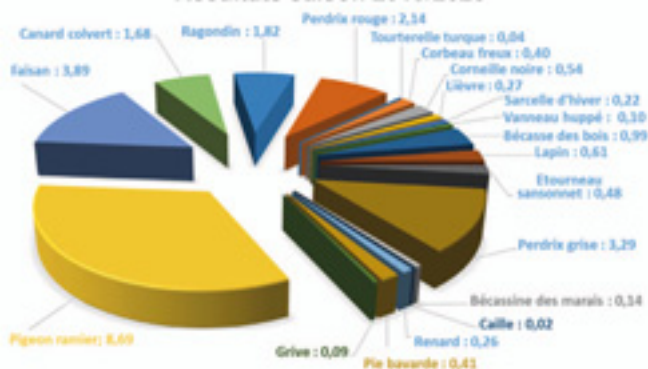
122 tableaux de chasse sont nuls pour diverses raisons. Dans la période 2004/2005 jusqu'à la saison 2012/2013, les tableaux nuls représentaient majoritairement entre 4 et 6 %. Depuis la saison 2013/2014, ceux-ci ont augmenté pour être maintenant supérieur à 10 %.

Les estimations de prélèvements qualitatifs par espèce et leur suivi sur une longue période sont importantes.

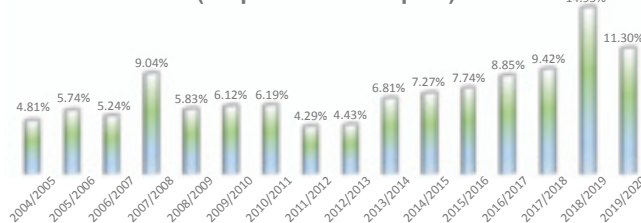
La moyenne générale des prélèvements par chasseur, ainsi que la moyenne par chasseur ayant prélevé au moins un individu de l'espèce considérée, sont également des indicateurs importants. Ainsi, on peut avoir une idée du degré de spécialisation des chasseurs. 66 % des chasseurs ont prélevé au moins un faisan, 55 % au moins une perdrix grise et 46 % une perdrix rouge. Quand on sait que ces trois espèces sont quasi exclusivement des espèces lâchées, on peut juger la dépendance de la chasse du petit gibier de plaine, aux lâchers. A contrario, 41 % des chasseurs prélevaient au moins un lapin de garenne en 2004 contre seulement 19 %

en 2019, en sachant que 15 445 chasseurs exerçaient en 2004 contre seulement 11 465 en 2019/2020, cela donne une idée de la chute vertigineuse de la part du lapin de garenne dans le tableau de chasse.

Estimation des prélèvements moyens par chasseur pour les espèces les plus fréquentes
Résultats saison 2019/2020




Évolution en % des tableaux de chasse nuls (enquêtes statistiques)



Rang	Espèce	Tableau estimé	Erreur relative en %	Moyenne/chasseur ayant prélevé au moins un individu en 2019/2020	Plus forte moyenne pendant la période 2004-2019
1	Pigeon ramier	99 671	4.28	13.17	16.56
2	Faisan	44 544	4.29	5.89	6.21
3	Perdrix grise	37 665	5.35	5.93	5.93
4	Perdrix rouge	24 565	4.61	6.40	4.61
5	Canard colvert	19 225	8.43	5.03	5.55
6	Bécasse	11 306	9.75	3.62	3.62
7	Lapin de garenne	7 028	12.28	3.21	6.11
8	Corneille noire	6 210	18.08	5.52	7.10
9	Corbeau freux	4 575	19.43	4.63	6.23
10	Lièvre	3 047	10.5	1.10	1.23
11	Renard	3 004	13.43	1.59	2.37



- 
- Three ducks are captured in flight against a blurred background of a wetland. The ducks have brown heads, green wings, and white bodies. They are flying from left to right across the upper half of the image.
- La bécasse des bois
 - Les bécassines
 - La caille des blés
 - Les colombidés
 - Le vanneau huppé

A group of waders, likely Common Greenshanks, are gathered in a shallow, marshy wetland. They have dark green upperparts, white underparts, and distinctive black and white markings on their heads. The water is shallow and reflects the light.

Migrateurs terrestres

La bécasse des bois

(Scolopax rusticola)



Bagueurs FDC35 : Franck Drouyer et Nicolas Haigron

La Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine étudie les prélèvements bécasse des chasseurs brétiliens depuis 2005 grâce au retour des carnets de prélèvements.

La Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine poursuit, dans le cadre du Réseau bécasse, ses sorties de baguage afin d'améliorer les connaissances de l'oiseau.

Migration de l'automne-hiver 2019/2020

La migration d'automne de la saison 2019/2020 a probablement débuté fin septembre pour les oiseaux les plus nordiques, suite aux premières gelées en Scandinavie et Russie Centrale, mais il a fallu attendre fin octobre-début novembre pour qu'une vague de froid atteigne l'Europe Centrale et provoque le premier mouvement massif vers les régions d'hivernage. Fin novembre, un autre épisode de froid a touché les abords de la Baltique, jusque-là épargnés, provoquant alors un deuxième mouvement migratoire massif. Cet épisode s'est étendu début décembre jusqu'aux zones d'hivernage, ce qui a certainement poussé beaucoup d'oiseaux vers nos régions. Les bécasses ont alors trouvé des conditions d'accueil idéales suite à un automne très largement arrosé, excepté pour le quart nord-est de la France, et des températures qui sont restées très clémentes tout au long de l'hiver.

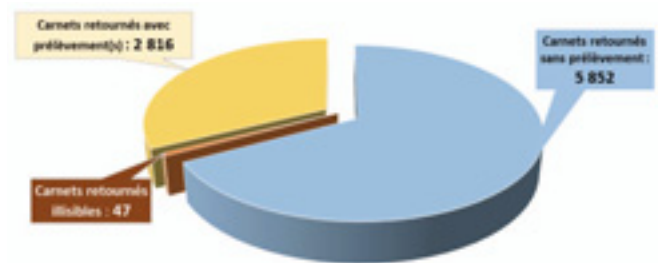
La situation hydrique des sols, très bonne en Ille-et-Vilaine, les précipitations qui ont continuées en novembre-décembre avec des températures clémentes, ont offert des conditions idéales d'hivernage pour la bécasse.

Prélèvements 2019/2020

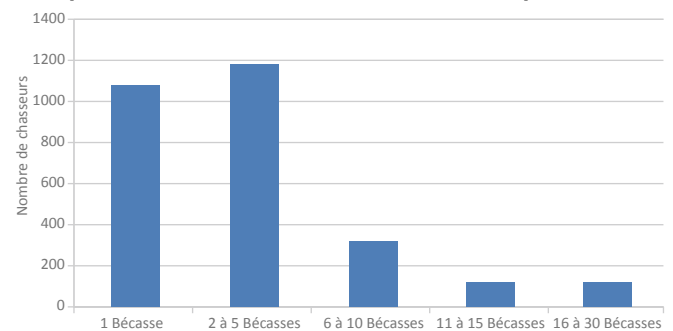
Tout chasseur ayant pris une validation de permis de chasser dans le département d'Ille-et-Vilaine reçoit un carnet de prélèvement bécasse. Celui-ci doit être retourné à la Fédération, même si aucun prélèvement n'a lieu.

Pour cette saison, 10 595 carnets ont été attribués avec la validation du permis de chasser. 8 715 chasseurs ont retourné leur carnet, qu'ils aient ou non prélevé une bécasse, soit un taux de restitution d'environ 82 %. 11 119 oiseaux ont été prélevés par les chasseurs brétiliens.

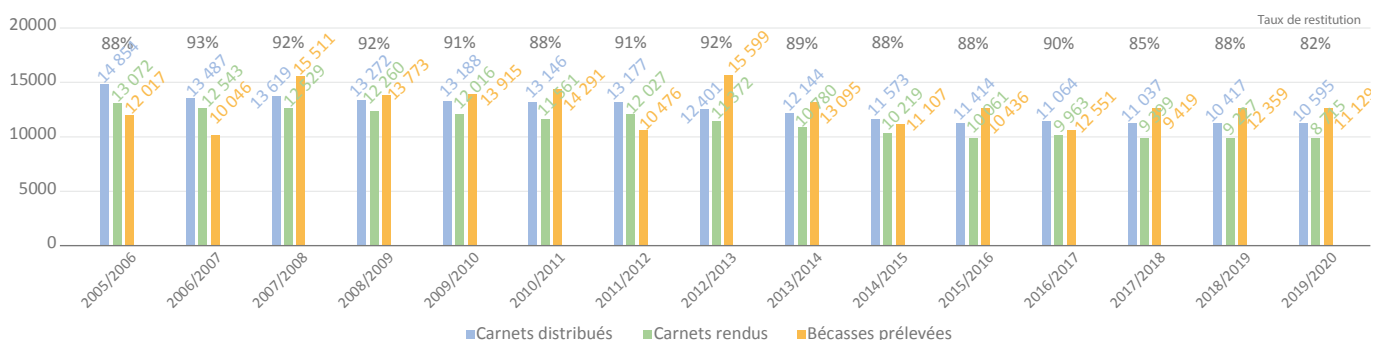
Carnets de prélèvement bécasse 2019/2020



Répartition du tableau de chasse bécasse par classe



Prélèvements bécasse en Ille-et-Vilaine



L'âge ratio (nombre de jeunes bécasses/bécasse adulte) est très bon. La valeur est supérieure à la moyenne des dix dernières années, ce qui indique un bon succès de la reproduction au printemps 2019.

Les bonnes conditions de migration en novembre et les conditions hydriques ont fortement contribué à l'arrivée et au stationnement de nombreux jeunes oiseaux sur notre région.

La saison de chasse 2019/2020, comme la précédente, fait partie des « bonnes années à bécasse », contrairement à la saison 2017/2018 particulièrement faible.

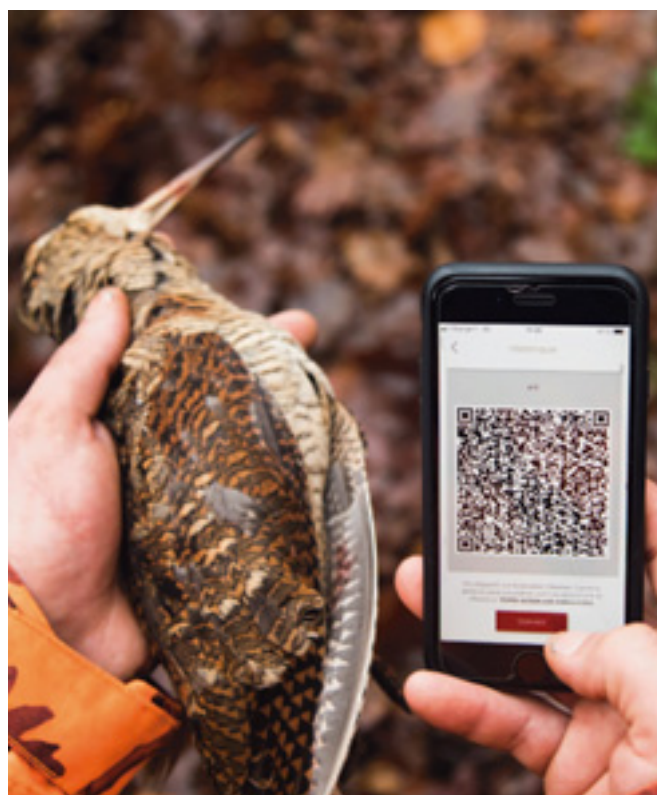
ChassAdapt, « carnet bécasse numérique »

En 2018, la Fédération Nationale des Chasseurs a créé un carnet de chasse numérique pour les chasseurs, dans le cadre de la gestion adaptative des espèces.

Cette application, gratuite sur smartphone, permet d'entrer ses prélèvements en quelques clics, directement sur le terrain, même sans réseau internet.

Cette application peut remplacer le carnet de prélèvement bécasse papier, ainsi que le marquage (avec bague autocollante) sur l'oiseau prélevé.

L'application ChassAdapt est l'outil d'avenir de la chasse française pour déclarer ses prélèvements.



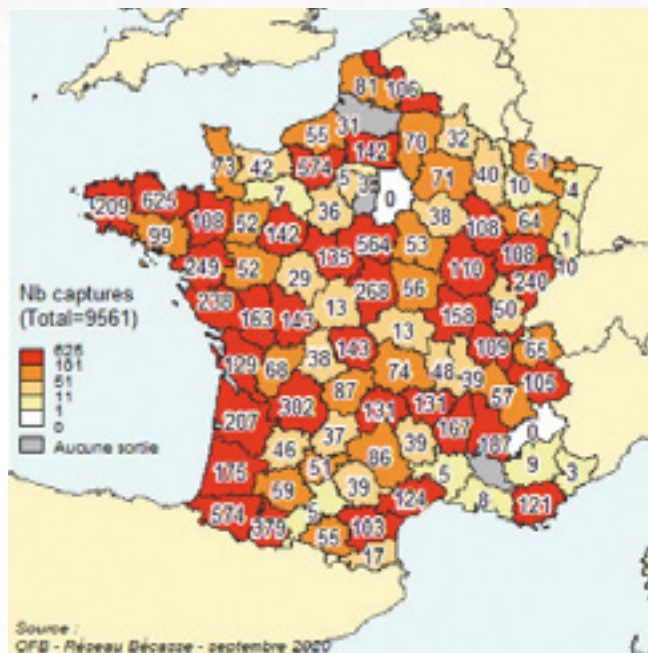
Bilan de la saison de baguage

L'automne-hiver 2019/2020 a été prolifique pour les équipes de baguage, car les oiseaux étaient bien présents et en nombre.

8 975 bagues ont été posées au niveau national et 586 contrôles (capture d'un oiseau déjà bagué).

La Bretagne totalise 1 041 oiseaux bagués, dont 108 en Ile-et-Vilaine. 91 bécasses baguées par le personnel de la Fédération d'Ile-et-Vilaine et 6 contrôles, le tout en 9 soirées, totalisant 66 heures de travail de nuit.

Répartition du nombre de captures par département pour la saison 2019/2020



Pourquoi continuer à baguer les bécasses des bois pendant le confinement de novembre 2020 ?

Certains se demandent peut-être pourquoi continuer de mobiliser les équipes de bagueurs bécasse, alors que la chasse de l'oiseau est fermée ?

Il s'agit en fait d'une occasion unique pour évaluer l'impact de la chasse sur la survie hivernale de la bécasse. En effet, c'est la première fois que la chasse de la mordorée est fermée au mois de novembre.

Avec près de quarante ans de suivi, il sera aisé de comparer les probabilités de survie du mois de novembre 2020 à celles observées au cours des trente-quatre dernières années. Au vu des indicateurs dont on dispose, l'état de santé des populations de bécasses migratrices et hivernantes est plutôt bon. On peut émettre deux hypothèses :

- soit la mortalité par la chasse n'impacte pas de manière significative la survie hivernale des oiseaux, cette mortalité est donc compensée par d'autres facteurs (les oiseaux tués à la chasse seraient morts de toute façon).
- soit elle impacte la survie, mais la reproduction est suffisamment bonne chaque année pour maintenir un niveau de population élevé.

Les résultats auront un intérêt certain pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion proposées sur l'espèce en Europe.

Suivi de l'hivernage de la bécasse des bois forêt de la Corbière

600 hectares en réserve bécasse

RAPPEL DE LA MÉTHODE

La forêt a été divisée en 20 secteurs de 15 à 40 hectares. Leur délimitation est réalisée grâce aux limites de parcelles et aux limites naturelles entre peuplements forestiers.

Sur chaque secteur défini, un conducteur et ses deux chiens d'arrêt prospectent la zone de comptage ; la durée moyenne de prospection est de 2.5 heures (2 à 3 heures).

L'ensemble de la parcelle est prospecté. Un accompagnateur suit le conducteur de chiens et son rôle est de noter précisément l'heure à laquelle chaque oiseau est levé et le point d'envol.

Les oiseaux levés sont pointés sur un fond de carte le plus précisément possible et situés par rapport aux peuplements forestiers.

Chaque secteur est prospecté par la même équipe lors des sorties.

Les levées d'oiseaux sont numérotées et les oiseaux estimés levés une seconde fois sont mentionnés.

3 comptages ont été réalisés par saison d'hivernage jusqu'en 2018 :

- le 1^{er} autour du 10 janvier,
- le 2^e autour du 25 janvier,
- le 3^e autour du 10 février.

En 2019, l'ONCFS n'a pas souhaité renouveler le partenariat entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine. Le suivi a été interrompu cette année-là.

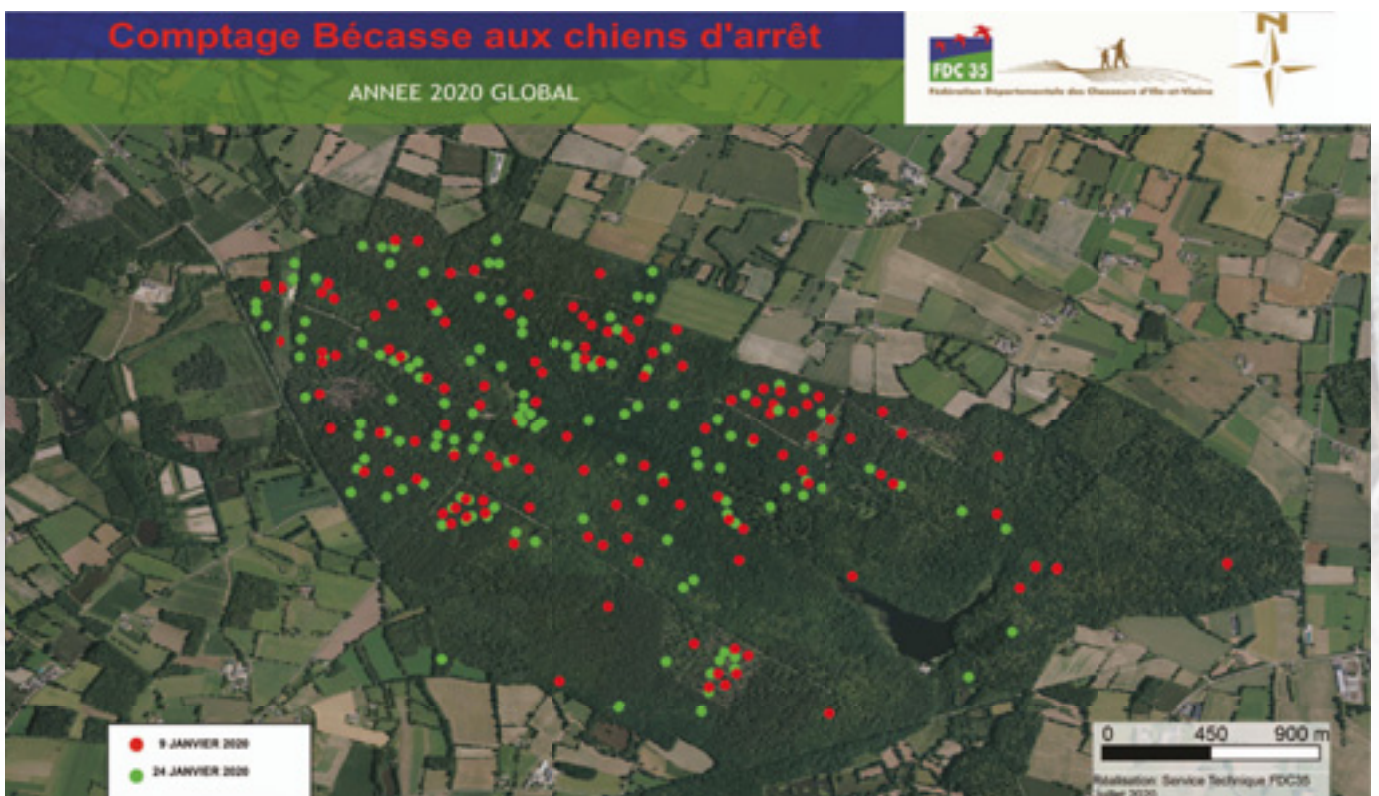
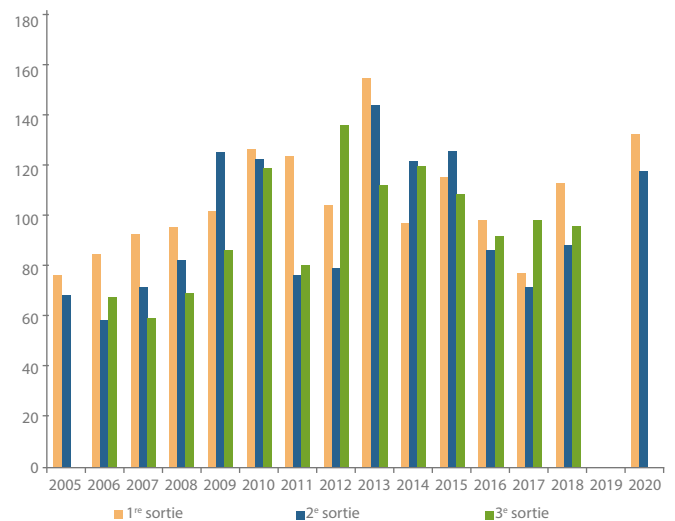
Un nouveau partenariat a été décidé entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine à partir de 2020, avec deux comptages annuels, le premier autour du 10 janvier et le second autour du 25 janvier.

L'hivernage de la saison 2019/2020 a été marqué par des conditions météorologiques particulièrement douces et avec une situation hydrique des sols très bonnes, favorisant ainsi le stationnement des oiseaux.

Avec 132 oiseaux comptés le 10 janvier 2020 et 118 le 24 janvier 2020, le nombre d'oiseaux en hivernage est conforme aux situations retrouvées les saisons précédentes, avec des conditions climatiques identiques. Le nombre d'oiseaux hivernant en forêt semble se stabiliser autour de 120.

La répartition des oiseaux sur la forêt est quasi-identique aux années précédentes ; la partie est de la forêt est nettement moins fréquentée.

Nombre de contacts/sortie/an



Projet Buzhug* (vers de terre en breton)

PRATIQUES AGRICOLES VERS DE TERRE ET BÉCASSE DES BOIS

La contamination par les pesticides des paysages agricoles en Bretagne menace-t-elle les vers de terre et la bécasse des bois qui s'en nourrit ?

CONTEXTE SCIENTIFIQUE

La pollution, diffuse et variée de l'environnement par les pesticides de synthèse utilisés en agriculture, est devenue une menace majeure pour la biodiversité dans les sols et les paysages. L'impact sur la santé humaine et celui des écosystèmes sont encore incompris. Dans les paysages agricoles, les sols sont les premiers récepteurs des produits phytosanitaires, alors qu'ils hébergent un des plus gros réservoirs de biodiversité. Les études sur la contamination des sols et leurs effets en nature sont très rares, notamment pour les pesticides en cours d'utilisation.

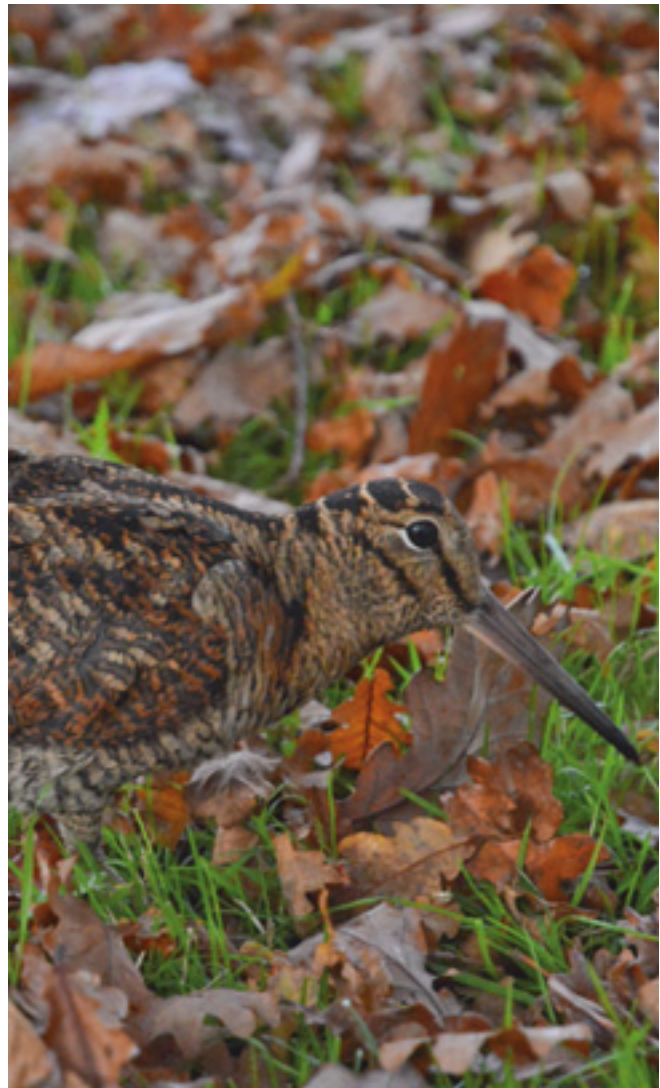
L'action de recherche est centrée sur le transfert et la bioaccumulation des résidus de pesticides dans la chaîne trophique que constitue le sol, la faune du sol et les oiseaux s'en nourrissent préférentiellement, tels que la bécasse des bois.

Les vers de terre sont en particulier un maillon trophique essentiel pour l'avifaune en général et pour celle ayant des mœurs nocturnes en particulier, comme la bécasse des bois pour laquelle les vers de terre contribueraient en hiver jusqu'à 85 % de ses besoins énergétiques.

PARCELLES SÉLECTIONNÉES EN BRETAGNE

Neuf sites de grandes cultures en Bretagne ont été sélectionnés. Dans chaque site, une parcelle cultivée en gestion conventionnelle, une parcelle cultivée en gestion biologique, ainsi qu'une prairie permanente (servant de contrôle) ont été retenues, selon des critères d'usages et de gestion des sols pérennisés depuis au moins 10 ans. Au total, ce sont 27 parcelles sélectionnées pour cette étude représentative des différentes conditions pédologiques, climatiques et agricoles en Bretagne.

Afin de caractériser la contamination des sols par les pesticides sur l'ensemble des parcelles, des prélèvements de sols ont été réalisés par le laboratoire ECOBIO pour identifier les résidus de pesticides présents dans le sol et d'en quantifier les teneurs. En parallèle, des échantillonnages des communautés de vers de terre ont été effectués et différents indicateurs d'abondance et de diversité de lombrics ont été analysés. Les résidus de pesticides ont aussi été quantifiés dans les vers de terre afin d'évaluer la bioaccumulation des pesticides. Au total, 76 pesticides (dont le glyphosate et son métabolite AMPA) sont recherchés, aussi bien dans les sols que dans les vers de terre, afin d'avoir une évaluation réaliste de la contamination dans les sols agricoles.



Pour préciser le transfert des pesticides, des captures de bécasse des bois ont été réalisées en Ille-et-Vilaine dans les parcelles agricoles ou à proximité immédiate sur lesquelles sont effectués des suivis (analyse de sol, de vers de terre...).

32 bécasses de bois ont été capturées sur les communes de Gosné, de Saint-Aubin-du-Cormier et de Mézières-sur-Couesnon. Les oiseaux ont été bagués et pesés, l'âge a été relevé (jeune/adulte), une prise de sang a été effectuée pour chaque oiseau au niveau de l'aile et enfin une plume a été également prélevée sur chaque oiseau. La contamination des plumes est corrélée à la contamination dans le sang pour certaines familles de molécules de pesticides.

Nos bagueurs agréés, Messieurs Franck DROUYER et Nicolas HAIGRON, avaient préalablement suivi une formation pour pouvoir effectuer les prises de sang, dans le respect du protocole scientifique et en toute sûreté pour l'oiseau.

Pour le département du Morbihan, les captures ont été effectuées sur l'île de Houat (21 bécasses), représentant le site « témoin » de l'étude, car exempt de cultures agricoles et donc faiblement contaminée par les pesticides.

Les premiers résultats de l'étude sont attendus en 2021.

Le baguage des bécassines

(*Gallinago gallinago*
et *Lymnocryptes minimus*)

Bagueurs FDC35 : Hugues Lefranc et David Tannoux

Saison de baguage

D'après la lettre d'information du réseau bécassine n°17

La saison 2019-2020 restera gravée dans les mémoires pour plusieurs raisons. Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et l'Agence française pour la biodiversité ont fusionné pour donner naissance à l'Office français de la biodiversité. En parallèle de cette fusion, ce fût également le lancement de la réforme de la chasse, avec la mise en place de la gestion adaptative pour certaines espèces ou encore l'instauration d'une éco-contribution en faveur de la biodiversité. Il n'a pas été facile de trouver sa place dans cette nouvelle organisation, surtout pour un Réseau composé à la fois d'agents du nouvel établissement public, de personnels de fédérations des chasseurs ou encore de bénévoles.

Ce début d'année mouvementé a été suivi par une crise sanitaire sans précédent, touchant hélas certains de manière dramatique. L'impact sur l'activité du Réseau fut bien réel, même si cela n'est rien comparé aux conséquences humaines et sociales. Les bagueurs ont dû ranger leurs filets à la mi-mars, au beau milieu du meilleur mois pour les captures, et à un moment où il aurait été agréable de réaliser les activités techniques qui nous passionnent. Ne nous plaignons pas et estimons-nous heureux de pouvoir planifier la prochaine saison de baguage dans de bonnes conditions.

Cette saison restera également dans les mémoires en raison des conditions météorologiques exceptionnellement douces et humides. Alors que la fin d'été et le début de l'automne, plutôt chauds et secs, laissaient présager une persistance du déficit hydrique, les perturbations se sont succédées à partir du mois d'octobre, apportant d'intenses précipitations. L'hiver a ensuite été le plus chaud jamais enregistré en France depuis le début du XX^e siècle. Ainsi, même si les résultats de captures sont un peu moins bons, les bécassines ont passé l'hiver « au chaud », en profitant d'excellentes conditions hydriques pour s'alimenter, théoriquement de quoi limiter la mortalité hivernale naturelle.

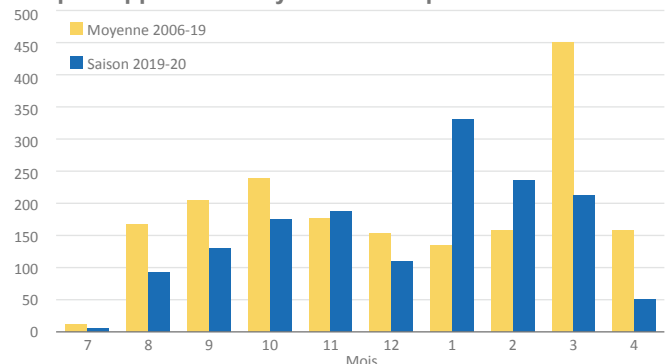
Le Réseau Bécassines a pour objectifs d'identifier et comprendre les facteurs à l'origine des fluctuations d'effectifs de bécassines qui migrent et/ou hivernent en France, comme le succès de reproduction, les conditions

de migration, d'hivernage, l'impact de la chasse, etc. Seul un suivi à long terme et le baguage de milliers d'individus permettra d'évaluer la tendance démographique de ces populations, comme par exemple vérifier si la survie des individus est effectivement meilleure lors d'un hiver exceptionnellement doux comme celui de 2019-2020.

La saison 2019-20 peut donc être qualifiée de compliquée pour différentes raisons : une migration rapide avec peu de captures en fin d'été-automne, nos principaux territoires de baguage peu attractifs car passant de trop secs à inondés, un hiver peu marqué et une fin de saison écourtée. Malgré ces aléas, le nombre total de captures pour 2019-20 s'élève à 1530 prises. Il s'agit de la 4^e moins bonne saison depuis 14 ans, bien en dessous de la moyenne de 1850 captures par saison.

Jusqu'en octobre, le nombre de capture est resté en dessous de la moyenne des 14 saisons précédentes (Graphique 1). Dommage, pour peu que les territoires soient favorables, les prises de début de saison sont souvent intéressantes et ciblent majoritairement des oiseaux jeunes et inexpérimentés. Seuls quelques départements ont pu profiter de ces premières arrivées en 2019-20, avec notamment des stationnements intéressants dans le département du Nord (101 captures entre juillet et fin octobre).

Chronologie des captures en 2019-2020 par rapport à la moyenne des captures 2006-2019

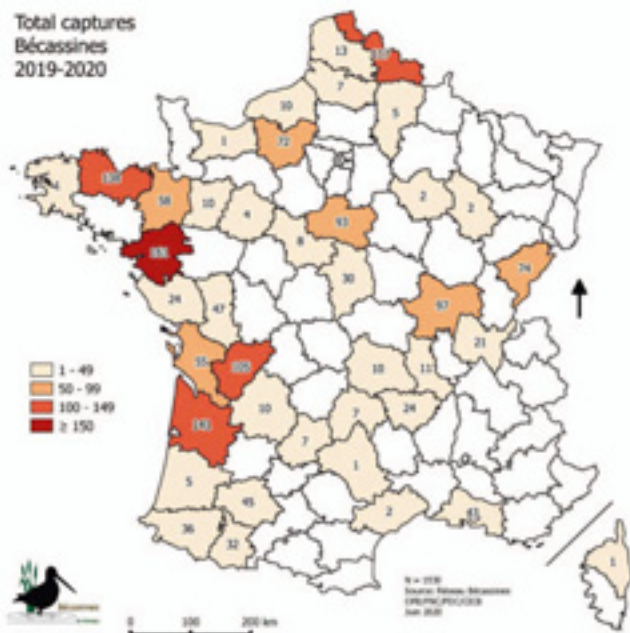


Outre des captures sur les départements côtiers (Gironde, Loire-Atlantique), des oiseaux étaient également présents dans le Doubs, le Loiret, le Sud-Ouest (Gers, Hautes-Pyrénées), la Haute-Loire en début de saison.

Mais contrairement à 2018-19, peu d'oiseaux sont signalés dans le Calvados, la Seine-Maritime, l'Eure, la Charente-Maritime ou encore en Vendée.

Les arrivées de bécassines des marais adultes et bécassines sourdes à partir d'octobre n'ont pas permis d'augmenter significativement le nombre de captures. En novembre et décembre, les territoires sont devenus en grande partie inondés et les oiseaux dispersés. La faible concentration des effectifs n'a pas permis de réaliser des opérations très fructueuses. Heureusement en janvier et février, à la faveur d'un hiver peu marqué par le froid, les bagueurs du Réseau ont enfin réussi quelques bons coups. Les captures furent même exceptionnelles en janvier avec 332 prises (contre 135 captures en moyenne). La Charente, les Côtes-d'Armor, la Gironde, la Saône-et-Loire et les Deux-Sèvres ont notamment réalisé de belles sorties.

Répartition départementale des captures en 2019/2020



Durant la première moitié du mois de mars, des multiples stationnements d'oiseaux, associés à de bonnes conditions hydriques des territoires, nous ont été signalés. Malheureusement des enchaînements de perturbations ont empêché les opérations de captures pour de nombreux bagueurs. La frustration d'une saison inachevée est d'autant plus grande que le confinement imposé à partir de mi-mars, nous contraindra à ranger les filets prématurément. Les captures en mars-avril représentent habituellement le tiers de celles de toute une saison. Avec des conditions « normales », on peut penser que 300 à 400 captures manquent au tableau final.



REPRISES DES BAGUES

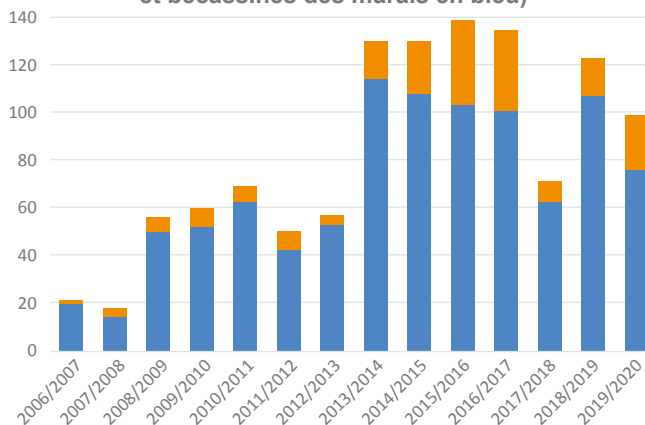
Au cours de la saison cynégétique 2019-20, le Réseau Bécassines a enregistré 99 reprises de bagues.

Toutes ces bécassines ont été prélevées en France, excepté la donnée d'un oiseau tué au Maroc et la découverte d'une bague en Finlande sans que l'on puisse déterminer la cause de la mort de l'oiseau.

79 données concernent des reprises de bagues françaises. Les autres oiseaux prélevés ont été bagués dans 8 autres pays européens, à savoir : Allemagne (5), Pologne (5), Finlande (3), République Tchèque (2), Hongrie (2), Pays-Bas (1), Autriche (1) et Slovaquie (1).

37 oiseaux avaient été bagués au cours de cette même saison (reprises directes) et 53 autres bagués durant une saison précédente (reprises indirectes). Le temps de port de bague pour ces reprises indirectes s'étale entre 151 jours (5 mois) et 2237 jours (plus de 6 ans et 2 mois).

Nombre de reprises de bagues bécassines par espèce (bécassines sourde en orange et bécassines des marais en bleu)



Bécassine sourde

Bécassine des marais

Synthèse des données GPS/ARGOS des bécassines des marais équipées en 2019 - Rapport OFB/CICB

Depuis 2017, un partenariat lie l'Office Français de la Biodiversité (OFB) - anciennement Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) - et le Club International des Chasseurs de Bécassines (CICB) pour l'étude de la migration et de la nidification des Bécassines des marais hivernant en France. Ce rapport fait la synthèse des déplacements des Bécassines des marais équipées de balises Argos/GPS. En 2019, 37 bécassines des marais viennent s'ajouter aux 41 oiseaux équipés en 2017 et 2018. Dix sites de captures répartis sur l'Hexagone ont été sélectionnés : la Somme, l'Eure, l'Ille-et-Vilaine, la Vendée, la Charente, la Gironde, le Loiret, la Lozère, le Cantal et les Bouches-du-Rhône. Les opérations de terrain ont eu lieu en collaboration avec les bagueurs du Réseau Bécassines ONCFS/FNC/FDC/CICB des sites concernés du 7 mars au 5 avril 2019.

récapitulatif des poses de balises sur des Bécassines des marais en 2019

Date de pose	Commune	Balises posées
7 mars 2019	Iffendic (35)	4
8 mars 2019	Saint-Jean-de-Monts (85)	1
11 mars 2019	Thimory (45)	5
19 mars 2019	Ambérac (16)	5
22 mars 2019	Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine (35)	2
25-26 mars 2019	Saintes-Maries-de-la-Mer (13)	6
27-28 mars 2019	Fau-de-Peyre (48)	2
27-28 mars 2019	Cussac (15)	4
1-2 avril 2019	Braud-et-Saint-Louis (33)	2
3 avril 2019	Noyelles-sur-Mer (80)	1
4-5 avril 2019	Sainte-Opportune-la-Mare (27)	5

La batterie de la balise GPS/Argos délivre au mieux 70-80 localisations. Afin de répondre à nos interrogations, la programmation des balises a été divisée en 4 périodes :

- un point tous les 3,5 jours jusqu'à fin mars (avant le départ en migration).
- un point tous les 2 jours jusqu'au 15 juin (pendant la période de migration théorique).
- un point par semaine entre le 15 juin et le 15 septembre (avant la migration postnuptiale).
- un point tous les 3,5 jours jusqu'à l'épuisement de la batterie (pendant la migration postnuptiale et l'hivernage).

Le bilan du fonctionnement des balises et de la transmission des données est meilleur en 2019 qu'en 2018, où nous avons rencontré de nombreux aléas technologiques et eu plusieurs cas de prédation de bécassines peu après le relâcher.

Cette année, un seul cas de prédation est signalé avant le départ en migration et cela s'est produit plusieurs semaines après l'équipement de l'oiseau. Cinq balises sur 37 (13,5 %) n'ont envoyé aucun message et deux autres n'ont envoyé que quelques données. Les causes

peuvent être multiples : problème de la balise pour acquérir ou envoyer des données, mort de l'oiseau ou encore perte du matériel.

Pour les 30 autres balises, les résultats sont meilleurs qu'en 2018 avec 29 bécassines ayant transmis des trajets partiels ou totaux de leurs migrations. Le nombre moyen de localisations transmises par balise est de 34,4 points GPS. Deux balises ont dépassé les 70 localisations envoyées, nous permettant d'avoir des informations sur leurs positions jusqu'au 3 janvier 2020 pour la dernière.

Répartition du nombre de localisations exploitables par balise

Nombre de localisations transmises	Nombre de balises
Aucune	5
1-10	3
11<20	3
21<30	4
31<40	7
41<50	5
51<60	4
61<70	4
>70	2

Pour les données de migration postnuptiale, on enregistre 3 retours incomplets (la balise cessant de transmettre au cours du trajet retour), 4 trajets A/R complets avec des oiseaux revenant sur leurs zones de captures et 2 trajets retour où les bécassines ont continué leurs parcours plus au sud-ouest de leurs lieux de capture. Pour ces derniers cas, les oiseaux ont donc probablement été équipés au printemps 2019 alors qu'ils avaient déjà entamé leur migration pré-nuptiale. L'une d'elle, équipée en Gironde début avril, a d'ailleurs hiverné en Espagne.

D'après les analyses génétiques réalisées sur des plumes prélevées lors des captures, une part plus importante de femelles a été équipée (25 femelles pour 11 mâles, soit 59 % de femelles vs 31 % de mâles – 1 oiseau non sexé). Deux hypothèses peuvent expliquer ce déséquilibre :

- les mâles partent probablement plus tôt en migration pour occuper en premier les zones de nidification
- en sélectionnant les oiseaux les plus lourds pour limiter l'impact du matériel sur les individus (>100g), on a peut-être sélectionné plus de femelles.

CONCLUSION

Les résultats obtenus sont positifs pour 2019, malgré 7 balises qui n'ont pas ou peu envoyé de localisations. Les raisons ne sont pas spécialement techniques car l'oiseau a également pu perdre sa balise si l'élastique s'est rompu trop rapidement ou a pu mourir peu de temps après l'équipement. Plusieurs trajets migratoires postnuptiaux ont pu être réceptionnés en plus de toutes les données obtenues en période de nidification.

Il est intéressant de constater que des oiseaux équipés au même endroit et le même jour peuvent avoir des stratégies de migration différentes, avec des dates de départ et des zones de nidification très hétérogènes. L'aire de nidification des Bécassines des marais équipées est vaste, allant de l'Europe centrale, la Scandinavie, à la Russie occidentale et même jusqu'en Sibérie occidentale. Il faut encore une fois souligner la répartition très nordique de nombreux sites de nidification, dans des proportions bien plus fortes qu'attendues.

Comme on a pu le constater avec le baguage, la fidélité aux sites d'hivernage est confirmée grâce aux trajets aller-retour complets de plusieurs bécassines.

Tout un travail d'analyse devra être fait à la fin du programme de collecte des données, prévu en 2021 ou 2022, pour établir des liens entre les dates de départs en migration, les trajets migratoires et les conditions météorologiques. L'analyse des durées de nidification, des haltes migratoires pourrait aussi être envisagée à l'avenir.

BILAN DES CAPTURES EN ILLE-ET-VILAINE

Six bécassines ont été équipées dans ce département : 4 sur la commune d'Iffendic et 2 sur Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine. Les départs en migration ont été enregistrés entre le 26 mars et le 23 avril. Ces six oiseaux ont transmis des localisations sur leur parcours migratoire.

Deux oiseaux ont rejoint la Scandinavie (Norvège et Suède), deux sont allés en Europe Centrale (Lettonie et Ukraine). Les deux autres bécassines se sont installées en Russie européenne. La balise d'une de ces dernières a enregistré un trajet aller-retour complet. Cet oiseau est parti de Russie entre le 7 et le 14 septembre et est revenu à moins de dix kilomètres de son lieu de capture entre le 11 et le 15 novembre 2019. La bécassine ayant niché en Suède a donné des informations incomplètes sur sa migration postnuptiale. Elle a quitté son site de nidification fin août pour rejoindre le Danemark, sur une zone où elle est restée au moins jusque mi-octobre (dernière localisation).

Merci à nos sponsors sans qui nous ne serions pas là. Nous les remercions de toutes nos forces car leur soutien est le plus précieux des encouragements.

D'abord notre « grand sponsor », la Fondation François Sommer, qui s'est engagée par convention à nous soutenir pour les quatre années de l'étude.

Ensuite, les Fédérations amies qui ne nous ont pas oubliés : Aveyron, Cantal, Calvados, Charente-Maritime, Doubs, Eure, Gironde, Ille-et-Vilaine, Landes, Loire-Atlantique, Lozère, Manche, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Seine-Maritime, Somme, Vendée, ainsi que l'Union des Fédérations côtières.

Enfin les associations spécialisées SICGEBLN, GASSAUNA, ADCGEA, ACF 49, qui ont décidé de nous aider.



La caille des blés

(*Coturnix coturnix*)



Bagueur FDC35 : Philippe Baudron

La caille des blés occupe toute l'Europe, le Maghreb et une grande partie de l'Asie. Elle est présente sur la quasi-totalité du territoire français en plaine et moyenne montagne.

Comme son nom l'indique, la caille des blés niche dans les champs de céréales, mais aussi dans les prairies de fauche.

Difficile à observer, seul le chant du mâle, dont l'onomatopée « paie tes dettes », trahit sa présence.

La biologie de la caille est complexe avec d'importantes lacunes concernant la dynamique et le fonctionnement des populations. La France accueillerait des oiseaux présentant deux types de comportement migratoire : des migrateurs au long cours se reproduisant tardivement et hivernant au Sahel et des cours-migrants plus précoces hivernant et nichant au Maghreb en mars puis en Europe du sud en juin-juillet.

En France, la saison de reproduction commence vers la fin avril, pour se terminer fin août. L'incubation, assurée par la femelle, dure 17 jours. Les jeunes sont volants à 11 jours et indépendant à un mois. Les pontes de remplacement, fréquentes, peuvent se produire jusqu'à deux fois. Des femelles nées très tôt en Afrique du nord pourraient migrer vers l'Europe et se reproduirent dès l'âge de 5 à 6 mois.

La caille des blés a un statut de conservation défavorable au niveau européen, suite à la forte chute des populations, constatée depuis les années 1970. Le déclin peut s'expliquer principalement par l'intensification des pratiques agricoles en Europe et la dégradation des conditions d'hivernage au Sahel.

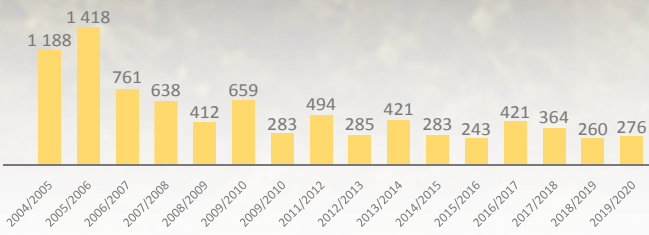


Bien que présente partout en Bretagne, l'espèce semble cependant avoir toujours été peu commune. L'Ille-et-Vilaine est le département breton où la présence de la caille en période de reproduction est la plus marquée. Cas unique en France, la caille niche sur les herbues de la baie du Mont Saint-Michel. Les milieux les plus utilisés sont clairement la partie supérieure des herbues, la moins atteinte par les marées de vives eaux entre mai et juillet et présentant une végétation assez haute (zone à chiendent maritime, fétuque rouge) pas trop pâturée par les ovins.

Les zones de plus fortes concentrations se situent à la lisière de plusieurs types de végétation. La fauche de foin, vers la fin juillet sur les herbues, semble être bien supportée par les cailles. Il est difficile de donner un chiffre précis de l'effectif reproducteur sur les herbues de la baie du Mont Saint-Michel, mais l'ordre de grandeur est de quelques dizaines.



Évolution des prélèvements des cailles des blés en Ille-et-Vilaine - Enquête statistique départementale



BAGUAGE DES CAILLES

A partir de 2017, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine a intégré le réseau « Bagueage opportuniste de caille », animé par l'Office Français de la Biodiversité.

Entre 2017 et 2019, 28 oiseaux ont été capturés et ont fait l'objet de mesures biométriques et bien sûr marqués avec des bagues délivrées par le Muséum d'histoire naturelle de Paris.

En 2020, une prospection plus large du département a été effectuée sur la base de renseignements fournis par des chasseurs et/ou responsables de chasse sur la présence de cailles, observées ou entendues sur leur territoire de chasse et aussi par des indications de prélèvements réalisés lors des premiers dimanches de chasse en septembre. Ces diverses informations se sont révélées fructueuses puisque 33 oiseaux ont été capturés et bagués dans différents secteurs du département (cf. liste et carte). Les cailles capturées (uniquement des mâles chanteurs) le sont principalement dans

les céréales, une large majorité dans les parcelles conduites en agriculture biologique. Les céréales biologiques, plus riches en insectes, moins denses et sans traitement phytosanitaire, semblent être préférées pour l'installation des nids et l'élevage des jeunes.

Des cailles ont été également capturées dans des prairies naturelles de fauche, comme celle de la « Grande Pré » de Renac, sur la zone des marais de Redon, secteur traditionnel de fauche de foin dans une zone inondable en hiver. Là encore la richesse et la diversité floristique du couvert sont certainement un facteur déterminant pour l'installation des cailles.

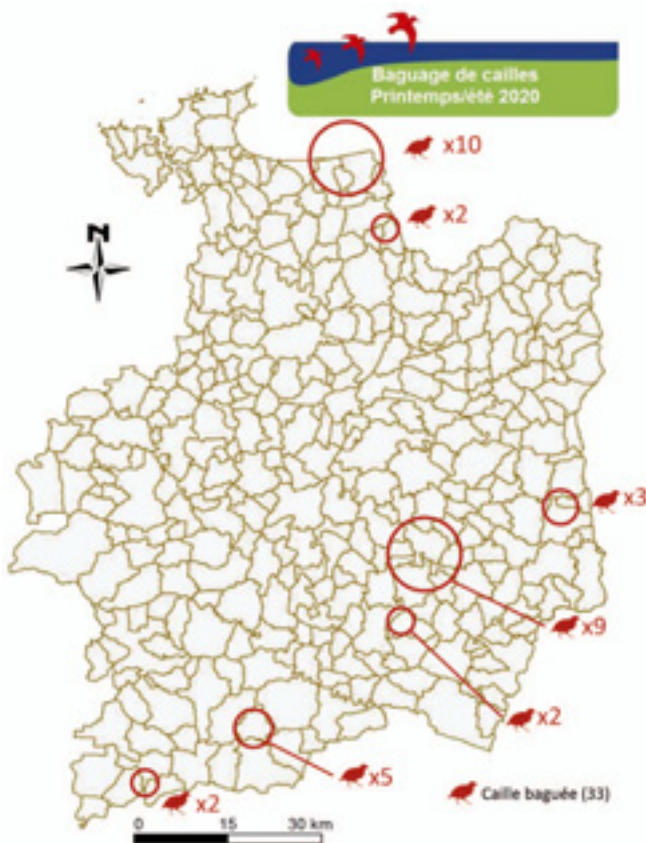
Il est probable que la caille des blés soit présente un peu partout dans le département à des densités variables, il reste encore un bon nombre de secteurs à prospecter.

Il est vrai que la discrétion de l'oiseau ne facilite pas la tâche. L'espèce est également sujette à des fluctuations annuelles marquées, il existe des « années à caille » contrairement à d'autres. Un secteur faible une année pourra être bien meilleur l'année suivante.

Nous comptons sur les remontées d'informations concernant la présence des cailles de la part des chasseurs et responsables de chasse pour étoffer nos secteurs de bagueage. Alors n'hésitez pas à contacter le Service technique de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine pour toute observation de la caille des blés.

Bagueage de cailles – Printemps/été 2020 Service technique de la FDC35

Date	Commune	Nombre de cailles baguées
20/05/2020	Roz-sur-Couesnon	4
28/05/2020	Roz-sur-Couesnon	1
09/06/2020	Saint-Broladre	1
10/06/2020	Saint-Broladre	1
22/06/2020	La Chapelle-de-Brain	1
22/06/2020	Renac	1
22/06/2020	Essé	1
22/06/2020	Piré-sur-Seiche	2
24/06/2020	La Chapelle-Erbrée	1
24/06/2020	Erbrée	1
26/06/2020	Roz-sur-Couesnon	1
26/06/2020	Sougeal	2
30/06/2020	Essé	1
30/06/2020	Domagné	1
03/07/2020	Erbrée	1
03/07/2020	Domagné	3
06/07/2020	Domagné	1
10/07/2020	La Noé-Blanche	3
15/07/2020	Piré-sur-Seiche	1
16/07/2020	La Noé-Blanche	2
16/07/2020	Piré-sur-Seiche	1
17/07/2020	Roz-sur-Couesnon	1
03/08/2020	Roz-sur-Couesnon	1
15 sorties positives (avec bagueage)	11 communes concernées	33 cailles baguées



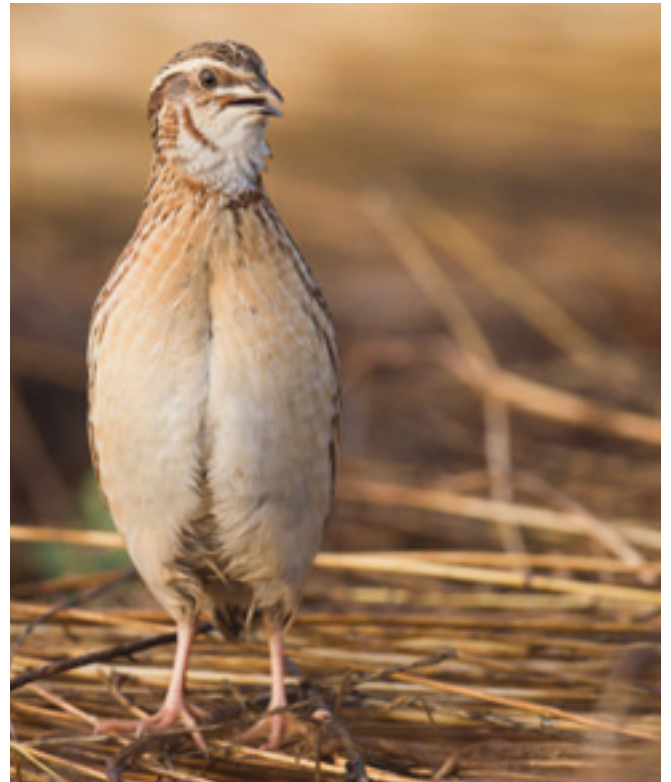
RETOUR DE BAGUES CONSEILS PRATIQUES

Pour permettre les recherches et connaître l'origine d'un oiseau bagué (oiseau prélevé à la chasse ou trouvé mort), il convient de récupérer la bague, de l'aplatir, de la scotcher sur une feuille (pour éviter toute perte), de retranscrire les inscriptions mentionnées sur la bague et de transmettre l'ensemble à la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine.

Il est très important de compléter tous les renseignements suivants : la date de prélèvement ou de découverte, le lieu précis, l'espèce et toutes informations complémentaires que vous pourrez apporter comme le sexe, l'âge, le poids... et bien sûr les coordonnées de l'informateur. Il est conseillé de conserver une copie de ces informations.



Les délais de réponse peuvent être assez longs en fonction du pays de baguage de l'oiseau. Dès que la Fédération d'Ille-et-Vilaine a un retour d'information, nous le communiquons à l'informateur concerné.



PREMIÈRES DONNÉES SUR LE SUIVI TÉLÉMÉTRIQUE DE LA MIGRATION DE LA CAILLE DES BLÉS

L'équipe « caille » de l'Office Français de la Biodiversité, en partenariat avec les fédérations départementales des chasseurs, porte depuis 2017 le suivi de la migration de la caille des blés, qui est pour l'heure très lacunaire.

Au cours des deux premières années, l'équipe a été confrontée à des difficultés liées au matériel. Aucun oiseau n'a pu être équipé de balise dans de bonnes conditions.

Les premiers essais sur cailles ont donc démarré en cours du printemps 2019 (10 balises posées, avec encore quelques soucis d'ordre technique).

Fort de l'expérience acquise, les balises ont été posées plus tard dans l'été 2020, afin de maximiser les chances de pouvoir suivre la migration postnuptiale complète sur quelques individus :

5 individus équipés dans le département des Deux-Sèvres (en juillet) ;

10 individus dans le Lot-et-Garonne (en août).

Les balises, d'une masse d'environ 3,1 grammes, sont programmées pour collecter une localisation GPS tous les 3,5 jours, soit une position le matin puis une position nocturne 84 heures plus tard et ainsi de suite.

Ces localisations GPS sont transmises dès que trois positions ont été enregistrées, soit tous les 10,5 jours ; les balises devant pouvoir transmettre des données pendant environ 3 mois (trentaine de localisations minimum).

PREMIERS RÉSULTATS

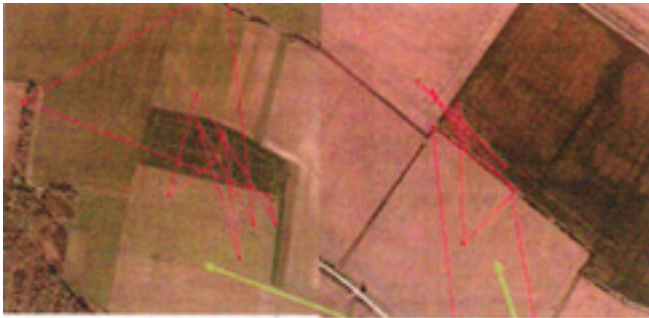
Un individu équipé dans les Deux-Sèvres (79), après une remontée assez inattendue au sud de Tours (37), s'est rendu au Maroc à l'est de Ouarzazate, après un déplacement de près de 1 500 kilomètres en moins de 4 jours ! Malheureusement, la balise n'a pas transmis de position depuis le 7 septembre 2020.

Un autre individu, équipé le 20 juillet 2020 dans les Deux-Sèvres (79), a passé deux mois en Charente-Maritime sur deux sites (un mois sur chaque site), avant de démarrer sa migration vers le Sud entre le 24 et le 27 septembre 2020, arrivant en Espagne à une centaine de kilomètres au nord-ouest de Saragosse le 1er octobre 2020 ; mais l'oiseau franchissait les Pyrénées vers le Nord, entre le 05 et le 08 octobre 2020, pour stationner une dizaine de jours jusqu'au 29 octobre 2020 à une dizaine de kilomètres à l'est de Dax. Le matin du 02 novembre 2020, l'oiseau se trouvait dans une zone agricole à 80 kilomètres au nord-ouest de Fès au Maroc (cf. carte).

atteindre les rives de l'estuaire du Tage le 14 octobre 2020, en vue de Lisbonne. Les dernières localisations transmises suggèrent que l'individu est mort. Des collègues portugais vont tenter de retrouver la balise qui émet encore.



Parcelle agricole entre Agen et Auch



Une femelle caille, équipée le 27 août 2020 en Lot-et-Garonne, a passé plus de 5 semaines entre le 2 et le 7 septembre 2020 dans une parcelle agricole entre Agen et Auch, parcelle qu'elle avait atteinte une semaine après sa capture. Le 10 octobre 2020, l'individu pointait au nord du parc naturel do Vale do Guadiana, au sud du Portugal, avant de remonter vers le Nord-Est pour



L'équipe « caille » attend avec impatience de recevoir des données complémentaires sur la migration de la caille des blés afin de mieux appréhender les déplacements, souvent surprenants, de cette espèce.

A terme, les données acquises via ce suivi télémétrique seraient combinées avec les données issues du baguage (français et européen). Communication technique de A. Villers et C. Eraud (OFB – Unité Avifaune Migratrice).

Le pigeon ramier et colombin

(*Columba palumbus/Columba oenas*)

Bagueurs FDC35 : Philippe Baudron et Cyril Mangeard

LE PIGEON RAMIER (PALOMBE)

Le pigeon ramier est le plus grand de la famille des colombidés en Europe avec une envergure d'environ 75 cm et d'un poids moyen de 500 grammes, sa teinte générale est gris-bleu, le ventre est blanc rosé. Un liseret blanc s'étend sur l'avant-bras, le cou arbore également deux tâches blanches latérales et le bec est rouge orangé.

À l'origine forestier, le pigeon ramier a progressivement colonisé l'espace agricole, puis urbain grâce à sa plasticité alimentaire.

Le ramier niche aussi bien dans les zones forestières, le bocage, les parcs et jardins, que dans une très large gamme d'espèces végétales et même sur des supports artificiels.

La reproduction se déroule maintenant sur une grande partie de la France, de mars à octobre, avec un pic de pontes en juillet-août. L'incubation des deux œufs dure 17-18 jours. Les jeunes sont nourris par les deux parents pendant 22 jours au nid, puis encore une à deux semaines hors du nid. Un couple peut produire jusqu'à 8 jeunes dans la même saison. Le taux d'échec des nichées est très élevé, mais compensé par la faculté de l'espèce à produire de nombreuses pontes de remplacement.

Territorial pendant la période de reproduction, le pigeon ramier devient très grégaire dès l'automne (migration et hivernage).

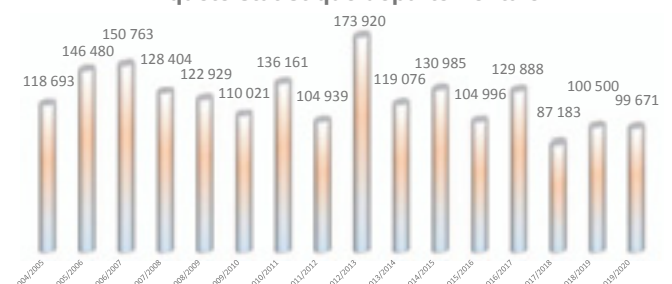
Les populations de l'ouest de la France restent sur place. Le statut de migrateur du pigeon ramier diffère selon la latitude : là où le sol est recouvert de neige plusieurs dizaines de jours consécutifs par an, les oiseaux migrent de façon systématique. Autour de l'isotherme 0°, la migration est plus irrégulière et moins lointaine. L'hivernage est très vaste et concerne grossièrement toute la moitié ouest de la France. Les migrateurs qui traversent les Pyrénées sont en déclin, par contre l'hivernage dans le sud-ouest de la France est en hausse.

La population nicheuse française de pigeon ramier affiche une forte progression depuis les années 1990 (résultat du programme ATC, ONCFS-FNC-FDC). Les résultats obtenus par le réseau « STOC » (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) semblent converger, puisqu'il indique sur la période 1989-2003 une augmentation de 45 %.

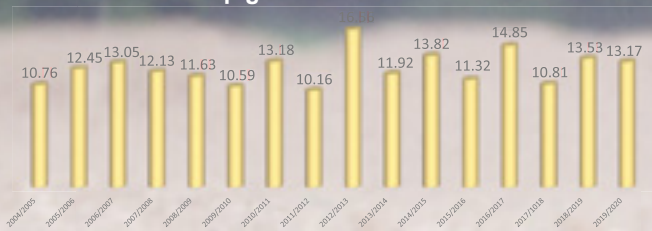
Le tableau de chasse 2017/2018 était particulièrement bas. Les deux saisons suivantes ont permis de retrouver un niveau de prélèvement plus conforme à l'historique des années précédentes. Il est probable que le faible prélèvement 2017/2018 soit un « accident » dû vraisemblablement à un hivernage moins intense dans l'ouest de la France. Il est possible que la succession d'hivers doux entraîne une modification des habitudes d'hivernage du pigeon ramier. Si les conditions dans les régions plus nordiques deviennent favorables, l'hivernage risque de devenir lui-aussi plus nordique.



Évolution du nombre de pigeons ramiers tués à la chasse en Ile-et-Vilaine
Enquête statistique départementale



Prélèvement moyen par chasseur ayant tué au moins 1 pigeon ramier en Ille-et-Vilaine



Pourcentage de chasseurs ayant tué au moins un pigeon ramier en Ille-et-Vilaine



LE PIGEON COLOMBIN (PETIT BLEU)



Le pigeon colombin est le plus petit des trois pigeons chassables en France. C'est aussi le plus discret en raison de sa nidification cavernicole et d'un chant discret.

La teinte est bleu-gris cendré, avec des barres noires plus ou moins marquées sur les ailes.

Le pigeon colombin fréquente les vieilles futaies en milieu forestier, les haies âgées du bocage et parfois des bâtiments avec cavités.

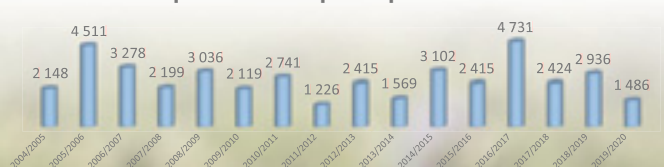
Il peut nicher en colonie. Nicheur précoce, il débute sa reproduction dès février-mars et jusqu'à août-septembre. Un couple peut élever deux à quatre nichées par saison.

Grégaire en hiver, le pigeon colombin se mêle aisément aux vols de pigeons ramiers. Si une partie des pigeons colombins semble sédentaire en France, des migrateurs en provenance du nord et de l'est de l'Europe viennent les rejoindre pour hiverner ou transitent par la France pour gagner l'Espagne et le Portugal.

La population européenne est considérée comme ayant un statut de conservation favorable, voire en augmentation, mais des disparités profondes existent entre pays et populations.

Le nombre d'oiseaux fréquentant ou transitant par la France en automne-hiver serait estimé entre 100 000 et 300 000 individus. Parmi eux, 50 000 à 100 000 franchiraient les Pyrénées pour aller hiverner dans la péninsule Ibérique. En reproduction, la France accueillerait entre 10 000 et 50 000 couples.

Évolution du nombre de pigeons colombins tués à la chasse en Ille-et-Vilaine
Enquête statistique départementale



Programme d'études colombidés OFB-FNC-FDC

BILAN NATIONAL DE LA SAISON DE BAGUAGE 2019

(D'après le rapport 2019 OFB - Hervé Lormée)

En l'espace de 20 ans, le programme colombidés totalise désormais près de 82 000 oiseaux bagués (dont trois-quarts sont des poussins au nid), 5 900 contrôles et 3 500 reprises.

2019 est un bon millésime avec, par rapport à l'année précédente, des résultats en hausse. L'augmentation la plus remarquable revient à la tourterelle des bois, avec une hausse de 57 % du nombre d'oiseaux volants bagués.

Les volumes d'oiseaux bagués poussins sont plutôt stables pour le pigeon ramier et la tourterelle turque, en augmentation régulière pour le pigeon colombin (petit bleu) et en diminution pour la tourterelle des bois.

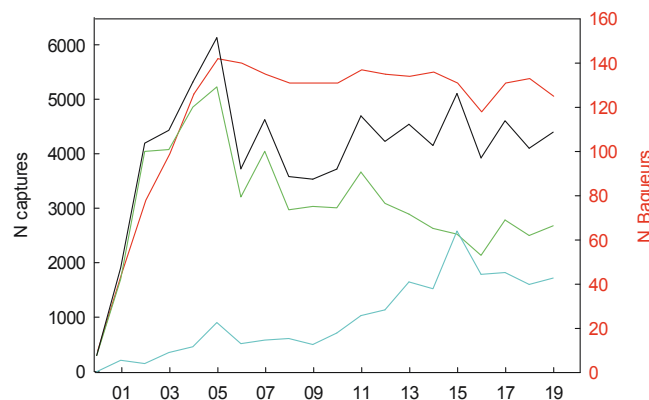


Pour les oiseaux bagués « volants », toutes les espèces voient leurs effectifs capturés annuellement augmenter, les tourterelles étant en tête avec une montée en puissance du pigeon ramier.

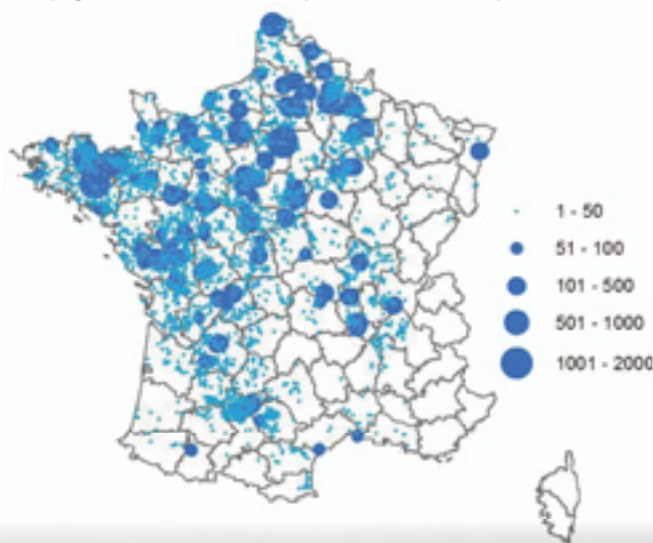
Il est possible que le contexte météorologique ait cette fois (contrairement à 2018) eu un effet favorable sur la reproduction et par contrecoup sur le baguage.

Classée au 3^e rang des années les plus chaudes en France depuis le début du XX^e siècle, 2019 s'est caractérisée par un soleil généreux et par la prédominance de la douceur tout au long de l'année avec deux vagues de chaleur d'une intensité exceptionnelle durant l'été. La pluviométrie a été déficitaire jusqu'à fin septembre.

Évolution entre 2000 et 2019 du nombre annuel de bagueurs actifs (en rouge), du nombre total de captures (en noir), du nombre de poussins (en vert) et d'adultes (en bleu) bagués



Répartition géographique des nichées de pigeon ramier suivies par commune depuis 2000



Chronologie du baguage 2019

Dates extrêmes de baguage au nid		
Espèce	1 ^{er} baguage	Dernier baguage
Pigeon ramier	22 février	9 novembre
Pigeon colombin	26 mars	28 octobre
Tourterelle turque	24 janvier	30 octobre
Tourterelle des bois	7 juin	17 août

Nombre de colombidés capturés et bagués en Ille-et-Vilaine OFB + FDC35

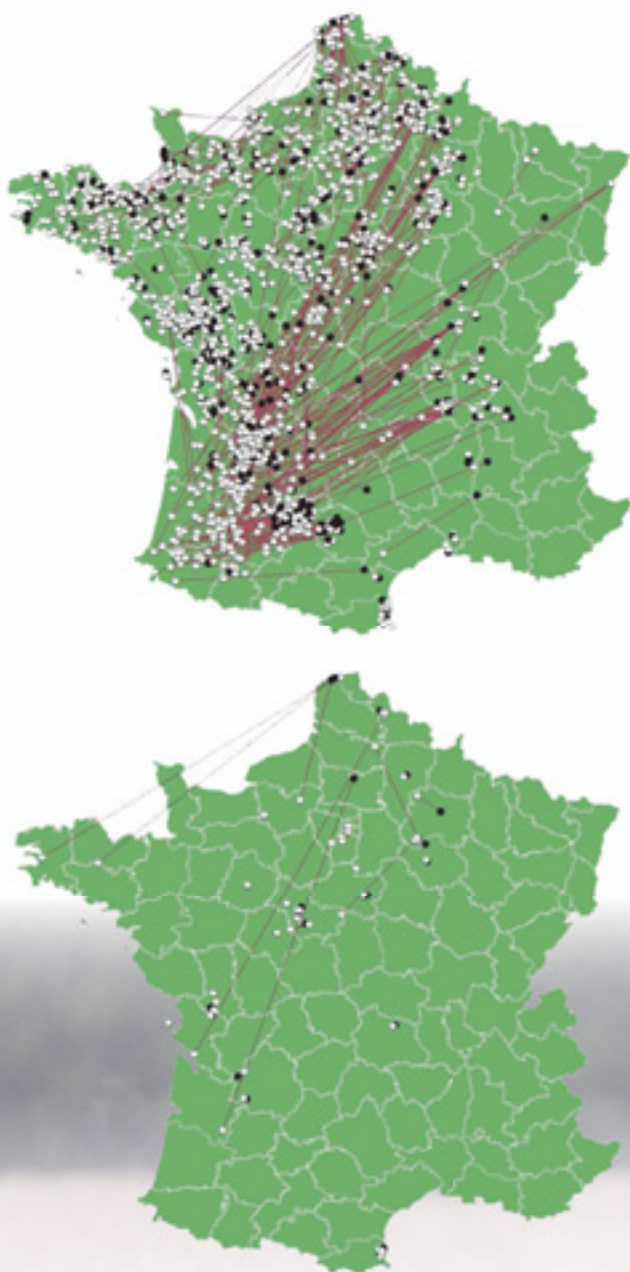


Les premiers baguages ont eu lieu 1 à 2 semaines plus tard qu'en 2018, sauf pour le pigeon colombin, où le premier poussin est bagué une semaine plus tôt.

En fin de saison, les derniers baguages ont lieu 10 à 13 jours plus tard, sauf pour le pigeon colombin.

Pour les deux espèces de pigeons et pour la tourterelle turque, 20 % des poussins sont bagués au-delà du 31 août (tendance stable depuis 2014).

Cartographie des reprises de *P. ramier* bagués poussins (à gauche) ou adultes (à droite) obtenues depuis le démarrage du programme de baguage. La localité de baguage est indiquée par un point noir, celle de reprise par un point blanc



Les nouvelles reprises obtenues ne viennent que confirmer les patrons de dispersion déjà mis en évidence par le programme à l'échelle de la population française : la très grande majorité des reprises (de l'ordre de 75 %) sont obtenues à moins de 10 km du lieu de baguage et attestent d'une forte sédentarité des individus. En revanche les reprises à longue distance s'effectuent majoritairement selon un axe nord-est/sud-ouest ; des

individus originaires du Nord, Nord-Est, Est et Sud-Est sont alors repris essentiellement en région Aquitaine et Midi-Pyrénées, et dans une moindre mesure en région Centre. La Bretagne constitue une autre zone de réception de ces reprises à longue distance, et concerne cette fois les oiseaux originaires d'une bande s'étendant du Nord-Pas de Calais jusqu'à la Basse Normandie. Bien que les reprises d'oiseaux bagués adultes soient encore relativement peu nombreuses, il semble vraisemblable que l'on se dirige vers un patron de dispersion similaire.

A noter que le Sud-Est, en particulier la Drôme, commence également à contribuer au jeu de données national pour cette espèce. Ces nouvelles données suggèrent que certains individus issus de cette zone peuvent également passer l'hiver dans le sud-ouest de la France. Pour l'anecdote enfin, pour la première fois un oiseau originaire d'Ile-de-France (Seine & Marne) est repris à plus de 100 km du lieu de baguage (en Dordogne) alors que jusqu'à présent, l'ensemble des reprises étaient locales.

Les dispersions au-delà du territoire national restent marginales, avec 10 données en Espagne, une au Portugal et 2 en Belgique. De manière plutôt inattendue, des oiseaux originaires des Pyrénées orientales peuvent se disperser jusqu'en Andalousie. Les 2 reprises en Belgique se font à l'opposé de l'axe de dispersion majoritaire et sont obtenues très tôt en saison (juillet et mi-septembre), donc a priori en dehors de la période classique de dispersion automnale (octobre-novembre).

Étude de la migration de la tourterelle des bois

Détermination des voies migratoires et des sites d'hivernage de la tourterelle des bois par suivi satellitaire Argos

La valorisation des données collectées par le biais du suivi satellitaire Argos entre 2015 et 2017, en collaboration avec la Royal Society for Protection of Birds (RSPB), est toujours en cours. Dans le même temps nous avons entrepris au printemps 2019 une dernière phase de déploiement de balises Argos. L'objectif de cette dernière phase était cette fois d'équiper en priorité des oiseaux se reproduisant dans le Sud-Est de la France, afin de voir s'ils utilisent des voies migratoires distinctes de la voie « ibérique » empruntée par leurs congénères se reproduisant sur les autres régions du territoire national (lors des précédents déploiements, un premier individu équipé en Camargue avait rejoint sa zone d'hivernage au Burkina Faso en traversant la Méditerranée en ligne droite, via les Baléares). L'existence de telles différences dans le choix des voies migratoires pourrait supposer que les oiseaux ne sont pas tous exposés aux mêmes contraintes environnementales (pression cynégétique, occurrence et qualité des sites de halte migratoire, contexte météorologique...) lors de leur cycle annuel, avec par conséquent des impacts potentiellement différents sur leurs traits démographiques.

En collaboration avec nos collègues de l'OFB en charge de la gestion du site des Grandes Cabanes, 6 oiseaux ont ainsi été équipés entre début juin et mi-juillet. Les balises restantes ont été posées dans le sud-ouest (Chizé – Deux Sèvres).

Trajets effectués par des Tourterelles des bois, équipées de balises Argos solaires sur la saison 2019-2020



3 nouveaux oiseaux équipés en Camargue en 2019 ont démarré leur migration et confirment l'utilisation préférentielle d'un couloir de migration traversant la Méditerranée, entre les îles Baléares et la Corse, et rejoignant l'Algérie. 2 oiseaux sont partis la même nuit du 5 septembre 2019 et ont tiré profit d'un fort mistral pour traverser la méditerranée d'une seule traite, soit plus de 700 km en ligne droite ! Elles semblent peu fatiguées par cette traversée express puisque l'une poursuit dès le lendemain 400 km plus au sud et effectue une longue halte migratoire de 22 jours entre le 7 et le 29 septembre dans une zone agricole bénéficiant d'irrigation. Elle repart ensuite mais la balise cesse définitivement d'émettre le 2 octobre à proximité d'un village. L'autre s'enfonce également de plus de 700 km plein sud et effectue une courte 1^{re} halte de 4 jours (du 8 au 11 septembre), là aussi sur un petit périmètre irrigué. Après un nouveau déplacement de 400 km vers le sud, elle fait une 2^e halte de 14 jours, du 12 au 25 septembre, dans une palmeraie. Enfin en deux nuits consécutives elle parcourt 2 fois au moins 700 km pour arriver le 27 septembre au Sud du Mali, non loin du delta intérieur du fleuve Niger. La balise cesse alors d'émettre.

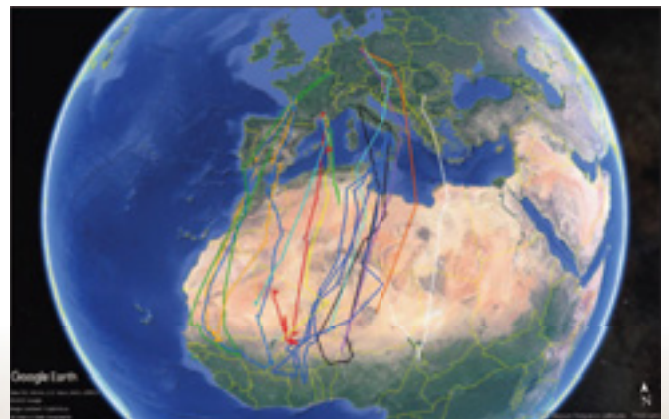
Le 3^e oiseau se signale par son départ extrêmement tardif : le 6 octobre. Il passe par les Baléares puis rejoint

l'Algérie, en passant plus à l'ouest que les 2 premiers oiseaux. 4 jours après son départ il a déjà parcouru 2 700 km. Cependant les localisations ne bougent plus à partir du 10 octobre, alors que l'oiseau est encore en plein Sahara et la balise cesse d'émettre le 2 novembre, suggérant une issue funeste...

Pour l'instant, sur 4 oiseaux équipés dans le Sud-est et ayant entamé la migration, 4 ont atteint l'Afrique, 2 ont atteint leur zone d'hivernage et 1 (équipé en 2017) avait entamé sa migration prénuptiale. Nous n'avons donc pas encore de trajets complets et la question reste de savoir si ces oiseaux suivent au printemps une voie migratoire différente de leurs congénères se reproduisant dans le Sud-ouest et le Nord-est de la France. Il serait donc pertinent d'équiper encore quelques oiseaux dans ce même secteur, bien que le taux d'échec des balises soit préoccupant...

L'identification des voies migratoires et zones d'hivernage utilisées par les tourterelles des bois à l'échelle de l'Europe est en plein essor actuellement : des balises Argos et GPS sont depuis l'année dernière déployées par d'autres organismes en Espagne, en Allemagne, Italie... La synthèse de ces résultats, conjuguée aux données de baguage devraient permettre de mieux comprendre si la population européenne fonctionne en entités géographiquement distinctes à l'échelle de son cycle annuel ou si des connexions existent.

Trajets effectués par des Tourterelles des bois, équipées par l'Université de Griessen (Dr. Petra Quillfeldt - Allemagne) ces 3 dernières années



Les oiseaux ont été capturés et équipés en Allemagne, Slovaquie et Roumanie en période de reproduction, sur Malte et les îles italiennes de la mer tyrrhénienne en migration prénuptiale (lien internet : <https://blogs.nabu.de/zugvoegel/>). Les données OFB de la saison 2019-2020 figurent également à titre de comparaison



Le vanneau huppé

(*Vanellus vanellus*)



Référent départemental du projet : Franck Drouyer

Étude nationale sur le vanneau huppé

DESCRIPTION DE L'ÉTUDE

L'objectif de ce projet est de permettre l'édition d'une plaquette technique réalisée sur la base des conclusions de l'étude d'un échantillon de plumages de vanneaux huppés prélevés à la chasse, en France, au cours des saisons 2019/2020 et 2020/2021.

L'étude consistera à identifier les caractéristiques de plumages et à les comparer au diagnostic réalisé par autopsie afin de valider des critères garantissant l'identification de l'âge et du sexe d'un vanneau huppé en main grâce au plumage.

ÉCHANTILLON À COLLECTER PAR DÉPARTEMENT

L'objectif est de collecter un échantillon de 140 vanneaux prélevés tout au long de la saison de chasse dans chaque département partenaire de l'étude.

L'effort devra porter notamment sur des vanneaux prélevés en décembre-janvier, en raison des critères d'identification, plus délicats à vérifier.



La Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine est partenaire de cette étude, animée et coordonnée par la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes.

Durant l'hiver 2019/2020, la Fédération d'Ille-et-Vilaine a pu fournir 19 vanneaux dans le cadre de cette étude.

Département	Vanneaux collectés
08 - Ardennes	43
17 - Charente-Maritime	18
35 - Ille-et-Vilaine	19
36 - Indre	19
50 - Manche	41
51 - Marne	7
56 - Morbihan	9
59 - Nord	5
60 - Oise	4
62 - Pas-de-Calais	5
66 - Pyrénées-Orientales	5
80 - Somme	5
Non localisé	6
Total	186





- Les dégâts de grand gibier
- Le Cerf
- Le Chevreuil
- Le Sanglier



Grand Gibier

Les dégâts de grand gibier

Historique de la procédure d'indemnisation des dégâts de grand gibier

Son émergence est le résultat d'une longue évolution du traitement des dommages de la faune sauvage aux activités humaines. Après la Révolution française, un changement de statut juridique s'opéra au sujet du

gibier, qui passa de « res propria » (chose privée) à « res nullus » (chose n'appartenant à personne). De ce fait, la responsabilité des dégâts qu'il pouvait commettre n'était plus attribuée à une personne. Les plaignants devaient alors prouver la mauvaise gestion cynégétique du fonds, d'où provenaient les animaux mis en cause et faire appliquer les articles 1240 et 1241 du Code civil.

Face aux difficultés éprouvées pour faire appliquer cette réglementation, elle évoluera successivement et à partir de 1937, les agriculteurs ont pu exercer leur droit d'affût, leur permettant de prélever les sangliers sur le point de commettre des dégâts, tout au long de l'année, de jour comme de nuit. Jugé trop meurtrier, il fut interdit en 1968, laissant la place en 1969 à la « procédure non-contentieuse d'indemnisation des dégâts de grand gibier aux cultures et aux récoltes agricoles ». Cette réforme, dans un contexte amiable, non judiciaire, sans responsabilité pour faute, se base sur un fonds d'indemnisation financé par les chasseurs (validations annuelles et taxes plan de chasse). Dans un premier temps, le fonds d'indemnisation est géré par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ; la loi du 26 juillet 2000 a transféré la charge de l'indemnisation aux fédérations des chasseurs. Un décret de décembre 2013 a révisé un certain nombre de conditions générales de l'indemnisation et introduit la notion de parcelle culturale et de seuil minimum.



Montant des dégâts par famille Campagne cynégétique 2018/2019

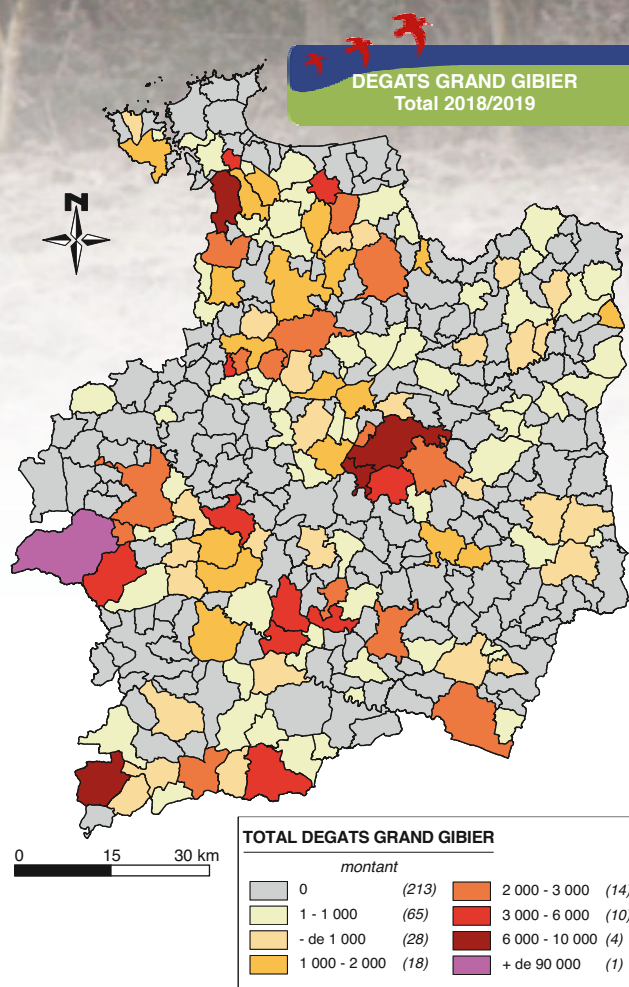
Culture	Sanglier	Cerf	Chevreuil	Autres	Total	
Céréales en grain	81 580.42 €	9 180.75 €	449.43 €	0 €	91 210.60 €	22.52 %
Oléagineux	1 162.13 €	4 976.59 €	0 €	0 €	6 138.72 €	1.62 %
Protéagineux	450.80 €	0 €	0 €	0 €	450.80 €	
Cultures fourragères	182 475.71 €	38 090.78 €	0 €	0 €	220 566.49 €	54.44 %
Prairies	61 591.94 €	6 981.08 €	0 €	0 €	68 573.02 €	16.93 %
Plantes sarclées	1 166.20 €	0 €	0 €	0 €	1 166.20 €	3.14 %
Cultures légumières	4 715.76 €	6 851.10 €	0 €	0 €	11 566.86 €	
Pépinières	0 €	0 €	5 482.12 €	0 €	5 482.12 €	1.35 %
Total	333 142.96 €	66 080.30 €	5 931.55 €	0 €	405 154.81 €	
	82.23 %	16.31 %	1.46 %			

Répartition des dégâts

Bien que des variations annuelles existent, la tendance pour le département d'Ille-et-Vilaine est sans équivoque. En effet, en une décennie, le tableau de chasse sanglier a été multiplié par deux et le montant des indemnités également, le sanglier étant responsable à près de 80 % de la facture.

Dans le même temps, le département a perdu environ 2 800 chasseurs, ce qui induit un coût relatif moyen par chasseur de plus en plus élevé.

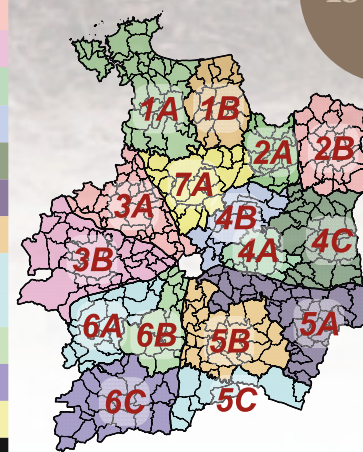
L'augmentation du tableau de chasse est assez linéaire, avec un emballement ces dernières saisons.



L'évolution de la facture de dégâts de grand gibier est pour partie liée à l'évolution de la population sanglier et de la population grand cervidé du massif de Paimpont, mais aussi du coût des denrées agricoles, des rendements, des conditions climatiques lors des semis ou dates de récoltes et de la présence dans le milieu naturel de fructification forestière et bocagère.

Évolution des dégâts de sanglier par unité de gestion

Secteur	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
1A	8 876 €	13 421 €	10 234 €	13 709 €	8 641 €	37 233 €	15 628 €	44 771 €
1B	3 403 €	8 233 €	8 746 €	13 023 €	14 881 €	25 632 €	3 357 €	24 518 €
2A	1 248 €	1 050 €	199 €	353 €	1 464 €	3 620 €	2 770 €	10 689 €
2B	1 108 €	3 990 €	2 825 €	693 €	2 625 €	3 462 €	545 €	5 737 €
3A	231 €	280 €	196 €	88 €	66 €	4 234 €	4 689 €	15 628 €
3B	14 461 €	39 647 €	19 304 €	24 140 €	12 203 €	34 655 €	25 173 €	60 099 €
4A	9 935 €	12 535 €	2 599 €	4 712 €	3 371 €	6 286 €	1 931 €	17 672 €
4B	3 276 €	6 243 €	721 €	3 000 €	742 €	10 779 €	10 644 €	29 441 €
4C	3 604 €	5 361 €	657 €	1 538 €	377 €	712 €	0 €	5 376 €
5A	3 039 €	11 114 €	6 875 €	4 922 €	3 032 €	14 947 €	7 677 €	9 244 €
5B	3 574 €	7 983 €	2 960 €	4 689 €	2 046 €	8 372 €	7 453 €	22 941 €
5C	5 678 €	8 519 €	2 258 €	909 €	2 182 €	788 €	1 164 €	4 126 €
6A	11 530 €	9 550 €	4 335 €	5 224 €	2 020 €	9 849 €	4 652 €	9 132 €
6B	13 017 €	14 270 €	10 164 €	14 259 €	9 842 €	14 372 €	4 981 €	19 783 €
6C	8 922 €	24 363 €	3 090 €	10 414 €	4 630 €	12 993 €	7 271 €	29 464 €
7A	8 580 €	18 343 €	9 896 €	7 226 €	3 309 €	16 961 €	4 062 €	23 994 €
Total	100 482 €	184 902 €	85 059 €	108 899 €	71 431 €	204 895 €	101 997 €	332 615 €



Depuis plusieurs années, la population sanglier s'accroît tous les deux-trois ans, nous franchissons « un palier » et sans jamais redescendre au palier inférieur malgré les prélèvements à la hausse.

Le constat est simple, seuls les chasseurs paient une facture de plus en plus importante, tandis que la configuration actuelle de territoire (développement urbain, mitage rural...) conduit à favoriser la population de sangliers grâce à la multiplication de zones refuges où la chasse ne peut s'exercer.

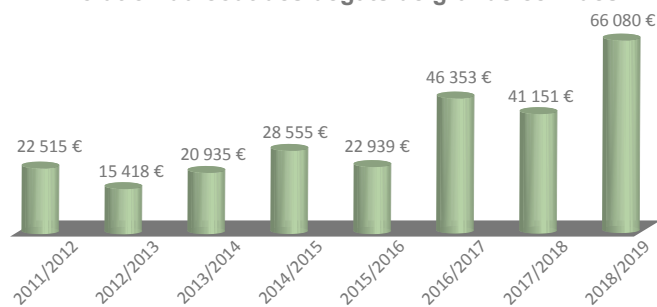
La baisse régulière du nombre de chasseurs (2 à 3 % par an) va nous conduire à assumer la « note dégâts » avec 10 à 15 % de chasseurs en moins tous les cinq-six ans. La situation risque d'être intenable pour notre Fédération dans un avenir proche si nous n'arrivons pas à réduire, ou a minima, stabiliser la population sanglier du département.

Les charges administratives et les charges de personnel pour les expertises sont de plus en plus importantes et consomment de plus en plus d'énergie du personnel. Le système, tel que prévu par la loi, est à bout de souffle. A titre d'exemple, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre a dû emprunter 600 000 euros pour honorer l'indemnisation des dégâts, la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes a bénéficié d'une aide de 500 000 euros de la part des collectivités pour éviter la « banqueroute ». Nos voisins de la Loire Atlantique sont confrontés à une situation où deux ans pourraient les conduire à ne plus payer les dégâts. Une quinzaine de fédérations sont désormais au bord du gouffre et si rien ne change, d'autres vont suivre...

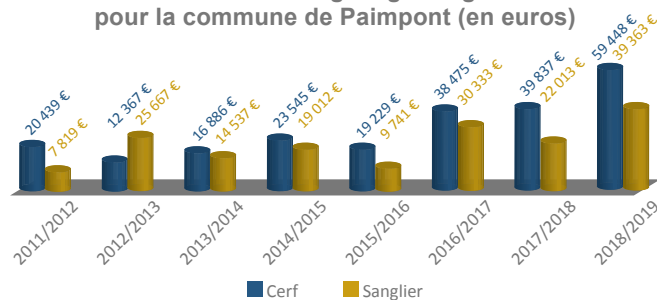
Dans l'intérêt commun, chaque responsable de chasse doit comprendre l'impérieuse nécessité de maîtriser les populations de sangliers pour faire baisser les dégâts agricoles. La responsabilisation des unités de gestion, par le biais de la contribution territoriale nouvellement

arrivée par la loi, devrait permettre de mettre chacun devant ses responsabilités.

Évolution du coût des dégâts de grands cervidés



Évolution des dégâts grand gibier pour la commune de Paimpont (en euros)



Coût moyen d'indemnisation pour les principales cultures

Cultures	Coût par hectare détruit
Blé + paille	1 300 €
Maïs ensilage	1 500 €
Colza	1 400 €
Maïs grain	1 200 €
Remise en état de prairie (mécanique légère + semences)	312 €
Perte de récolte de foin	600 €

Les coûts par hectare sont indicatifs, ils peuvent varier en fonction du rendement de la parcelle et du coût de la denrée pour une année donnée.

Montant des indemnisations en fonction des surfaces détruites



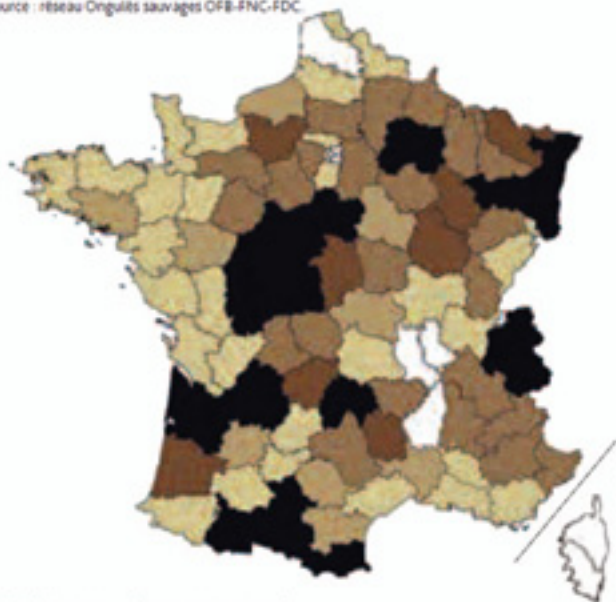
Le cerf élaphe (*Cervus elaphus*)



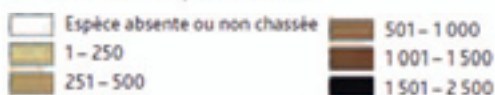
Chiffres nationaux

Prélèvements départementaux

Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC



Prélèvements hors parcs et enclos



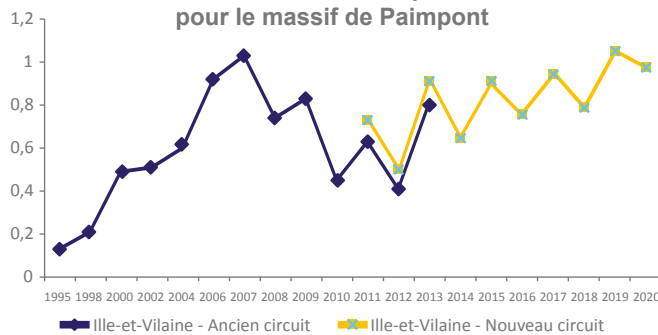
Au niveau national, les prélèvements ne cessent de croître progressivement année après année. Pour la saison 2019/2020, l'augmentation est de 5,5 % par rapport à la saison précédente, avec un taux de réalisation national du plan de chasse de 69,9 %.

Suivi de la population

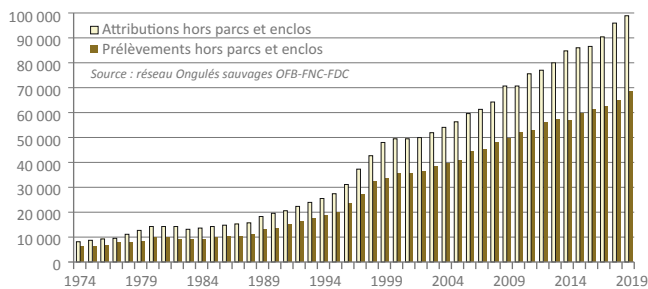
En Ile-et-Vilaine, la population cerf du massif de Brocéliande est suivie par la méthode de l'indice kilométrique d'abondance nocturne (IKA).

L'IKA traduit les variations de l'abondance kilométrique relative d'une population cerf. L'indice correspond au nombre moyen de cerfs (et de groupes) observés par kilomètre de circuits nocturnes parcourus.

Évolution de l'indice kilométrique d'abondance pour le massif de Paimpont



Total attributions : 98 933
Total prélèvements : 68 886
Taux de réalisation : 69,6 %



Progression sur 1 an : + 0,1 %
Progression sur 10 ans : x 1,1
Progression sur 20 ans : x 1,4
Prélèvement national aux 100 ha boisés : 0,39

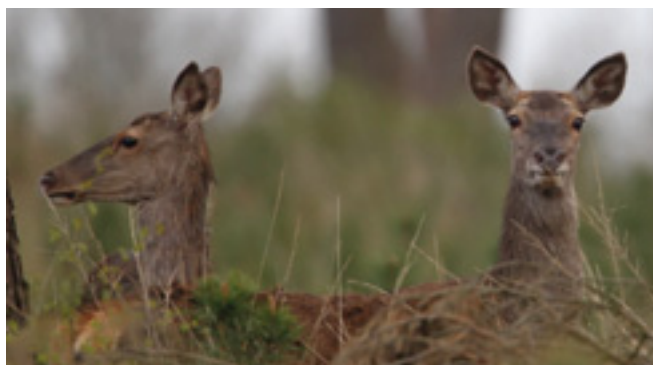


DÉTAIL PAR SECTEUR

Bilan des comptages nocturnes cerf élaphe

Secteur	Parcours (km)	4 mars 2020				6 mars 2020				12 mars 2020				13 mars 2020			
		M	F+J	NI	TOTAUX	M	F+J	NI	TOTAUX	M	F+J	NI	TOTAUX	M	F+J	NI	TOTAUX
Telhouet Comper	17,85	1	19	1	21	4	16		20	9	17	8	34	7	16	15	38
Ville Danet	18,86		4		4	1			1		2	3	5	1	5		6
Haute Forêt	26,31		10	1	11				0	1		4	5	1		1	2
Le Cannée	22,38	1	2	43	46		16		16	1	21	18	40	8	23	6	37
La Domaniale	21,36	4			4				0	5	1		6	2	4		6
Saint-Péran	22,69	6	18	6	30	2	11	14	27	5	5	1	11	1	7	27	35
Beauvais	13,69		7	1	8	1	6	2	9	3	3	1	7	1	6	1	8
Trédéal Plélan-le-Grand	28,53	4	28	63	95	3	5	74	82	4	66	6	76	7	67	8	82
Iffendic	35,58	1		2	3	8			8	15			15	5		5	10
TOTAUX	207,25	17	88	117	222	19	54	90	163	43	115	41	199	32	129	63	224

Détail des observations par secteur et par sortie.

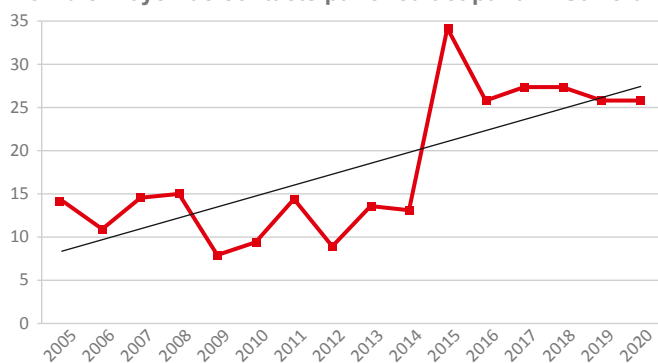


La méthode consiste à dénombrer les cerfs (et les groupes de cerfs) observés la nuit à l'aide de deux phares portatifs sur des circuits prédéfinis, parcourus plusieurs fois en voiture. La période idéale se situe entre la fin de l'hiver et le début du printemps (mars). Chaque circuit est parcouru quatre fois. La répétition des comptages est répartie sur deux semaines. Les observations débutent deux à trois heures après la tombée de la nuit ; ces horaires correspondent au pic d'activité des animaux. L'opération dure maximum trois heures, le véhicule roule à une allure constante de 20-25 kilomètres/heure, sans s'arrêter, pour rechercher les animaux. Les deux observateurs éclairent de part et d'autre du circuit à l'aide des deux phares portatifs de longue portée et repèrent les animaux à l'œil nu. A chaque détection, le véhicule est immobilisé et positionné au mieux afin que les observateurs confirment et complètent l'identification à l'aide de jumelles (espèce, nombre, sexe et classe d'âge).

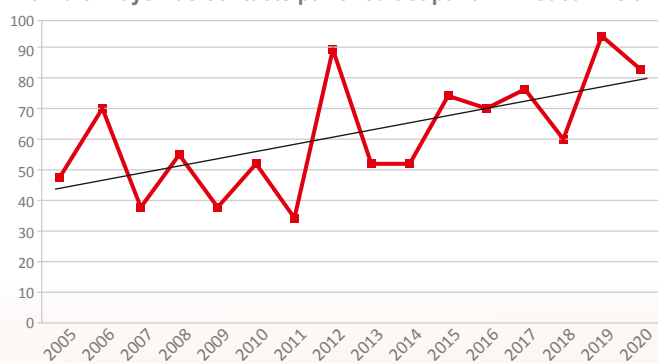
Nombre moyen de contacts par circuit et par an - La Cannée



Nombre moyen de contacts par circuit et par an - St-Péran



Nombre moyen de contacts par circuit et par an - Trédéal/Plélan



Ce suivi annuel permet de recueillir également des informations sur l'importance des groupes de biches et jeunes, et sur la répartition spatiale de la population.

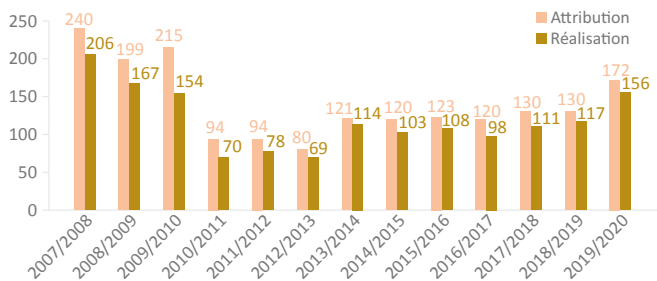
Évolution de la taille des groupes observés



Gestion qualitative en Ile-et-Vilaine

La gestion qualitative, pratiquée sur les mâles, vise à structurer la population mâle en essayant de respecter au plus proche la survie naturelle de l'espèce.

Évolution du plan de chasse cerf



Elle doit conduire à obtenir des cerfs de 8 à 10 ans et plus qui, souvent, font cruellement défaut dans les populations chassées, car les prélèvements sont souvent trop importants sur les cerfs d'âge mûr (recherche de trophées).

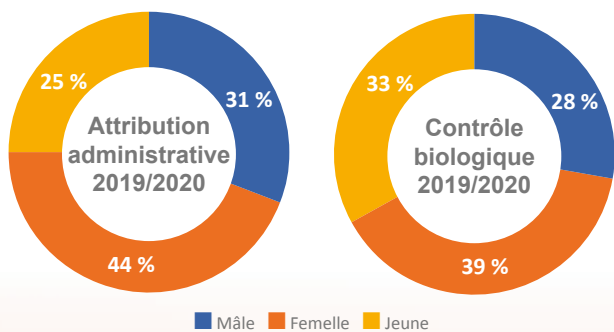
La gestion qualitative doit conduire à prélever les jeunes classes d'âge, avec un respect quasi-absolu des classes subadultes et adultes.

Attribution administrative

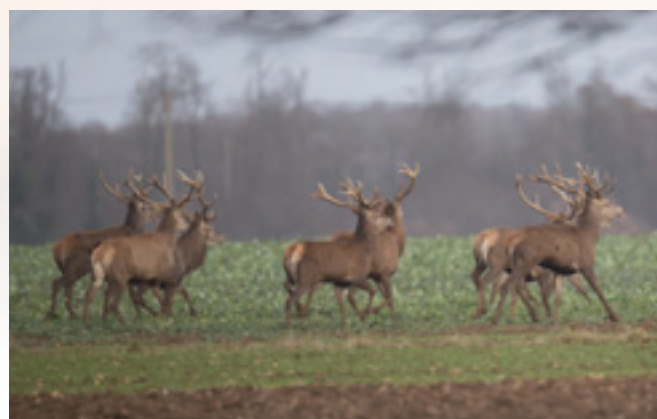
Mâle	Femelle	Jeune	Total
54	75	43	172

Contrôle biologique

Mâle	Femelle	Jeune	Total
43	62	51	156



	Mâle indifférencié	Mâle - de 10 cors	Femelle	Jeune	Total
Attribution	15	39	75	43	172
Réalisation	13	30	73	40	156
Non prélevé	2	9	2	3	16

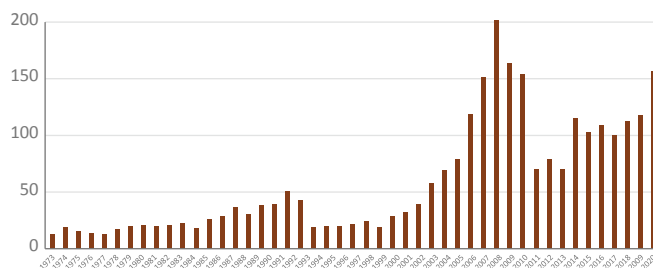


Le plan de chasse qualitatif arrêté par le préfet doit s'adapter aux modes de chasse pratiqués. En Ile-et-Vilaine, la chasse en battue est largement majoritaire, il est donc nécessaire de distinguer les cerfs par la conformation de la ramure (bois) avec deux catégories : jusqu'à 10 cors et plus de 10 cors.

Pour laisser vieillir régulièrement les cerfs mâles, il faut réduire quantitativement et qualitativement les prélèvements dans cette catégorie. Le plan de chasse pour les cerfs mâles devra donc être proche de :

- 75 % de cerfs mâles moins de 10 cors,
- 25 % de cerfs mâles de plus de 10 cors.

Tableau de chasse Cerf en Ile-et-Vilaine (hors enclos parcs)



IMPORTANCE DES CERFS ADULTES DANS LE SUCCÈS REPRODUCTEUR

Le succès reproducteur du mâle, très polygame, dépend d'abord de l'accès aux femelles, lié à son âge, à son poids, au développement de ses bois et à sa condition physique. On estime généralement que 20 % des cerfs d'une population fécondent 80 % des femelles.

Un cerf ne participe activement au rut qu'à partir de 5 ans et ne peut dominer que 4 à 5 années de sa vie. Le succès reproducteur optimal est atteint entre 7 et 10 ans.

La gestion des cerfs mâles adultes pratiquée sur plusieurs années en Ile-et-Vilaine est donc conservatrice afin de retrouver et maintenir une structuration de la population au plus près de la survie naturelle et ainsi obtenir un vieillissement de la population mâle, favorable au maintien d'une dynamique de population viable à long terme sur le massif de Brocéliande (population unique en Ile-et-Vilaine et la plus conséquente de Bretagne).

Le chevreuil

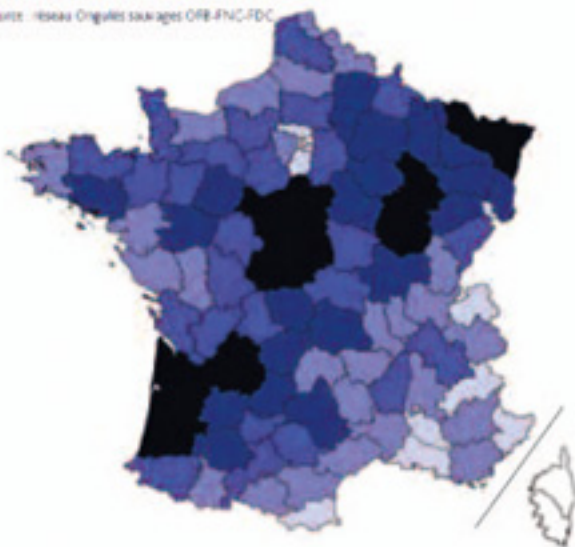
(*Capreolus capreolus*)



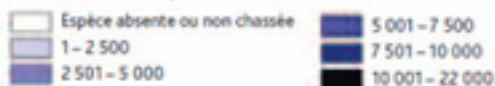
Chiffres nationaux

Prélèvements départementaux

Source : Réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC



Prélèvements hors parcs et enclos

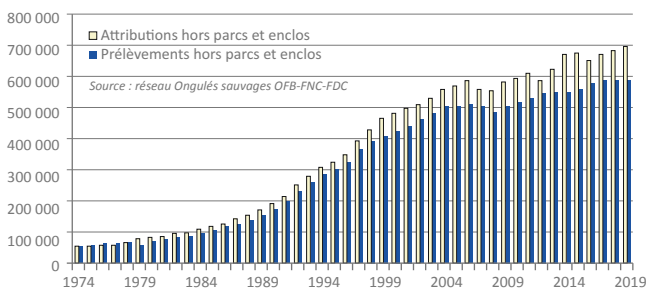


Le département d'Ille-et-Vilaine fait partie des vingt-cinq grands départements français, mais sa superficie forestière est faible, aux environs de 10 % du territoire (67 000 hectares), le positionnant dans les dix départements les moins boisés de France.



Le plan de chasse « chevreuil », instauré en Ille-et-Vilaine en 1971, était à l'origine un plan de chasse strictement quantitatif. Au milieu des années 1980, celui-ci est devenu qualitatif, avec une attribution de prélèvements obligatoires de jeune chevreuil de moins d'un an à hauteur de 30 % de l'attribution totale. Au cours des trente-cinq dernières années, la population chevreuil d'Ille-et-Vilaine a considérablement progressée. Le prélèvement de l'ordre de 500 animaux dans les années 1985 passe le cap de 1 000 au début des années 1990 ; 4 000 animaux prélevés au début de la décennie 2010/2020, pour atteindre 5 726 animaux pour la saison 2019/2020.

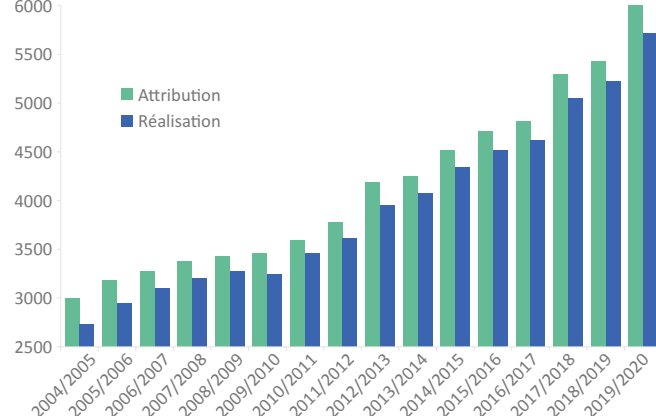
Total attributions : 697 690
Total prélèvements : 586 797
Taux de réalisation : 84,1 %

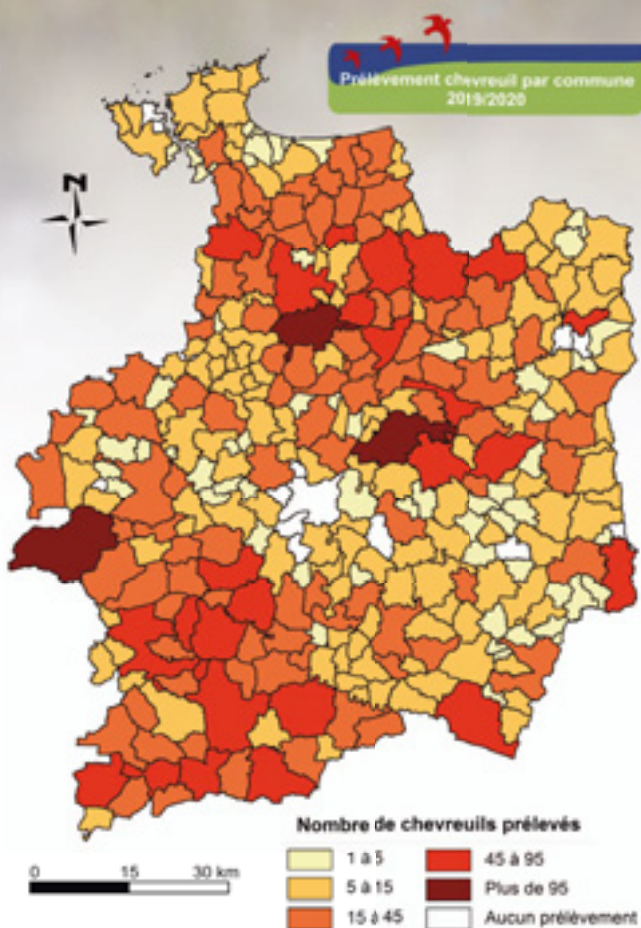


Progression sur 1 an : + 0,1 %
Progression sur 10 ans : x 1,1
Progression sur 20 ans : x 1,4

Pour la quatrième saison consécutive, les prélèvements nationaux semblent avoir atteint une certaine stabilité, avec un taux de réalisation du plan de chasse qui oscille entre 84 et 88 % selon les années.

Plan de chasse chevreuil en Ille-et-Vilaine





Compte-tenu des effectifs chevreuils présents sur le département, à partir de la saison 2013/2014 le plan de chasse qualitatif (jeune/adulte) est abandonné. Un simple plan de chasse quantitatif, avec recommandation de tir de un-tiers de jeunes de moins d'un an paraît suffisant en termes de gestion.

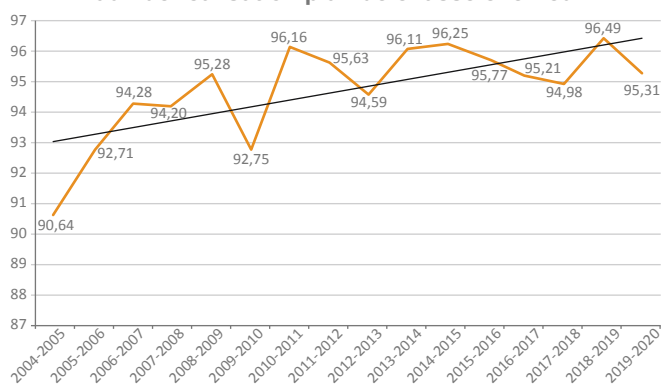
Le chevreuil, que l'on considérait comme strictement forestier dans les années 1970, a prouvé qu'il était capable de coloniser tout type de milieux, allant du bocage aux zones les plus ouvertes du département, en passant par les zones humides des marais de Redon ou bien la zone légumière malouine et les polders de la baie du Mont Saint-Michel.



Cette progression des populations est également significative à l'échelon de la Bretagne et dans tous les départements français. Le développement croissant des infrastructures routières et ferroviaires (LGV) limite les échanges entre les populations et pose le problème des collisions, dont la fréquence montre une forte corrélation avec l'augmentation des populations en plaine. Aujourd'hui, un constat partagé par un grand nombre d'acteurs se dégage en Ile-et-Vilaine :

- le premier est que la population chevreuil se porte globalement très bien malgré des prélèvements régulièrement à la hausse ;

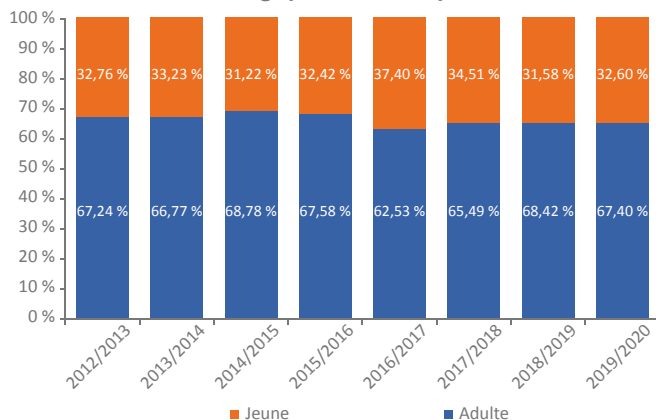
Taux de réalisation plan de chasse chevreuil



- le deuxième est que les populations de zones de plaines sont en augmentation, alors que celles des milieux boisés sont stables ou en léger tassement ;
- le troisième est que l'espèce chevreuil a pris une part importante dans la chasse brétilienne au début des années 2000, notamment la chasse en battue, mais actuellement, depuis l'avènement du sanglier dans le département, la pression de chasse s'est reportée sur la « bête noire ».

Pour stabiliser les populations, le prélèvement par catégorie d'animaux (brocard, chevrette, chevrillard) doit être égal à un-tiers de chaque catégorie. Il est recommandé de prélever les chevrillards très tôt en saison.

Contrôle biologique - Bilan départemental

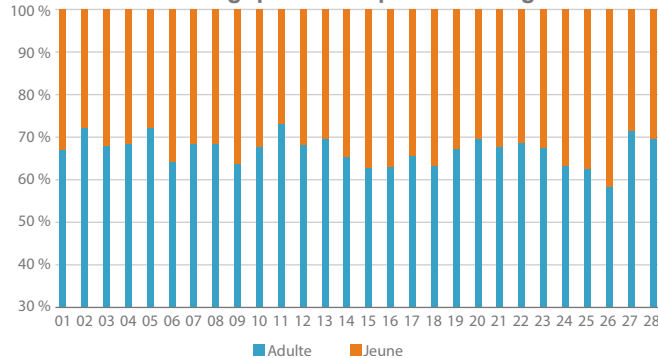


Il est également rappelé que les prélèvements de chevrettes ne doivent pas intervenir en début de saison, période où les chevrillards sont encore dépendants de leur mère jusqu'en début d'hiver.

Plusieurs indicateurs sont utilisés pour les quotas d'attributions plans de chasse :

- les données d'abondance et les tendances d'évolution ;
- le niveau de prélèvements et l'historique des prélèvements ;
- la surface du territoire, qu'elle soit boisée ou non ;
- l'évolution des risques vis-à-vis des dégâts agricoles (zones légumières) ou forestiers et les risques de collisions (zones péri-urbaines).

Contrôle biologique - Bilan par unité de gestion



	2014-2015		2015-2016		2016-2017		2017-2018		2018-2019		2019-2020	
Nombre de chevreuils demandés	5911		6409		6127		6214		6685		6972	
Attribution	4510	76,20 %	4685	77,40 %	4801	77,20 %	5279	84,50 %	5413	80,90 %	5991	85,90 %
Réalisation	4341	96,20 %	4487	95,70 %	4571	95,20 %	5023	94,90 %	5223	96,40 %	5711	95,30 %
Chevreuil non réalisé	100	2,20 %	137	2,90 %	89	1,85 %	112	2,12 %	66	1,21 %	140	2,33 %
Carte T non rendue	69	1,50 %	61	1,30 %	141	2,93 %	153	2,89 %	124	2,29 %	140	2,33 %
Patte analysée	4174	96,10 %	4329	96,40 %	3536	73,60 %	4564	91,00 %	4959	94,90 %	5204	91,10 %
Patte inexploitable	30	0,70 %	72	1,60 %	35	0,98 %	27	0,53 %	38	0,76 %	51	0,89 %
Patte non récoltée	167	3,80 %	158	3,50 %	1035	21,50 %	450	8,97 %	264	5,05 %	507	8,87 %



Évolution des prélèvements chevreuil par unité de gestion

	Nombre total de chevreuils prélevés					Nombre de chevreuils prélevés aux 100 ha boisés					Nombre de chevreuils prélevés aux 100 ha territoire				
	2019	2016	2012	2008	2004	2019	2016	2012	2008	2004	2019	2016	2012	2008	2004
01 - Cote d'Emeraude	132	82	66	35	22	11,0	6,8	5,5	2,9	1,8	0,8	0,5	0,4	0,2	0,1
02 - La Baie	174	125	115	90	53	17,2	12,4	11,4	8,9	5,3	0,8	0,6	0,6	0,4	0,3
03 - Villecartier	173	145	125	78	112	10,6	8,9	7,6	4,8	6,8	1,7	1,4	1,2	0,8	1,1
04 - Le Mesnil	571	503	460	371	328	10,5	9,3	8,5	6,8	6,0	1,6	1,4	1,3	1,0	0,9
05 - Bourguët	256	216	162	170	155	7,8	6,6	4,9	5,2	4,7	2,5	2,1	1,6	1,6	1,5
06 - Le Coglais	255	205	195	151	114	14,9	12,0	11,4	8,8	6,7	1,2	1,0	0,9	0,7	0,5
07 - Fougères	173	135	112	64	74	6,9	5,4	4,5	2,6	2,9	0,7	0,5	0,5	0,3	0,3
08 - Le Vendelais	390	273	196	176	162	12,1	8,5	6,1	5,4	5,0	0,9	0,6	0,4	0,4	0,4
09 - Le Couesnon	161	127	105	77	53	9,7	7,7	6,3	4,6	3,2	1,4	1,1	0,9	0,7	0,5
10 - La Minette	49	33	30	75	64	12,9	8,7	7,9	19,7	16,8	1,0	0,7	0,6	1,5	1,3
11 - Crannes	156	117	95	72	54	17,9	13,4	10,9	8,3	6,2	1,3	1,0	0,8	0,6	0,4
12 - Montmuran	261	191	145	108	76	14,0	10,3	7,8	5,8	4,1	1,3	1,0	0,7	0,5	0,4
13 - La Vaunoise	114	84	64	40	16	18,1	13,3	10,1	6,3	2,5	0,7	0,5	0,4	0,2	0,1
14 - Le Garun	148	122	100	71	43	11,1	9,2	7,5	5,3	3,2	1,0	0,8	0,7	0,5	0,3
15 - Trémelin	120	95	90	56	49	4,2	3,3	3,2	2,0	1,7	0,7	0,6	0,6	0,3	0,3
16 - Brocéliande	198	170	156	143	141	1,9	1,6	1,5	1,4	1,3	1,1	1,0	0,9	0,8	0,8
17 - La Chèze	236	217	191	184	149	6,6	6,0	5,3	5,1	4,1	1,4	1,3	1,2	1,1	0,9
18 - Rennes	50	37	24	15	6	20,3	15,0	9,8	6,1	2,4	1,2	0,9	0,6	0,4	0,1
19 - Chevré	275	273	266	170	139	4,0	4,0	3,9	2,5	2,0	1,8	1,8	1,7	1,1	0,9
20 - Le Pertre	120	116	100	72	62	6,5	6,2	5,4	3,9	3,3	1,5	1,5	1,3	0,9	0,8
21 - La Seiche	104	75	53	51	64	15,9	11,5	8,1	7,8	9,8	0,5	0,4	0,3	0,2	0,3
22 - La Roche aux fées	198	144	103	83	62	15,9	11,6	8,3	6,7	5,0	0,7	0,5	0,4	0,3	0,2
23 - Araize	127	95	71	58	45	9,1	6,8	5,1	4,1	3,2	1,2	0,9	0,6	0,5	0,4
24 - Le Semnon	173	108	103	116	85	13,3	8,3	7,9	8,9	6,5	1,3	0,8	0,8	0,9	0,6
25 - Les Vallons	251	197	214	197	155	6,8	5,4	5,8	5,4	4,2	1,5	1,2	1,3	1,2	0,9
26 - Val d'Anast	212	172	140	107	68	6,8	5,6	4,5	3,5	2,2	1,2	1,0	0,8	0,6	0,4
27 - La Vallée de la Vilaine	430	364	296	226	211	8,3	7,0	5,7	4,3	4,0	1,2	1,0	0,9	0,6	0,6
28 - Bain	221	149	133	116	99	12,5	8,4	7,5	6,5	5,6	1,1	0,7	0,6	0,6	0,5
TOTAL	5728	4570	3910	3172	2661										

Le sanglier

(*Sus scrofa*)



Pourquoi une telle augmentation des populations de sanglier ?

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette dynamique forte de la population sanglier.

LES FACTEURS EXTERNES

Le réchauffement climatique induit une baisse des mortalités des jeunes en hiver, avec la diminution du nombre de jours avec des fortes gelées.

Les fréquences de retour de bonnes années de fructification forestière augmentent. Une nourriture abondante facilite ainsi la reproduction, avec une augmentation de la fertilité et de la taille des portées, mais aussi en avançant l'âge de la première reproduction pour les femelles (30-35 kg), ainsi le taux de reproduction progresse d'année en année.

Dans notre département, la population sanglier bénéficie d'une disponibilité de cultures agricoles, lui apportant à la fois nourriture et couvert tout au long de l'année (maïs, colza, couverts hivernaux...) et de nombreuses zones refuges non chassées.

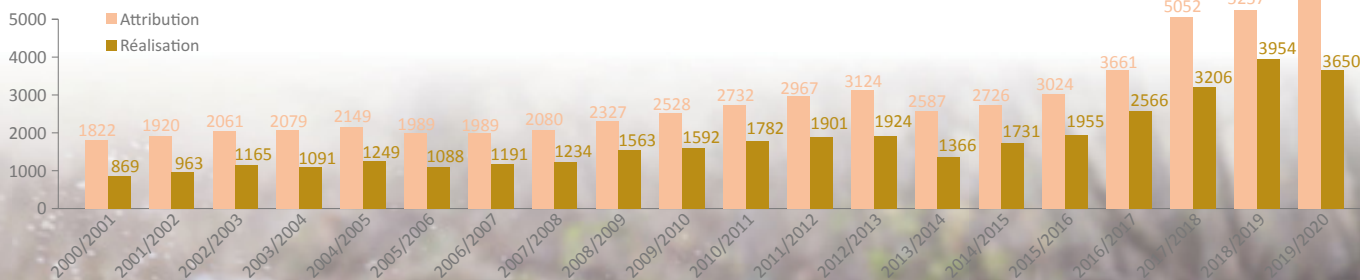
LES FACTEURS INTERNES

La chasse « commerciale » du sanglier conduit certains détenteurs à conserver beaucoup trop d'animaux en fin de saison, afin de conserver les actionnaires nécessaires à l'équilibre financier du lot de chasse.

Que dire encore des territoires qui s'organisent pour maintenir sur leurs fonds une densité d'animaux importante au moyen d'engrillagement partiel ou créer des parcs de reproduction en entourant avec une clôture électrique des parcelles forestières de plusieurs dizaines d'hectares.

Dans beaucoup de territoires également, des consignes de tirs trop restrictives limitent, voire paralysent, la volonté du tireur.

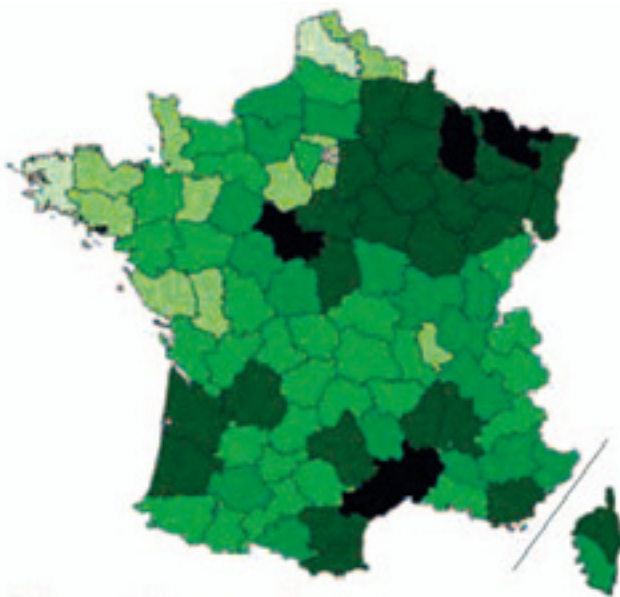
Évolution des prélèvements sanglier en Ile-et-Vilaine



Dans d'autres territoires au tableau de chasse conséquent, l'enthousiasme des chasseurs diminue, surtout en fin de saison, les quelques animaux épargnés viendront grossir l'effectif reproducteur de l'année suivante.

La diminution régulière du nombre de chasseurs (environ 300 par an pour notre département), l'élévation de la moyenne d'âge, l'implantation de plus de 100 000 hectares de maïs dans notre département avec un parcellaire de plus en plus grand, sont des facteurs de nature à ne pas faciliter la tâche pour contenir la population sanglier.

Répartition nationale des prélèvements sanglier Saison 2019/2020



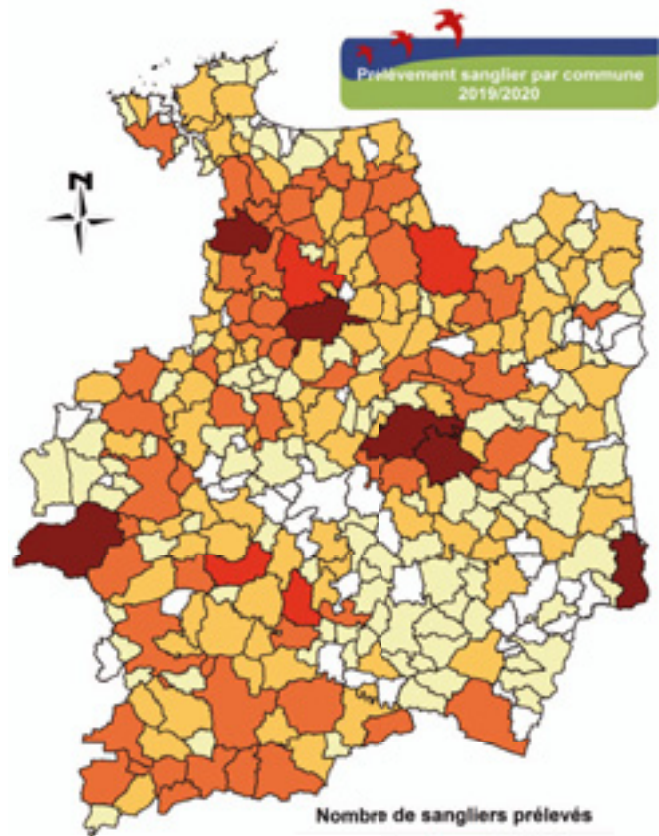
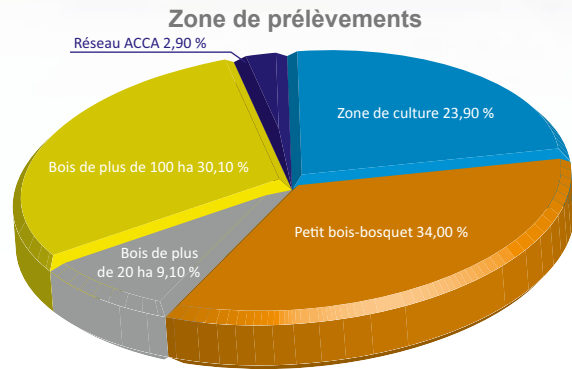
Prélèvements hors parcs et enclos

- Espèce absente ou non chassée
- 1 - 1 500
- 1 501 - 3 000
- 3 001 - 6 000
- 6 001 - 10 000
- 10 001 - 20 000
- 20 001 - 35 000

Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC

Répartition en Ile-et-Vilaine des prélèvements sanglier Saison 2019/2020

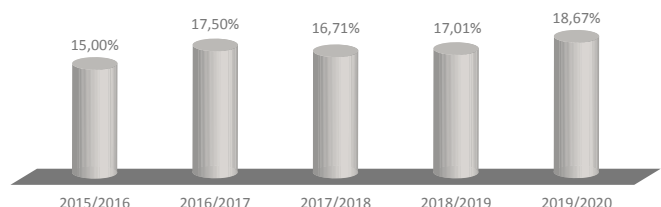
CLASSE DE POIDS
 Moins de 50 kg : 1 976
 Plus de 50 kg : 1 587
 Poids moyen : 52 kg



Nombre de sangliers prélevés

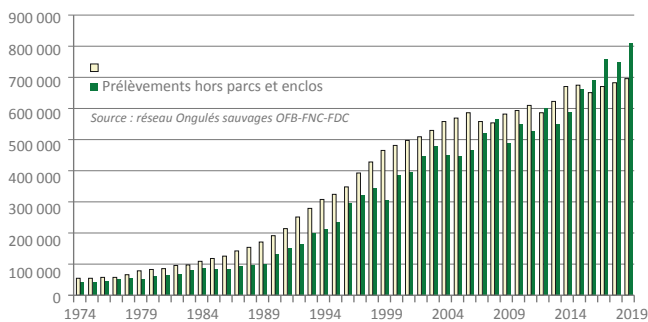
- 1 à 4
- 5 à 15
- 15 à 45
- 45 à 95
- Plus de 95
- Aucun prélèvement

Évolution du pourcentage de sanglier de moins de 30 kg dans le tableau de chasse brétilien



Moyenne départementale sur 5 ans : 17,19 %

Total réalisations : 809 992
 Prélèvement départemental moyen : 8 617
 Prélèvement départemental médian : 6 259



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC

Progression sur 1 an : + 8,4 %
 Progression sur 10 ans : x 1,5
 Progression sur 20 ans : x 2,1



- Venerie sous terre
- Le renard roux



Prédateurs

Vénerie sous terre



Par ses règles, ses traditions et son vocabulaire, la chasse sous terre reste assimilée à la vénerie. La discipline est très physique et nécessite beaucoup d'efforts et d'expérience.

On doit aux veneurs anglais d'avoir créé le fox terrier dans le but de les aider à capturer les renards poussés en terre par les chiens courants. La tradition a été maintenue par les équipages de chasse à courre, avant de gagner l'ensemble de la communauté cynégétique.

Le renard et le blaireau sont chassés sous terre. Plus récemment, certains équipages pratiquent également le déterrage du ragondin. Selon la configuration du terrier, la nature du sol, le comportement du prédateur, l'action peut se conclure rapidement ou se prolonger durant toute la journée, sans être assurée de la réussite.

La complexité des galeries, la difficulté de suivre l'animal chassé au travers de celles-ci, nécessitent bien souvent un travail de terrassier, particulièrement éprouvant, avant de pouvoir acculer l'animal.

Des pinces servent en dernier ressort à capturer le renard ou le blaireau ; celui-ci est rapidement servi avec une dague ou une carabine.

Un équipage digne de ce nom met toujours un point d'honneur à reboucher les tranchées avant son départ, de façon à ne pas défigurer le site qui sera réutilisé tôt ou tard.

La pratique du déterrage est réglementée par arrêté ministériel. Les équipages doivent justifier d'une attestation de conformité de meute (au moins trois chiens de races spécialisées), délivrée par l'Administration départementale ; l'attestation est renouvelable tous les six ans.

La chasse sous terre reste une alternative permettant d'apporter une réponse rapide, efficace et ciblée à une problématique ponctuelle et locale. Le suivi est assuré par le recueil des relevés annuels des captures des équipages de vénerie sous terre (une vingtaine de carnets analysés par saison).



Capture du renard roux et du blaireau

(49 équipages agréés en 2019/2020)

Les captures de renards en vénerie sous terre étaient souvent supérieures à 1 000 individus par saison jusqu'à la saison 2015/2016. Les captures concernent principalement des jeunes individus en période printanière.

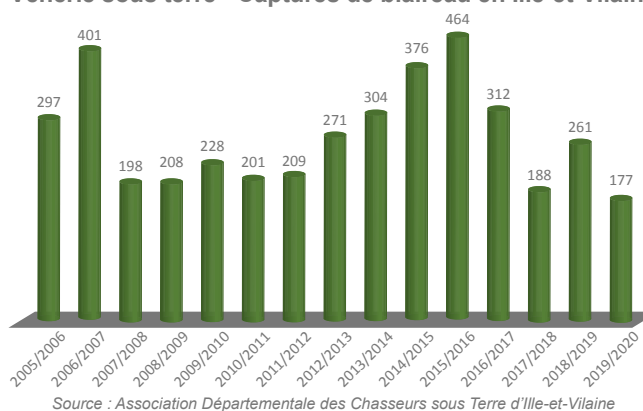
L'impact de la gale sarcoptique sur les populations de renard a commencé à être important à partir de la saison 2016/2017.

Les captures en vénerie sous terre ont commencé à chuter dès cette saison, pour s'accélérer ensuite et arrivés à la saison 2019/2020 avec seulement 15 captures déclarées pour 23 carnets analysés. Devant la chute généralisée des effectifs de renard du département, les veneurs sous terre ont, pour la plupart, suspendu leurs interventions et aussi par crainte du risque de contamination par la gale aux chiens de déterrage.

Vénerie sous terre - Captures de renard

Saisons	Renards prélevés	Nombre de carnets analysés
2011/2012	1 363	27
2012/2013	977	25
2013/2014	1 405	30
2014/2015	1 278	29
2015/2016	1 269	28
2016/2017	886	31
2017/2018	324	20
2018/2019	181	25
2019/2020	15	23

Vénerie sous terre - Captures de blaireau en Ile-et-Vilaine



De mœurs nocturnes et crépusculaires, le blaireau est rarement en journée à l'extérieur de son terrier. De ce fait, les prélèvements par chasse à tir restent exceptionnels.

La vénerie sous terre reste le seul moyen pour répondre à une problématique de dégâts (cultures, vergers, ruchers...) ou à une nécessité de sécurité publique (terriers sous des ouvrages). Si l'espèce, par le passé, a souffert du gazage pratiqué dans les terriers, les effectifs semblent être reconstitués à l'heure actuelle.

Les prélèvements effectués par la chasse sous terre restent faibles à l'échelon départemental et répondent souvent à une problématique dégâts.

La principale menace qui pèse sur l'espèce est la dégradation du bocage, la raréfaction des prairies naturelles, l'appauvrissement des habitats favorables et leur cloisonnement.

Le renard roux

(Vulpes vulpes)

Le renard affectionne aussi bien les milieux ouverts, semi-ouverts ou fermés, comme les forêts, le bocage, les zones de lisières et les petits bois enclavés dans des zones de cultures et de prairies.

Les zones urbanisées ne le rebutent pas. Pour se cacher ou se reposer durant la journée, les abris sont multiples et parfois inattendus.

Si le renard est plutôt actif la nuit, on peut l'observer de jour, quel que soit le lieu ou la saison.

En période d'élevage des jeunes (avril-mai), il est fréquent de le voir « muloter » sur les parcelles fraîchement fauchées ou récupérer des cadavres d'espèces qui n'ont pas pu échapper à la faucheuse.

Au début d'été, ce sont les jeunes, en phase de prospection/émancipation, que l'on peut observer en bordure des cultures.

Le régime alimentaire du renard est très varié. Excellent chasseur, il consomme des mulots et des campagnols, mais aussi des lapins, des levreaux ou des oiseaux vivant au sol.

Les volailles sont très appréciées au moment de l'élevage des jeunes, d'où son surnom de « voleur de poules ».

Il peut aller jusqu'à capturer des porcelets ou agneaux et faon de chevreuil fraîchement nés.

La part de végétaux (fruits, baies) est également importante.

Les charognes issues de la mécanisation agricole, routière ou des maladies, constituent un apport non négligeable.

En zone urbaine ou semi-urbaine, le renard peut faire également « les poubelles ».

Bien que classé dans l'ordre des carnivores, le goupil présente un régime alimentaire omnivore

Le renard, généralement en couple, peut être solitaire ou social selon les circonstances et les conditions de milieu. Lorsque les ressources alimentaires sont abondantes, des clans voient le jour, composés d'un couple dominant (reproducteur) et de un à cinq individus (souvent des femelles) de rang subalterne.



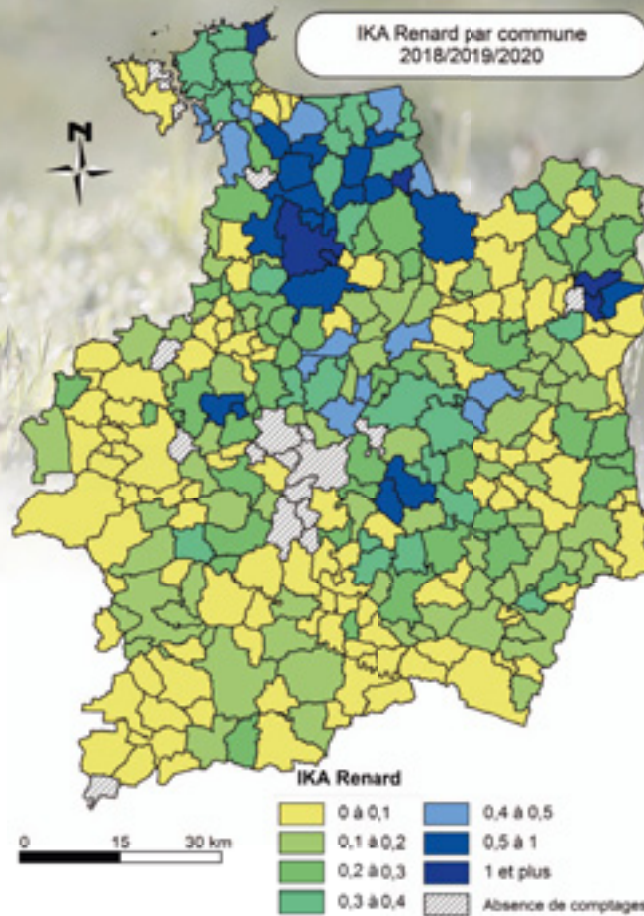
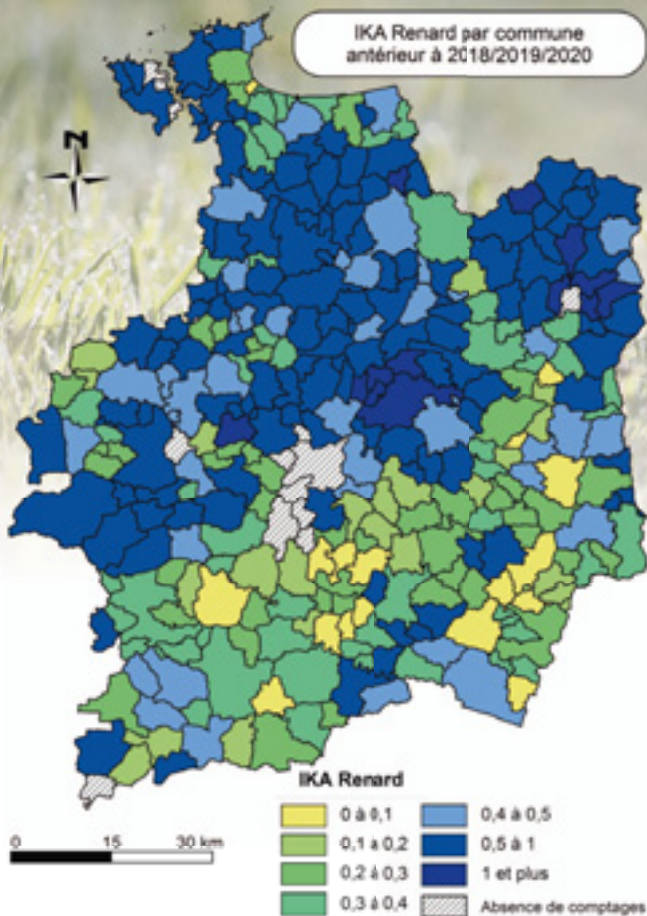
Les accouplements ont lieu en janvier et les naissances vers la mi-mars. Une portée comprend quatre à cinq petits en moyenne. Il peut y avoir des naissances simultanées dans un même terrier. 85 % des femelles participent à la reproduction.

Le renard est une espèce commensale de l'Homme. Sa prédation est problématique pour les élevages de volailles en plein air. Son impact sur le gibier peut être problématique, sans mettre en péril l'existence même des espèces, il peut contribuer à freiner leur développement, notamment lorsque celles-ci sont fragilisées par d'autres facteurs.

État sanitaire

Le renard roux peut être vecteur de plusieurs maladies, dont certaines dangereuses pour l'Homme. La plus connue, la rage, transmise généralement par morsure, a disparu en France depuis 2001 grâce à des campagnes de vaccination orale dans les zones infectées.





L'échinococcose alvéolaire, maladie mortelle pour l'Homme, transmissible par contact direct avec la fourrure ou par les végétaux souillés par les déjections du renard, a été détectée en Ile-et-Vilaine à partir de 2012.

Depuis quelques années, la gale sarcoptique du renard est apparue dans notre département, dans un premier temps dans le sud-est de l'Ile-et-Vilaine ; très rapidement, en quelques années, celle-ci a gagné l'ensemble du département. La maladie se caractérise par une perte totale ou partielle des poils de l'animal et l'apparition de croûtes plus ou moins purulentes. L'affaiblissement des individus touchés est rapide et la mort survient dans la plupart des cas.

L'impact de la mortalité sur la population renard du département a pu être apprécié grâce à l'enquête statistique « tableau de chasse », de relevés d'indices kilométriques d'abondance (IKA nocturne) et des données de piégeage.

L'enquête statistique fait apparaître que les prélèvements du renard à la chasse (principalement en battue) ont chuté d'environ 20 % les deux premières années après le début de contagion, puis la troisième année de 21 % supplémentaires et encore 13 % en plus la quatrième année et enfin pour arriver à une chute du prélèvement renard de près de 70 % pour la saison 2019/2020 (le prélèvement moyen à la chasse avant l'apparition de la gale sarcoptique était voisin de 10 000 individus).

Les cartes des IKA nocturnes de renard montrent qu'antérieurement à 2018, 58 % des communes ont un indice supérieur à 0.4 renard par kilomètre éclairé.

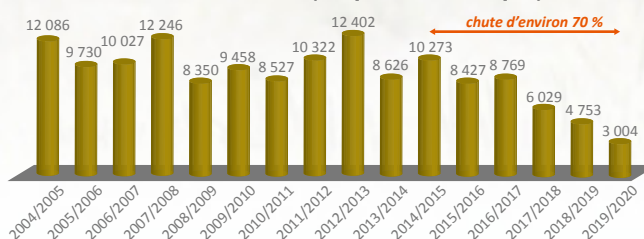
Les communes sont principalement situées au nord de Rennes et au sud-ouest du département. Le sud-est du département est quant à lui déjà frappé depuis plusieurs années par l'épidémie de gale, les indices d'abondance sont généralement entre 0.2 et 0.4.

Pour la période 2018 à 2020, la tendance s'inverse, les IKA supérieurs à 0.4 renard par kilomètre éclairé ne représentent plus que 12,5 % des communes.

L'épidémie a gagné vers le nord du département, un noyau au nord de Combourg accueille encore de bonnes populations.

Il semble donc que la maladie ne frappe pas partout avec la même intensité. Pour l'année 2020, les cas de renards galeux sont en très nette diminution. Le suivi des indicateurs (IKA, tableaux de chasse, piégeage) sera très intéressant dans les prochaines années pour suivre l'évolution de la population renard. Si la gale sarcoptique venait à disparaître ou se maintenir à un niveau faible, la population de renards ne manquera pas de reconstituer ses effectifs assez rapidement compte-tenu de l'importante dynamique des populations.

Évolution des prélèvements renard « chasse à tir » en Ile-et-Vilaine (enquête statistique)





- Éco-contribution
- Gestion agricole du Marais Noir de Saint-Coulban

Les milieux

L'éco-contribution Pour agir en faveur de la biodiversité

Référent départemental du projet : *Hugues Lefranc*

A l'initiative de la Fédération Nationale des Chasseurs, la Loi chasse du 24 juillet 2019 a créé un fonds « biodiversité » dans le cadre du nouvel Office Français de la Biodiversité (OFB).

Le dispositif d'éco-contribution prévoit que, lors de la validation du permis de chasser, chaque chasseur contribue à hauteur de 5 euros avec un complément de l'Etat de 10 euros afin de financer des actions concrètes en faveur de la biodiversité : plantation de haies, restauration de milieux forestiers, de milieux humides, entretien des habitats pour la faune sauvage... C'est un total de près de 15 millions d'euros par an qui sera consacré à la biodiversité grâce aux actions des chasseurs, par l'intermédiaire de projets déposés par les fédérations auprès de l'OFB.



L'engagement de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine en faveur de la biodiversité est largement reconnu, car ses actions ne s'intéressent pas exclusivement aux espèces chassables.

C'est donc naturellement que la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine s'est engagée dans le dispositif de l'éco-contribution, en adéquation avec les 5 objectifs fixés par la convention du 25 octobre 2019 entre la Fédération Nationale des Chasseurs et l'OFB.



1. Renforcer la mobilisation et l'engagement du réseau associatif chasse et des chasseurs pour la préservation de la faune sauvage et la biodiversité.
2. Préserver les espaces protégés et restaurer la trame écologique verte et bleue.
3. Préserver les espèces chassables et protégées.
4. Développer la connaissance sur la faune sauvage et la biodiversité et la partager.
5. Améliorer l'information et la communication, l'éducation et la formation à la biodiversité.

Les projets des fédérations bretonnes sont centralisés au niveau de la Fédération Régionale des Chasseurs de Bretagne (FRCB).

Au niveau national, ce sont 45 projets portés par les fédérations régionales des chasseurs qui ont été retenus le 26 novembre 2020, pour un montant de 3.8 millions consacrés à la biodiversité : 40 % des projets concernent la préservation des habitats et 31 % des fonds sont consacrés à la connaissance des populations et des espèces.

Pour la région Bretagne, 6 projets ont été déposés et acceptés par l'OFB :

- Structuration et harmonisation régionales des données naturalistes collectées par les fédérations (Breizh BDD) ;
- Projet d'éducation à l'environnement et à la nature sur l'espace naturel et pédagogique de la Maison de la Terre (EDU-KER) ;
- Optimisation d'un protocole d'évaluation de la qualité de zones humides et déploiement opérationnel de ce protocole sur les zones humides en Bretagne (BZH) ;



- Programme de gestion conservatoire du site des landes du Crano (Morbihan), suivi de la biodiversité et éducation à l'environnement, en collaboration avec le Conseil Départemental du Morbihan et Bretagne Vivante (CRANO) ;
- Programme de gestion conservatoire du site des landes de Ti Blaise en Finistère (TI BLAISE) ;
- Mise en œuvre d'un programme opérationnel d'agroécologie pour l'évaluation et la restauration de la biodiversité ordinaire et patrimoniale en milieu agricole (BBA).

Pour ces 6 projets, une enveloppe de 748 566 euros pour l'année 2019 a été attribuée par l'OFB.

L'éco-contribution est désormais une réalité en Bretagne et en Ile-et-Vilaine.

L'écologie de terrain est enfin reconnue et soutenue.

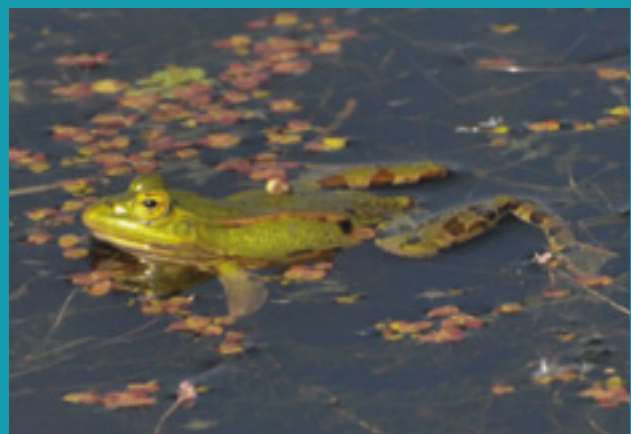
Projet éco-contribution FDC35/OFB Bretagne Zones Humides (BZH)

« L'utilisation de nasses pour l'échantillonnage des milieux aquatiques, une méthode simple pour la description des milieux lenticques »

Le projet propose le développement d'une méthode simple à mettre en place et qui permet la capture d'espèces à enjeux, vertébrés et invertébrés. L'échantillonnage est complété par la prise de données environnementales essentielles sur la qualité de l'eau. Les acteurs bretons de la gestion des zones humides bénéficieront à la fin du projet d'un outil adapté, simple, peu coûteux pour sa mise en œuvre.

L'utilisation de filets pliants, type verveux, permet d'échantillonner tous les milieux aquatiques, même les moins profonds comme les fossés et les prairies inondées, et de capturer des espèces les plus difficiles comme les poissons et les macro-invertébrés. Cette méthode est très efficace pour détecter les amphibiens, les espèces exotiques et les espèces à faible effectif. Forts de cette expérience et désireux de la partager, nous avons imaginé ce projet régional d'éco-contribution.

L'idée est de standardiser la méthode par la rédaction d'un protocole et de la déployer auprès des 4 fédérations départementales des chasseurs bretonnes dans un premier temps, sous la coordination de la Fédération Régionale des Chasseurs de Bretagne. L'objectif final est l'utilisation de cette méthode dans d'autres espaces naturels et par d'autres associations naturalistes en Bretagne. A ce jour, le seul protocole standardisé existant porte sur les cours d'eau, il n'existe aucun protocole de référence pour le suivi des communautés aquatiques, des milieux lenticques et peu profonds. Les nasses sont les seuls outils qui permettent de capturer à la fois des poissons, les amphibiens et les macro-invertébrés. A cette méthode s'est ajoutée l'optimisation de la collecte des données en utilisant une application pour dispositif mobile développée en interne. L'objectif est de communiquer l'information en temps réel, du terrain à la base de données et de pouvoir transmettre ces données aux bases régionales (Observatoires des amphibiens en cours de constitution) et nationales (INPN) et compléter le niveau de connaissance disponible considéré comme « à peine suffisant » pour les batraciens et insuffisant pour les invertébrés.



Gestion agricole du Marais Noir de Saint-Coulban

Chargé de mission : *Hugues Lefranc*

La gestion agricole mise en place par la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, est le fruit d'une réflexion dans le cadre d'un Contrat Nature avec la Région Bretagne. Les objectifs étant d'assurer la bonne conservation des parcelles acquises, le développement de la biodiversité et le bon état de la ressource en eau. La FDC35 s'engage sur une période minimum de 10 ans, à appliquer cette gestion sur toutes les parcelles agricoles acquises avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau.

Acquisitions Foncières du Marais Noir de Saint-Coulban

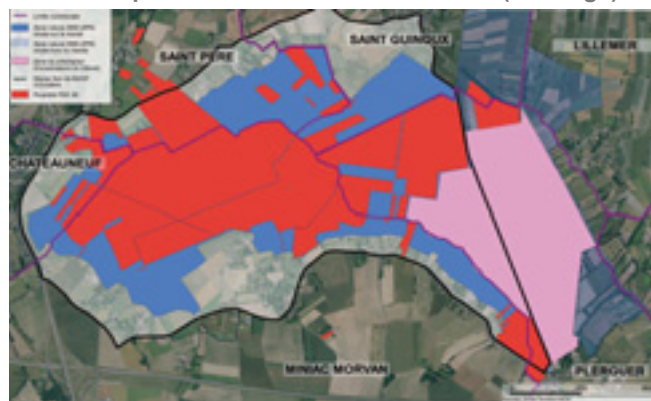
Le Marais Noir de St-Coulban (en bleu sur la carte ci-dessous) est situé au nord du département d'Ille-et-Vilaine, idéalement positionné entre la Baie du Mont Saint-Michel et l'estuaire de la Rance.

Localisation du Marais Noir de Saint-Coulban



Le choix d'acquérir des terrains dès 1984 fait partie des objectifs de réhabilitation d'une zone humide d'intérêts écologiques majeurs, classée zone Natura 2000 (en gris sur la carte ci-après). Cette opération pilotée par la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, avec au départ l'aide financière de la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage, s'inscrit dans un programme foncier ambitieux portant sur 550 ha, calqué sur la zone tourbeuse inondable (en bleu sur la carte ci-après). Depuis 2015 l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est notre nouveau partenaire financier pour l'acquisition de parcelles. Actuellement l'ensemble des parcelles achetées depuis 1984, représentent 370 ha (en rouge sur la carte ci-après), soit 60 % du projet initial. Cette maîtrise du foncier a pour vocation première la réhabilitation d'une zone humide fonctionnelle qui a été fortement dégradée ces 50 dernières années par des aménagements hydrauliques visant à l'assécher.

Les acquisitions foncières de la FDC35 (en rouge)



En parallèle aux acquisitions foncières, des travaux de restauration de la fonctionnalité de la zone humide ont été engagés. La priorité pour la FDC35 a été de rétablir le système hydrographique du site afin d'obtenir l'inondation hivernale des parcelles et ainsi récupérer toute l'attractivité du marais pour l'accueil des oiseaux migrateurs.

Gestion Agricole des Zones Humides et Biodiversité

Jusqu'à très récemment l'activité agricole avait contribué à la biodiversité de la campagne française. La plupart des paysages façonnés par l'agriculture sont très anciens, pouvant dépasser les deux mille ans d'âge pour certains. Durant des siècles ces écosystèmes ont abrité une richesse floristique et faunistique issue des différents modes cultureux et d'élevages adaptés aux contraintes naturelles des territoires.

Les choix politiques d'après-guerre pour atteindre l'indépendance alimentaire du pays ont entraîné une véritable révolution des pratiques agricoles. La modernisation accélérée du secteur a fait basculer une agriculture rudimentaire vers un modèle technico-industriel performant.

L'intensification des pratiques dans les champs, caractérisée par l'agro-chimie, le surpâturage, la monoculture et la forte mécanisation, a en quelques décennies mis à mal cette biodiversité accumulée durant des siècles. Aujourd'hui le constat est amer, en plus d'avoir perdu les disparités régionales de nos campagnes au profit d'un paysage simplifié, les champs se sont vidés de toutes les espèces sauvages autrefois abondantes, dont la présence n'est aujourd'hui que peu tolérée et souvent combattue.

La récupération de la biodiversité est une priorité sociétale qui trop longtemps s'est limitée aux habitats naturels et aux espèces en voie de disparition. Très peu d'attention a été portée sur les espaces transformés et sur la faune et la flore communes. Sur les milieux où l'activité agricole a été moins intensive, on y trouve encore des habitats à forte valeur patrimoniale, où souvent l'agriculture est le seul moyen de gérer ces écosystèmes. Il est difficile, voire dans certains cas utopique, de substituer ce puissant outil de gestion des espaces par une alternative plus naturelle comme le rewilding ou réensauvagement, peu réalisable en France dû à l'absence de grands herbivores sauvages. La non intervention, en vogue chez les gestionnaires d'espaces naturels, est difficilement applicable vu les dynamiques végétales sous nos latitudes qui aboutissent la plupart du temps à une fermeture du milieu ; le stade climacique de la friche étant la forêt.

L'agriculture est donc un outil incontournable de gestion des espaces et si elle est bien pilotée, est capable comme autrefois de contribuer à la conservation de la biodiversité, mais aussi à la récupération d'espèces patrimoniales c'est-à-dire des espèces rares et/ou menacées.

En Bretagne, beaucoup de zones humides sont exploitées par les agriculteurs, mais ce sont des milieux contraignants pour une agriculture productiviste. La présence d'eau, la faible portance des sols et la réglementation sont autant de freins à la continuité de l'activité agricole. La tendance actuelle est, soit l'abandon de ces parcelles humides ou sa transformation à des fins de productions intensives. Cette déprise entraîne un enfrichement et un boisement spontané de ces milieux. En Bretagne une étude récente a mis en évidence un taux moyen régional d'enfrichement des zones humides de 13 % ces 25 dernières années.

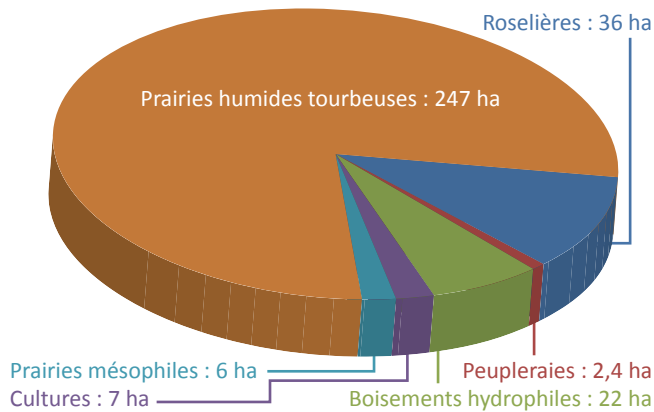
Pourtant les atouts agricoles des zones humides ne sont pas négligeables, surtout dans le contexte de changements climatiques. Ces milieux hydromorphes présentent certains avantages à leur utilisation. Dans la conduite d'un système herbagé par le pâturage, l'exploitation tardive dans la saison de ces parcelles, caractérisée par un retard phénologique des plantes, est une excellente complémentarité avec les terres sèches, exploitables dès le printemps mais avec une productivité faible en été. Lorsque les prairies humides ne sont plus réensemencées, elles évoluent vers la prairie naturelle avec une grande diversité floristique. Le foin issu de ces prairies naturelles est de plus en plus reconnu pour son excellente qualité nutritive. Ce sont des parcelles sécurisantes pour l'éleveur, car elles sont souvent confinées dans des fonds de vallées loin des infrastructures routières, réduisant ainsi les possibles accidents avec des jeunes animaux les plus fuyeurs.

Dans le cadre de la réalisation d'un plan de gestion pour le Marais Noir de Saint-Coulban, le fonctionnement de l'activité agricole sur le site est une question centrale. Nous devons être en mesure de savoir si les pratiques existantes sont compatibles avec les principaux enjeux environnementaux du marais, à savoir la qualité de la ressource en eau, la conservation des sols et le respect de la biodiversité. L'orientation de gestion des parcelles acquises dépendra de la nature du bien au moment de l'achat. L'objectif est de convertir en prairies naturelles tous les champs cultivés, la prairie entretenue par le fauchage ou le pâturage, étant le stade agricole le plus favorable au développement de la biodiversité. L'action combinée de la fauche et du pâturage permet d'augmenter la richesse floristique des prairies humides. Les espèces associées aux systèmes prairiaux hydromorphes constituent la plus forte proportion des espèces menacées de la région Bretagne. Une attention particulière doit être portée sur les prairies humides qui constituent la totalité des prairies du Marais Noir de Saint-Coulban acquises par la Fédération, environ 250 ha. Elles représentent un fort enjeu de conservation, abritant de nombreuses espèces animales et végétales rares en Europe. Ces habitats sont parmi les plus menacés dans le monde, souvent victime d'une mauvaise gestion hydraulique.

Elles sont pourtant fondamentales dans le contrôle des émanations de gaz à effet de serre comme le dioxyde de carbone, pouvant à la fois stocker le carbone de la manière la plus efficace qu'il soit, mais si son fonctionnement est altéré, peut aussi être la source naturelle contribuant le plus à la libération de dioxyde dans l'atmosphère.

La surface agricole utile (S.A.U.) gérée par la FDC35 s'élève à près de 260 ha. L'intégralité des parcelles agricoles situées sur la tourbe est en prairie, soit 247 ha, seuls subsistent 7 ha de cultures, tous hors du périmètre sensible.

Superficie en hectare des principaux milieux du Marais Noir de Saint-Coulban



Jusqu'en 2018, l'activité agricole sur le marais était soumise à une convention annuelle entre la FDC35 et les 21 exploitants. Cette convention n'est pas un bail de fermage, mais un prêt à usage ou commodat orienté vers la conservation des prairies naturelles par le fauchage et le pâturage. Bien que handicapantes pour une conduite conventionnelle des parcelles, ces mesures conservatoires restaient très flexibles comparées à la plupart des conventions sur d'autres sites à forts enjeux patrimoniaux, où de fortes contraintes environnementales sont imposées aux éleveurs. L'avantage pour l'agriculteur d'exploiter ces terres est aussi économique car il bénéficie de la gratuité totale de l'utilisation des parcelles, condition sine qua non du prêt à usage. L'action des agriculteurs a permis le maintien des milieux ouverts, indispensable pour l'accueil en hiver des oiseaux en particulier des anatidés et le développement d'une diversité floristique remarquable. Cependant les différents botanistes qui ont inventorié la flore du marais qualifient cette biodiversité d'assez commune voire banale et très peu différente du contexte régional. On signalera l'absence de plantes patrimoniales sur ce type d'habitat tourbeux, qui normalement devrait présenter un cortège floristique spécifique riche en espèces rares et menacées. Dans l'échelle de la valeur patrimoniale, la majorité de nos prairies se placent tout en bas du classement, dans la catégorie des prairies mésotrophes à eutrophes, surpâturées et surpâturées. Seules quelques rares exceptions échappent à la banalisation du cortège floristique. On y trouve encore des associations végétales typiques des prairies humides tourbeuses, habitats reconnus d'intérêt européen.



L'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*).

Facteurs de Banalisation de la Flore

Cependant il est possible d'expliquer ce phénomène de banalisation, plusieurs facteurs peuvent influencer négativement la composition floristique des prairies. L'hydropériode, c'est-à-dire la durée d'inondation des parcelles, la hauteur d'eau et la durée de l'exondation, est une variable déterminante pour la structure des communautés végétales et leur diversité. La présence d'eau va déterminer le caractère hydromorphe des sols et favoriser les plantes adaptées à cette condition environnementale très contraignante mais source de diversité.

L'eau est aussi un élément fondamental pour la conservation de la tourbe du marais, une mauvaise gestion des niveaux peut entraîner la dégradation des sols tourbeux et activer le processus de minéralisation. Une des conséquences de la minéralisation est la libération d'azote dans le sol, faisant disparaître les espèces végétales adaptées aux milieux oligotrophes, pauvres en éléments minéraux, au profit de plantes typiques des milieux eutrophes, largement répandues sur les prairies agricoles enrichies aux engrais chimiques ou à la fumure.



La mauvaise qualité de l'eau des différents cours d'eau qui alimentent le site va elle aussi conditionner le type de végétation rencontrée sur le marais. Des concentrations à très faible dose en azote ou en phosphate d'origine agricole ou urbaine, vont avoir les mêmes conséquences sur la végétation que la minéralisation de la tourbe, c'est-à-dire la perte de plantes peu communes adaptées aux milieux pauvres, substituées par une végétation classique que l'on retrouve facilement dans n'importe quelles prairies humides de la région, enrichies artificiellement.



Le passé agricole des parcelles est aussi une variable à prendre en compte pour expliquer la composition floristique actuelle des prairies. Il est difficile de croire que ce marais, où aujourd'hui il est possible d'observer des oiseaux migrateurs dans un paysage naturel, était dominé trente ans auparavant par des champs de maïs et de cultures maraichères. Entre 1982 et 1992, 1,2 million ha de prairies naturelles ou temporaires ont été labourées en France pour être cultivées. A la même époque et à contre-courant, la FDC35 rachetait des parcelles cultivées pour en faire des prairies naturelles, se plaçant de fait en précurseur dans la sauvegarde de ces milieux. Aujourd'hui le marais présente un paysage apparemment sauvage, mais il a été créé de toutes pièces grâce aux travaux de restauration écologique entrepris par la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine.

Avant d'être acquises par la FDC35, la grande majorité de ces parcelles ont pendant de nombreuses années, été cultivées de manière intensive, c'est-à-dire avec des surdoses d'engrais et d'herbicides, typiques des pratiques agricoles de cette époque. La rémanence de tous ces produits chimiques (temps nécessaire pour que la quantité d'une substance présente dans le milieu soit diminuée de la moitié de sa valeur initiale) est assez mal connue. Contrairement à la fertilisation azotée, le temps de rémanence du phosphore dans le sol est très long, la disparition totale de cet élément après des épandages élevés pouvant atteindre une dizaine

d'années. Le pH du sol est connu comme un paramètre influençant la dégradation des pesticides, des études montrent qu'à un pH inférieur à 5.5, l'atrazine n'est pas minéralisée alors qu'à des pH supérieurs à 6.5, la dégradation est optimale. Il est donc légitime de penser que ce puissant herbicide longuement utilisé à forte dose dans le marais, devrait être toujours présent à des concentrations élevées, conservé de la dégradation par l'acidité de la tourbe. Il est difficile de mesurer l'impact des anciennes pratiques culturales sur la composition floristique actuelle des prairies, mais tout porte à croire que les espèces végétales ne seront pas les mêmes d'une parcelle à l'autre et dépendront de l'intensification subit.

Les sols tourbeux sont le fruit de la décomposition non complète de tissus végétaux dans des sols saturés en eau. Ils sont le résultat d'une accumulation de matière organique plus ou moins dégradée principalement composée des macro-restes de végétaux comme des graines, des feuilles, des morceaux de branches, parfois des troncs d'arbres entiers. La saturation en eau de la couche organique bloque les processus d'oxydation de la matière végétale par les microorganismes détritiques. Les couches successives qui s'entassent pendant des millénaires, forment un épais tapis spongieux pouvant atteindre plusieurs mètres d'épaisseur. Ce sont des sols extrêmement fragiles et avec une très faible capacité de portance. Face à la forte sensibilité de ce type de sol, il convient d'être particulièrement attentif aux risques de mise à nu, d'érosion et de compactage. Ces dégradations du sol sont provoquées par le piétinement du bétail lors d'un surpâturage, par une permanence excessive des animaux sur les parcelles ou bien encore par le poids des engins agricoles. La majorité des espèces végétales sont très sensibles à ce type d'agression, seules les espèces dites rudérales, typiques des zones perturbées et très communes, sont favorisées dans ces conditions.

Nous retiendrons comme principaux facteurs agissant sur la composition floristique des prairies tourbeuses :

- La hauteur d'eau dans la tourbe
- L'hydropériode
- La qualité de l'eau
- Le caractère oligotrophe du milieu
- La compaction du sol

Liste des espèces déterminantes du Marais Noir de St-Coulban

Plantes Dominantes	Gestion Patrimoniale	Plantes Cibles de Notre Gestion Agricole
Baldingère faux-roseau		Orchis maculé
Jonc diffus		Orchis négligé
Renoncule rampante		Crételle à crêtes
Cardamine des prés		Bugle rampant
Renoncule flammette		Danthonie inclinée
Pâturin commun		Gesse des prés
Menthe aquatique		Carum verticillé
Agrostide stolonifère		Centaurée des bois
Potentille des oies		Laîche faux-panic
Houlque laineuse		Scirpe sétacé

Après identification des facteurs de banalisation, l'enjeu pour la FDC35 gestionnaire du marais, est de savoir comment les réduire et dans le meilleur des cas, comment les éliminer.

Agir sur la gestion hydraulique est fondamental, la ressource en eau est le principal levier d'une reconquête de la patrimonialité. Cependant la FDC35 n'a pas la maîtrise de la gestion hydraulique, toute modification demandera une renégociation de l'actuelle convention avec le syndicat des Dignes et Marais, notamment pour augmenter la durée d'inondation en hiver et instaurer une cote d'étiage minimale des niveaux d'eau. Nous avons une bonne connaissance des fluctuations de la nappe d'eau, grâce à l'installation en 2016 d'un réseau de vingt piézomètres. Le suivi mensuel de ces puits nous apporte une information sur la hauteur de l'eau dans le sol tourbeux nécessaire à la compréhension et la mise en place d'une meilleure gestion. Actuellement les conditions ne sont pas réunies pour envisager un consensus entre les différents acteurs sur une nouvelle gestion des niveaux d'eau.



Vannage de Saint-Guinoux.

La qualité de l'eau du réseau hydrographique alimentant la zone humide est très mal connue. Les quelques données recueillies lors de nos suivis avec l'aide d'une sonde paramétrique ne nous renseignent que ponctuellement sur l'état de la ressource. De nombreuses sources potentielles de pollutions diffuses sont présentes en périphérie :

- Sièges d'exploitations agricoles
- Villages non raccordés au système d'assainissement des eaux
- Exutoire direct des eaux pluviales routières
- Station d'épuration obsolète

Nos possibilités d'action sont très limitées sur la reconquête de la qualité des cours d'eau, seuls le syndicat mixte du bassin versant et les communautés de communes sont compétents.

En revanche, nous pouvons agir sur la gestion agricole, qui semble être inadaptée à la préservation du caractère oligotrophe des prairies et à l'extrême sensibilité du sol à la compactation. Une agriculture extensive n'est pas suffisante, même si la conversion des parcelles cultivées en prairies naturelles, entretenues par le fauchage et le pâturage, a été sans aucun doute la meilleure option pour la récupération d'une végétation caractéristique

du marais. Des modifications profondes des pratiques agricoles et un encadrement plus exigeant sont à entreprendre si l'on veut favoriser une végétation à forte valeur patrimoniale.

La Nouvelle Gestion Agricole des Prairies Tourbeuses

Depuis 2017 un protocole de suivi de l'activité agricole a été mis en place. L'objectif est d'avoir des informations détaillées sur l'usage des parcelles. Toutes les interventions ont été notées. Elles nous ont permis de quantifier le chargement et la permanence du bétail, de connaître la productivité fourragère des prairies fauchées, mais aussi d'identifier les pratiques incompatibles à la conservation des prairies naturelles.

Dans les usages incompatibles nous avons confirmé qu'un bon nombre de parcelles étaient surpâturées, environ 75 ha. Ce phénomène est connu sous le nom de « parcelle parking ». Les vaches sont maintenues toute la saison sur la même prairie et alimentées artificiellement par des apports de foin et non plus nourries uniquement par la production végétale du champ. L'avantage de cette technique est de réduire au strict minimum la superficie de l'exploitation dédiée au pâturage et ainsi pouvoir cultiver en maïs ou une autre culture, les parcelles ainsi économisées. Cette option concentre toutes les mauvaises pratiques du pâturage, à savoir l'épuisement de la végétation, le tassement et l'eutrophisation du sol.



Une autre pratique généralisée sur le marais est l'entrée précoce du bétail au printemps, sur les parcelles hydromorphes non ressuyées. Le piétinement des animaux sur le sol gorgé d'eau provoque un véritable labourage des prairies. Ce même phénomène se reproduit en automne, avec les premières grosses pluies, lorsque les éleveurs tardent à retirer leurs bêtes, transformant en bourbier, la proximité des râteliers et du même coup, enrichissant le sol en azote avec les excréments des animaux.

L'usage d'engrais chimiques comme amendement des prairies, pourtant interdit par la FDC35, est une pratique localisée en périphérie de la zone centrale, sur les parcelles exondées. Ainsi une quarantaine d'hectares de prairies tourbeuses ont été enrichies en azote depuis leur acquisition.



Localisation des mauvaises pratiques agricoles.

Enfin un autre problème lié à l'activité agricole, cette fois-ci imputable à notre gestion : « le syndrome de la propreté », caractérisé par une carence notable de couvert végétal en bordure des champs et dans les fossés ou biefs. Dans un souci de « propreté » et par peur de la fermeture du milieu par les ligneux, les bordures de champs, de chemins et le long des canaux, sont excessivement « nettoyées » avec l'accord de la FDC35. Elles sont fauchées ou broyées systématiquement, lorsque les animaux n'ont pu les brouter. Ces bordures ont pourtant de nombreuses fonctions écologiques. Elles servent de refuge pour de nombreuses espèces ; ce sont des endroits privilégiés pour la reproduction d'insectes et d'oiseaux ; la végétation est souvent très différente de l'intérieur des parcelles ; elles servent de transit pour la faune, en particulier la microfaune. C'est aussi d'un point de vue paysager ce qui donne au marais son aspect sauvage. Les bordures de champs sont des espaces naturels à part entière et leur importance est souvent sous-estimée, pourtant elles assurent la bonne connectivité entre les différents habitats du marais et entre le marais et sa périphérie.



Dès 2018, une réflexion a été engagée pour une évolution de la gestion agricole. L'enjeu était de proposer un modèle réaliste et réalisable qui permettra de favoriser la biodiversité et la patrimonialité grâce à des pratiques appropriées. Nous avons donc élaboré des itinéraires techniques possibles pour les agriculteurs, avec un calendrier et un « zonage » qui tiennent compte de l'hydromorphie et du caractère tourbeux du sol.



Une typologie des prairies est proposée en fonction du caractère tourbeux du sol et de la présence d'eau en hiver, par rapport à notre cote de 2,35 m au vannage. On distingue quatre grands types de prairies :

- Les prairies tourbeuses inondées : 92 ha
- Les prairies tourbeuses saturées d'eau : 84 ha
- Les prairies tourbeuses exondées : 52 ha
- Les prairies non tourbeuses et non inondables : 18 ha

La portance des sols va déterminer les itinéraires techniques possibles. Les prairies humides seront en priorité fauchées, soit 176 ha. Le fauchage se fera au stade de floraison pour assurer l'ensemencement naturel des prairies et la constitution d'un stock de graines (vital pour l'hivernage des anatidés). Les problèmes de portance induisent généralement une fauche plus tardive que sur des prairies plus sèches. Une fauche estivale est souvent la plus adaptée, en correspondance avec le cycle de la végétation. Ce décalage est également important pour la biodiversité ainsi que pour la qualité et la pérennité de la prairie. Le fauchage ayant l'avantage d'être plus favorable à la diversité et à la patrimonialité floristiques sur ce type d'habitat. Les dates de fauche dépendront du gradient topographique, les premières parcelles coupées seront les plus hautes et progressivement vers les prairies les plus basses au centre du marais. L'échelonnement des dates de fauche va créer une mosaïque d'habitats tout au long de la saison, où les parcelles les plus longtemps mouillées seront fauchées les dernières.

Une seconde fauche pourra être réalisée, mais on lui préférera un pâturage des repousses, dit de regain. L'augmentation des fréquences de coupes favorise les prairies peu diversifiées où dominent les graminées et les plantes hautes au détriment des plantes à fleurs, alors que le pâturage favorise l'hétérogénéité des parcelles, créant des micro-habitats et de la diversité lorsque le chargement d'animaux est raisonnable.

Calendrier des itinéraires techniques

		A	M	J	J	A	S	O	N
Prairies tourbeuses inondées et saturées d'eau en hiver	Fauchage				●	●	●		
	Pâturage de regain				●	●	●	●	
Prairies tourbeuses exondées	Fauchage	●	●	●	●	●	●	●	●
	Pâturage	●	●	●					
Prairies non tourbeuses et non inondables	Fauchage	●	●						
	Pâturage	●	●						
	Culture	●	●	●	●	●	●	●	●

Sur les 52 ha de prairies tourbeuses exondées, l'activité agricole pourra débuter tôt dans la saison, dès le printemps. L'exploitant choisira lui-même son itinéraire technique, entre le fauchage et le pâturage. La permanence des troupeaux doit être adaptée à la production fourragère de la parcelle. Une fois l'herbage consommé, le bétail devra se déplacer sur une autre pâture. Les apports fourragers seront interdits. Aucun chargement ne sera préconisé. Souvent, pour la gestion des espaces naturels un nombre de bêtes à l'hectare est recommandé à des valeurs très faibles en fonction de la fragilité d'un écosystème ou d'un enjeu patrimonial. Même s'ils sont très largement utilisés, ces taux sont à prendre avec précaution car souvent trop théoriques. En ce qui nous concerne, l'application d'un faible chargement pourrait remettre en cause l'ouverture du milieu favorable aux oiseaux d'eau par le développement incontrôlé des ligneux tels que le saule. L'imposition d'une charge unique pourrait entraîner une simplification des conduites agricoles et une perte de la diversité floristique due à l'homogénéisation des pratiques et des écosystèmes. Il est important de considérer l'hétérogénéité des conduites agricoles comme un facteur de diversité écologique et laisser aux exploitants une certaine autonomie de décision.

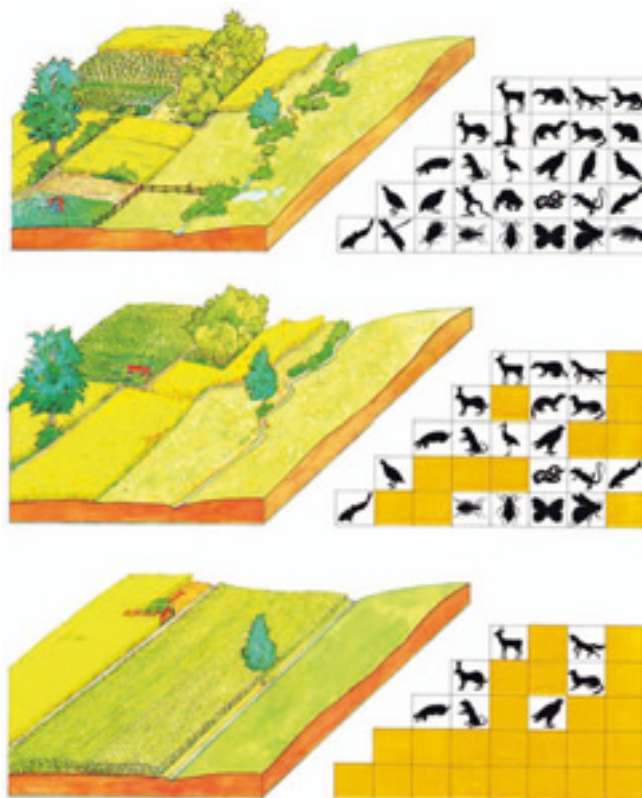
Zonage des activités agricoles



La Gestion des Bordures de Champs et du Paysage

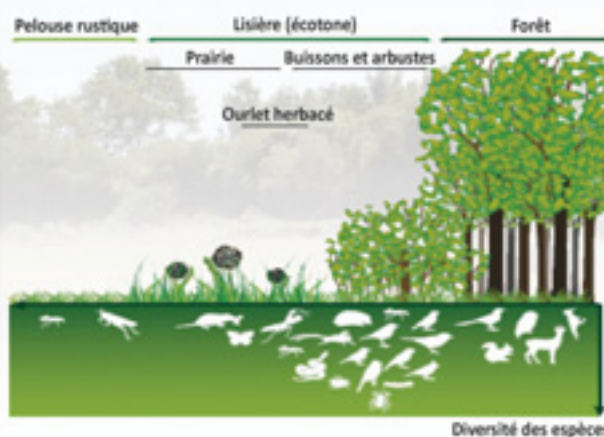
Il y a une relation étroite entre la présence dans un paysage agricole d'éléments fixes comme les haies, les talus, les chemins, mares etc. et la diversité biologique. Plus les linéaires seront importants plus riche sera la diversité floristique et faunistique.

Simplification du paysage et pertes de biodiversité



Cette richesse peut être multipliée s'il existe des zones de contacts entre les éléments du paysage et la parcelle agricole qu'elle soit cultivée ou bien pâturée. Cet effet multiplicateur des lisières ou écotones est bien connu en écologie. Ces espaces de transition, identifiables par une stratification végétale différenciée (la bande enherbée en est un parfait exemple), constituent des écosystèmes variés et riches en biodiversité qui souvent présentent en plus de la somme des espèces des milieux attenants, la présence d'espèces exclusives de ces zones de contacts.

Importance écologique des lisières



Cette connectivité latérale à l'échelle de la parcelle, entre les écosystèmes à l'intérieur même d'un territoire est complémentaire la à connectivités longitudinales assurées par ces mêmes linéaires ou corridors écologiques, entre territoires géographiquement proches. Plus notre réseau d'éléments linéaires sera vaste, diversifié et fonctionnel, plus grande sera la qualité des continuités écologiques.

La maîtrise de la gestion des éléments linéaires et de leurs abords est un des axes principaux de notre nouvelle gestion agricole sur le Marais. Notre proposition paysagère passe par la gestion des ligneux, la création de ripisylves autour du réseau de canaux et fossés et le maintien de bandes enherbées en bordure de parcelles. On remarque l'importance des bordures et des périmètres des parcelles pour le bon fonctionnement écologique d'un espace naturel géré par l'agriculture. S'il est possible de laisser aux exploitants une bonne dose de décision sur l'intérieur des parcelles, la gestion des périmètres des champs et de toutes les zones de contacts avec les écosystèmes sensibles aux perturbations (plans d'eau, mares, haies, fossés) sera une prérogative du gestionnaire.



Le maintien des milieux ouverts est une condition essentielle pour l'accueil de l'avifaune migratrice, en hiver. La présence d'arbres dans le marais peut être positive s'il s'agit d'arbres isolés ou encore d'îlots qui contribuent à la richesse écologique et paysagère du site. Notre gestion se portera sur l'élimination des plantations et des linéaires de peuplier. Sur le contrôle

des saules qui parfois deviennent envahissant, et privilégier la taille en têtard des arbres. On préférera une végétation arbustive basse à la présence de grands arbres qui favorisent le cloisonnement des parcelles.

L'augmentation du couvert végétal n'est pas une mesure en contradiction avec l'ouverture du milieu, préconisé dans le paragraphe précédent. Il s'agit au contraire de favoriser les haies, la végétalisation spontanée des fossés et des bordures de plans d'eau, soit en créant de nouveaux linéaires, soit en protégeant les existants. En fonction du type de linéaire à protéger une distance minimum a été fixée :

- 1 m de chaque côté d'une haie, ou de la limite cadastrale sur les parties exondées : 13,230 km
- 2 m de chaque côté des fossés : 11,960 km
- 5 m de chaque côté des canaux et des cours d'eau : 13,670 km

Soit un total de 38,860 km de mise en défens des bordures de champs prévue pour cette année 2019, en étroite collaboration avec les exploitants.

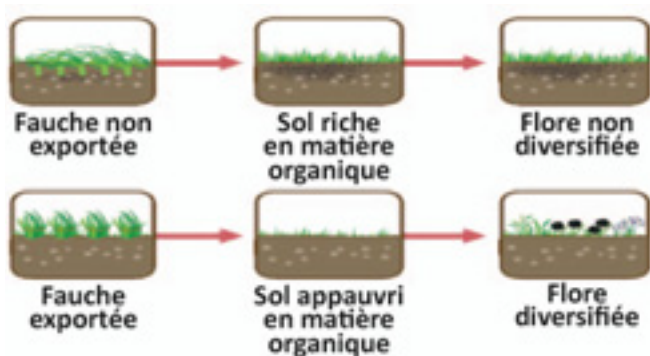
Cartographie des ceintures végétales à conserver



Sur la partie haute du marais, non inondable, le réseau des haies est important et de bonne qualité structurale avec de nombreuses haies vives. C'est un paysage typique de zone bocagère que nous voulons maintenir et développer. En 2019, dans le cadre du programme « Breizh Bocage », nous avons récréé des talus et planté des haies sur près de 1,5 km autour des parcelles cultivées.

Sur la partie inondable, autour des fossés, canaux et cours d'eau, il ne s'agit pas de développer des haies arbustives ou des ripisylves, mais bien d'augmenter notre maillage de formations herbacées de type hélrophyte (baldingère, roseaux). L'objectif est d'améliorer les conditions de nidifications pour les anatidés et les passereaux paludicoles.

L'entretien de ces surfaces se fera en fonction du type de strates herbacées attendues. Les opérations d'entretien se feront de préférence par la fauche avec exportation pour maintenir des habitats pauvres en substances nutritives (exportation des nutriments). Si les restes de végétaux ne sont pas retirés, ils provoqueront un enrichissement trophique et pourront faire évoluer la végétation vers une mégaphorbiaie nitrophile et son cortège de plantes rudérales de moindre intérêt patrimonial.



Le broyage d'entretien de la végétation herbacée est à proscrire et son utilisation doit se restreindre à des opérations de restauration et uniquement sur les ligneux. Le passage du girobroyeur provoque des impacts importants sur la faune : l'appareil détruit les invertébrés, les amphibiens, les petits mammifères, les oiseaux qui s'y trouvent ou nichent au sol. De plus, le broyage trop ras, mettant ponctuellement le sol à nu, est propice au développement de plantes exotiques envahissantes.

Résumé de la gestion des éléments du paysage

Éléments du paysage	Formation végétale attendue	Entretien	km
Haies	Haie vive	Pas d'élagage, intervention uniquement sur arbres tombés	2,5
Lisières des haies	Bande de 1 m de large, graminées et plantes à fleurs, hauteur < 1m	Fauche avec export tous les 2 ans	2,5
Ripisylves	Haie vive (saule, aulne ou aubépine)	Élimination des peupliers Pas d'élagage, intervention uniquement sur arbres tombés	4,1
Bords des plans d'eau	Bande de 5 m de large Hélophytes hauteur < 2 m (baldingère, roseaux et laïches)	Pas de fauche, contrôle ciblé de la densité et la hauteur des ligneux, branchage sur la surface d'eau recommandé	12,5
Fossés	Bande de 2 m de large Hélophytes hauteur < 2 m (baldingère, roseaux et laïches)	Pas de fauche, contrôle ciblé de la densité et la hauteur des ligneux, arbres isolés tolérés	12
Chemins	Pelouse	Fauchage ou girobroyage uniquement sur la partie carrossable, les bords doivent être impérativement conservés	3,9
Bourrelet de curage et digues	Plantes annuelles	Eco-pâturage ou fauchage annuel avec export	5,5

Une Nouvelle Convention avec l'Exploitant

La Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine est dépositaire de la haute valeur patrimoniale des parcelles dont elle est propriétaire ou gestionnaire par convention avec la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage, l'ensemble étant classé en site Natura 2000 comme Zone de Protection Spéciale. A ce titre elle est désireuse de conserver cette valeur et de s'assurer du bon fonctionnement écologique du domaine dont elle a la charge en conformité aux orientations du document d'objectifs du site Natura 2000. La richesse faunistique et floristique du marais ne peut être maintenue que par une gestion agricole respectueuse de l'environnement et des écosystèmes remarquables présents. A cette fin le preneur s'engage à suivre les clauses environnementales énumérées dans cette convention, le non-respect des clauses peut justifier un refus de renouvellement ou la résiliation de la convention à l'initiative du préteur.



La FDC35 met à disposition gratuitement les parcelles pour une durée de 1 an, à partir de mai, jusqu'en novembre. Il n'y a pas de reconduction tacite de la convention, elle doit être renouvelée tous les ans.

L'emprunteur s'oblige expressément sur la partie inondable ou tourbeuse du marais, à n'utiliser les biens prêtés qu'à l'usage suivant : pâturage et/ou fauchage des prairies avec interdiction de les labourer, de les ensemercer, de les convertir en terre arable ou en culture permanente. Sur ces parcelles il est interdit de fertiliser, d'effectuer des apports d'engrais organiques ou minéraux et d'utiliser des herbicides, fongicides, insecticides ou tout autre traitement phytosanitaire. L'entrée des bovins se fera avec l'accord de la FDC35; elle sera déterminée par la portance du sol. Aucune activité ne sera possible sur les sols mouillés ou pas assez ressuyés.

L'exploitant s'engage à maintenir dans leur état (sans modification), les surfaces d'intérêt écologique que sont les haies, bandes herbées, buissons, bosquets, arbres isolés, les biefs, fossés, canaux, mares et étangs. Une cartographie des linéaires à protéger et des distances à respecter pour chaque parcelle exploitée est fournie en annexe de la convention.

En avril 2019 la nouvelle convention a été présentée individuellement aux 21 agriculteurs. Les conditions particulières d'exploitation des parcelles attribuées ont été discutées et acceptées par tous les exploitants.

Cartographie des attributions parcellaires de 2019



Mesurer l'Efficacité de Notre Gestion

Afin de mesurer l'efficacité de nos décisions sur l'amélioration attendue des conditions environnementales et écologiques du Marais, des suivis annuels d'indicateurs sont programmés.

Un suivi botanique a été effectué sur l'ensemble des parcelles à partir d'une trentaine d'espèces indicatrices d'eutrophisation, d'oligotrophie, d'hydromorphie, de tassement, des modes d'exploitation ou de leur valeur patrimoniale. L'absence ou la présence de ces espèces va nous renseigner si l'évolution des prairies s'oriente bien vers des cortèges floristiques spécifiques des milieux tourbeux oligotrophes bien conservés.

Pour évaluer l'impact du fauchage et du pâturage sur l'entomofaune, nous avons choisi comme indicateur le criquet ensanglanté si dessous, espèce patrimoniale facilement identifiable, présent sur le site et surtout c'est un excellent révélateur des milieux tourbeux préservés.

Concernant l'efficacité de mise en défens des bordures de champs sur la biodiversité, un suivi mensuel de 80 plaques-refuges en caoutchouc, disposées sur l'ensemble du marais va nous permettre d'observer la colonisation faunistique de ces ceintures végétales par les reptiles, les amphibiens et les micromammifères.



Un suivi des oiseaux paludicoles, groupe en forte régression inféodé aux linéaires de roseaux a commencé au printemps 2019. Il s'agit au moment de la nidification d'identifier les oiseaux par leur chant. Nous pourrions ainsi savoir si l'augmentation des ceintures végétales favorise la reproduction des passereaux.



Circuits du suivi des passereaux paludicoles.

Le suivi des pratiques agricoles débuté en 2017, se poursuit. En plus de nous fournir une information détaillée de l'activité agricole, nous pourrions comprendre l'évolution floristique des prairies grâce à l'historique des pratiques.



Remerciements

Ce bilan d'activité est le fruit d'un travail permanent réalisé par les services technique et administratif de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine.

Il n'aurait pu aboutir sans la participation active des présidents d'associations locales, des membres de réseaux spécialisés de nos partenaires institutionnels et des chasseurs bénévoles souvent anonymes, qui constituent le socle de notre activité.

Un grand merci à l'ensemble des acteurs pour avoir collecté, transmis de nombreux éléments de connaissances et ainsi enrichir ce document.



Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine



Beauregard - 35630 Saint-Symphorien
Tél. : 02 99 45 50 20 - Fax : 02 99 45 54 26
fdc35@fdc35.com - www.fdc35.com

*La chasse, que tant de gens repoussent comme la manifestation d'un instinct primitif,
fut la première forme de civilisation.*

Paul Vialar